

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

**L'ECOLE ALGERIENNE :
LES DEFIS DE LA QUALITE**

ANCRAGES ET ECLAIRAGES

DOCUMENT DE CADRAGE STRATEGIQUE 2015-2030

Novembre 2016

PLAN DU DOCUMENT

- I. Avant – propos
- II. Introduction
 - 1. La continuité de la politique éducative de l'état
 - 2. Les acquis de la réforme de l'école (2003)
 - 3. Les trois défis à relever
- III. Les conférences nationales : une évaluation collective
 - 1. Les objectifs de l'évaluation
 - 2. Un éclairage par les chiffres
 - 3. Les priorités du secteur de l'éducation
 - 4. Les défis pédagogiques
- IV. Les leviers de la réforme : le cadre de référence politique
 - 1. Réforme, refonte et refondation
 - 2. Consolidation de la réforme de l'école : quels leviers ?
 - 3. Le temps scolaire : comparaison régionale et internationale
- V. Les défis de la qualité
 - 1. La refonte pédagogique
 - A. Les compétences de base dans le cycle fondamental
 - B. La médiation en milieu scolaire
 - 2. La gouvernance
 - A. Les mesures exceptionnelles
 - B. Les cadres de concertation
 - 3. La réforme scolaire et le changement social
 - 4. Le pilotage institutionnel : vers un recadrage stratégique
- VI. La consolidation du processus de la réforme de l'école : les principes stratégiques
 - 1. Le principe de la consultation / concertation
 - 2. Le principe de la régulation
 - 3. Le principe de la flexibilité
 - 4. Le principe de la décentralisation
 - 5. Le principe de l'autonomie
 - 6. L'obligation de résultats
 - 7. Les instruments du management scolaire
 - A. Le projet d'établissement
 - B. Le projet de direction de wilaya

- VII. La charte d'éthique du secteur de l'éducation
 1. L'instruction interministérielle N°3 du 12 octobre 2015
 2. L'effort de pédagogie sociale
 3. Le positionnement de l'école : le projet partagé
- VIII. La professionnalisation des personnels de l'éducation
 1. Vers de nouvelles professionnalités
 2. Pour une acquisition de savoir-faire méthodologiques
 3. La formation initiale et la formation continue
- IX. Le cycle obligatoire et les curricula
 1. Un rendement pédagogique insuffisant, des rythmes scolaires instables
 2. Le temps scolaire : un enseignement massé
 3. Rendement du système et performances scolaires des élèves
 4. Les préalables de la qualité et de l'équité : le préscolaire
 5. La généralisation du préscolaire : les engagements de l'Algérie
 6. Education de base et pensée scientifique
 7. La pédagogie inclusive (enfants à besoins spécifiques)
 8. L'environnement numérique de travail
 9. Les nouveaux programmes d'études
 10. Les organes de pilotage de la refonte pédagogique : le collège inspectoral
- X. La loi d'orientation sur l'éducation (2008) et la mise en conformité institutionnelle et pédagogique
 1. Les curricula et les manuels scolaires
 2. La contextualisation pédagogique nationale : le socle commun des références culturelles nationales
 3. Le cycle fondamental : une priorité pédagogique nationale
 4. La langue arabe : une compétence transversale
 5. Tamazight : langue et culture
 6. Les mathématiques : un langage fondamental
 7. Les sciences sociales, l'éducation islamique, l'éducation artistique et sportive
- XI. Le cycle secondaire : missions et structuration
 1. Le cycle secondaire : quelles missions ?
 2. Architecture de l'enseignement secondaire général et technologique
 3. Le cycle secondaire : dimensionnement des tronc communs et filières

4. Le post-fondamental et la place de la dimension scientifique, technologique et professionnelle
5. L'orientation et la guidance scolaires : vers de nouvelles missions
- XII. L'évaluation du système éducatif : pédagogie, organisation et remédiation
 1. Les examens nationaux : décalage pédagogique et crédibilité institutionnelle
 2. Les décalages pédagogiques inter-cycliques : la validité scientifique des examens nationaux
 3. L'examen national de 5^{ème}
 4. L'examen national du Baccalauréat : des réaménagements progressifs
 5. La stratégie nationale de remédiation pédagogique
- XIII. La recherche en éducation
 1. Les objectifs scientifiques et le potentiel en ressources humaines
 2. L'état des lieux du secteur de l'éducation lié au programme national de recherche
 3. Les modalités d'exécution du programme national de recherche
 4. Les axes prioritaires de recherche
- XIV. Conclusion

I. AVANT-PROPOS

Le présent texte constitue un document de cadrage stratégique sur les opérations que doit entreprendre le ministère de l'éducation nationale pour assurer la continuité de la mise en œuvre de la réforme du système scolaire algérien, menée depuis 2003. Serré dans la forme et non restrictif dans le fond, il permet de cerner les problématiques posées à l'Ecole algérienne, dans le cadre des réajustements que nécessitent, à l'évidence, toute réforme scolaire. A cet effet, le présent document reprend, **en les mettant en perspective**, les recommandations des deux Conférences nationales d'évaluation de la réforme organisées par le Ministère de l'éducation nationale, les 20 et 21 Juillet 2014 au Lycée de mathématiques de Kouba et les 25 et 26 juillet 2015, au Palais des nations (Club des Pins).

Afin de clarifier la démarche du ministère, il y a lieu de rappeler l'ancrage juridique de ce cadrage stratégique, à savoir :

- La Lettre de Mission du Président de la République adressé aux membres de la Commission nationale de la réforme du système éducatif (CNRSE), le 9 Mai 2000 (Décret présidentiel N° 2000- 101) ;
- Les cinquante (52) mesures prises par le Gouvernement en Avril 2003, suite au rapport de la CNRSE, mesures concernant le secteur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, la formation et l'enseignements professionnels ;
- La Loi d'Orientation sur l'Education nationale (loi 08/04 du 23 Janvier 2008).
- Le programme du Président de la République et celui du Gouvernement (Avril 2014).

Dès la seconde moitié du XX^e et le début du XXI^e siècle, au vu des progrès enregistrés par le génie humain, les pays développés ont saisi, les premiers, la nécessité impérieuse de procéder à des réformes ponctuelles de leur système

éducatif dans son ensemble et de l'école en particulier. Par la suite, tous les systèmes éducatifs dans le monde sont entrés dans une phase de bouleversements, eu égard à la nature des transformations sociétales et la rapidité des innovations scientifiques et technologiques de la société contemporaine.

La leçon à tirer de ce mouvement mondial est que toute réforme de l'école ne saurait être figée dans le temps. Elle est suivie par un processus permanent d'ajustements et de réajustements. Le point commun à tous ces pays réside dans le respect d'une obligation universelle : amener le plus grand nombre d'élèves à réussir aux apprentissages utiles et leur faire acquérir les compétences intellectuelles et psychoaffectives essentielles dans leur vie d'adultes. Ce sont là les invariants de toute réforme scolaire. Si les méthodologies et les démarches sont, à l'évidence, liées à la qualité des ressources humaines (enseignants, inspecteurs administrateurs) et à la capacité d'anticipation de ses acteurs les plus engagés, il n'en demeure pas moins que certaines variables, locales et nationales, structurent de plus en plus l'action éducative. Il s'agit de saisir cette action éducative, à la fois dans ses diversités et dans ses prolongements subsidiaires. En clair, saisir la problématique éducative par deux entrées inévitables : le contexte et le complexe.

Au sortir de la nuit coloniale, quatorze ans après l'indépendance, l'école algérienne a connu sa **première grande réforme, en 1976**. L'Ordonnance d'Avril 1976 proclame l'Ecole fondamentale avec neuf années de scolarité, tout en réaffirmant que l'école publique est obligatoire et gratuite. La nouveauté de l'époque était sa dimension polytechnique. L'objectif stratégique fixé à cette réforme était de rattraper un retard historique en termes de scolarisation. Faut-il rappeler que ce taux était de 03% en 1962. Les autres objectifs étaient :

- l'algérianisation du corps enseignant et de l'encadrement ;
- l'arabisation des enseignements ;
- l'orientation scientifique et technique du cursus scolaire.

A l'entame du troisième millénaire, eten raison des mutations qu'a connues le pays dans le domaine économique, politique et social, **opter pour une**

seconde réforme était une entreprise inévitable. En 2000, le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, installe une commission nationale pour la réforme du système éducatif (CNRSE) et lui confie une Lettre de Mission. Comparativement à celle de 1976, les défis à relever par l'actuelle réforme étaient d'ordres différents, à la fois internes et externes. L'Algérie sortait d'une crise sociale multidimensionnelle, fragilisée par un contexte de mondialisation/globalisation, induits par les nouvelles formes de transmission de la connaissance.

Afin d'assurer les équilibres de notre société, la modernisation des dispositifs pédagogiques devaient trouver les articulations indispensables entre le global et le local, la qualité et l'algerianité. C'est là un enjeu majeur de la Réforme mise en œuvre à partir de Septembre 2003.

L'Algérie prend acte, à cet égard, sur un plan international, du bilan effectué, à l'occasion du *Forum mondial sur l'éducation 2015* (Incheon, République de Corée – mai 2015), par la communauté éducative mondiale, sur l'atteinte des *Objectifs de l'éducation pour tous*, inscrits dans le Cadre d'action de Dakar, qui appelle un « **recentrage sur la qualité de l'éducation et l'apprentissage** ».

En 2014, la nécessité d'un **bilan d'étape** se fit sentir : savoir où en est la Réforme de l'école. En somme : vers quelle direction l'école algérienne doit-elle mettre le cap ? Ainsi furent organisées par le Ministère de l'éducation nationale deux Conférences nationales sous la forme d'une évaluation portant sur les treize années (13) de mise en œuvre de la réforme de l'école. Une évaluation exhaustive et objective que le présent document présente par des chiffres, des graphes, des analyses et des recommandations.

L'horizon stratégique de 2030 est en point de mire. Il s'appuie sur les éléments saillants de cette évaluation d'étape, notamment par l'exploitation des recommandations pertinentes des 1200 participants à la Conférence nationale de Juillet 2015.

En guise d'introduction, les rédacteurs de ce document ont jugé utile de reprendre des extraits de documents officiels, politiques et techniques (Constitution, loi d'orientation, référentiel des programmes, etc.), les éclairages de Madame la Ministre, délivrés lors des deux conférences nationales, d'émissions ou de discours. Cela pourra servir à mieux appréhender les actions futures qui s'imposent au ministère de l'éducation nationale et qui sont répertoriées dans les actes et recommandations des deux Conférences nationales d'évaluation de la Réforme (Juillet 2014 et Juillet 2015). Ces éclairages nous renseignent aussi sur les enjeux majeurs qui se présentent à l'école algérienne, tout comme ils apportent des précisions à même de lever le voile sur des incompréhensions, des zones d'ombres, voire des lectures tendancieuses. Ils permettent aussi de saisir les tenants et aboutissants de ce cadrage stratégique – Horizon 2030, décisif pour l'avenir de notre école.

II. INTRODUCTION

Les travaux des Conférences nationales d'évaluation de Juillet 2014 et Juillet 2015 ont été précédés par une large consultation des membres de la communauté éducative qui s'est prolongée de Janvier à Avril 2013 – soit une année avant la Conférence de Juillet 2014. Les acteurs du terrain ont largement contribué à la réussite de l'opération en faisant part de pas moins de 400 propositions qui ont alimenté les ateliers thématiques des deux Conférences nationales

1. La continuité dans la politique éducative de l'Etat

Pour rappel, cette large consultation de 2013 et ces Conférences nationales d'évaluation de 2014 et 2015 ainsi que les mesures d'amélioration et de consolidation entreprises par le ministère procèdent d'une continuité. En effet, ce processus entamé par les Conférences nationales d'évaluation ainsi que les mesures prises depuis, s'inscrivent dans la lettre et l'esprit d'une réforme initiée par le Président de la République en 2001. En voici les étapes -clé :

- En 2001, installation de la commission nationale de la réforme du système éducatif (CNRSE) et Lettre de Mission du Président de la République à ses membres.
- En 2002, remise du rapport de la CNRSE à Monsieur le Président de la République.
- En Avril 2003, le Conseil du Gouvernement adopte 52 mesures que le MEN doit appliquer pour mener à bien la Réforme.
- Janvier 2008, promulgation de la Loi d'Orientation sur l'Education nationale.
- Avril 2014, programme du Président de la République.

Les Conférences nationales d'évaluation ont permis d'identifier les difficultés, les dysfonctionnements ainsi que les actions de remédiation. Ce sont des actions intégrées à la Réforme de 2003. Il y a lieu de rappeler que sans évaluations ponctuelles, toute réforme va à l'échec. »

2. Les acquis de la Réforme

Il est important de reconnaître les acquis enregistrés depuis 2003 – notamment dans l'amélioration des conditions de scolarisation. Ainsi, grâce à la réforme de 2003,

- le taux de scolarisation des enfants âgés de six ans est passé à 98% - avoisinant les normes internationales ;
- le nombre d'enseignants algériens est de 400.000 soit dix- sept fois plus qu'il n'était en 1962. La réforme a formé ou recruté pas moins de 100.000 enseignants ;
- Le taux d'analphabétisme a reculé à 15% en 2014 contre 85% à l'indépendance ;
- Les cantines scolaires couvrent 100% des besoins dans le Sud et de 87% au Nord du pays. Pour l'année 2000, ce taux était de 12% ;
- La prime de solidarité instituée par le Président de la République en 2000 est octroyée à 3 Millions d'enfants scolarisés ;
- Les manuels scolaires sont gratuitement remis à 4 Millions d'élèves, soit la moitié des effectifs scolarisés. A cela s'ajoute d'autres mesures de soutien telles que le transport scolaire dans les régions enclavées, le transport et la santé scolaires ainsi que les fournitures gratuites pour les nécessiteux.

Cependant, force est de constater que le système scolaire peine à s'adapter aux normes internationales en termes de management pédagogique et administratif. Cela peut s'expliquer, en partie, par cette crise de croissance caractérisée, notamment par : - la reprise de la natalité dès l'année 2005 ; un rythme intensif mais insuffisant de réalisations d'infrastructures scolaires, ainsi

que l'augmentation importante du nombre des personnels, particulièrement les enseignants.

Ces obstacles ainsi que d'autres dysfonctionnements ont été soulignés par les Conférences nationales d'évaluation. Les solutions à trouver à ces dysfonctionnements imposent à l'Ecole algérienne trois défis majeurs à relever pour devenir une école de qualité.

3. Les trois défis à relever

Le défi de la refonte pédagogique : elle est la clé de voûte de la réforme parce qu'elle s'adresse au niveau micro de la réforme de l'école : elle concerne les pratiques de la classe, dont le maître d'œuvre est l'enseignant face à ses élèves. La refonte pédagogique conditionne le rendement scolaire, l'amélioration des apprentissages par les élèves. Partout dans le monde, il est mis fin au bachotage par l'enseignant et au parcoeurisme par l'élève. C'est aussi pour dire que le bachotage et le parcoeurisme sont deux pratiques qui étouffent l'éveil de l'intelligence chez l'élève.

Avec la refonte pédagogique, de nouveaux comportements vont apparaître au niveau de la classe : une participation active de l'élève qui contribue ainsi à son propre apprentissage. Pour cette raison, la priorité est donnée au cycle primaire : là où se joue l'essentiel du devenir scolaire des élèves. Par le changement de pratiques pédagogiques via des programmes revisités et une formation appropriée des enseignants, nous développerons en chaque élève son potentiel psychoaffectif ainsi que ses capacités intellectuelles supérieures : son esprit d'observation, d'analyse, de synthèse et sa créativité. Eduquer en l'enfant algérien le futur adulte autonome et responsable doté d'un esprit critique : voilà le but assigné à la refonte pédagogique. N'est-ce pas là le profil intellectuel du citoyen du III millénaire ?

Le défi de la bonne gouvernance : Le système scolaire algérien est dense de par ses effectifs (8,5 millions d'élèves et 700.00 fonctionnaires). La gouvernance souhaitée consiste à apporter des ajustements et des réaménagements dans l'architecture administrative et de gestion pédagogique du secteur. Il nous faut instituer des mécanismes d'autorégulation et

promouvoir de manière constante le dialogue et la concertation au sein de la communauté éducative. C'est dans cet esprit que les partenaires sociaux ont adhéré à une charte d'éthique du secteur de l'éducation nationale pour la stabilité du secteur. L'éthique est vitale dans son apport fédérateur de l'ensemble des actions menées au sein du secteur. C'est par le respect de l'éthique que se réalisent les conditions préalables à la réussite de la réforme : stabilité, confiance et sérénité.

La modernisation de la gestion multiforme de notre secteur nous impose l'emploi intelligent des TIC qui peuvent nous apporter cette plus-value en temps et en efficacité. Par ailleurs, nous nous attelons à activer l'installation de mécanismes institutionnel par la mise en place ou la redynamisation de structures prévues par la Loi d'Orientation de janvier 2008, à savoir : l'Observatoire National de l'Education et de la Formation, le Conseil National de l'Education et de la Formation ainsi que le Conseil national des programmes qui remplacera l'actuelle Commission (CNP).

Le défi de la professionnalisation des personnels par la formation : Sans une politique de formation de qualité, rien ne peut se réaliser de toutes les recommandations des Conférences d'évaluation. Ainsi, l'on privilégiera deux axes majeurs :

- La formation initiale des enseignants. Il s'agit pour le MEN de travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'Enseignement supérieur pour élaborer un cadre institutionnel et une politique intersectorielle. Il s'agit notamment de :

- réviser les cahiers des charges des ENS (Ecoles normales supérieures) pour les adapter aux réels besoins du futur enseignant. Les former sur les plans académiques, certes, mais aussi, les outiller dans des domaines importants tels que : la psychopédagogie, pédagogie pratique, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, didactique de la discipline, éthique et morale professionnelles, réglementation et législation scolaires. Ainsi, les ENS fourniront au secteur de l'éducation nationale cet enseignant de l'avenir qui va perpétuer la noble mission et les valeurs éthiques de ce qui demeure « le plus beau métier au monde ».

- Codifier les stages pratiques pour ses étudiants et surtout finaliser une nouvelle carte de formation pour qu'il y ait un nombre conséquent d'ENS à même de répondre aux besoins en enseignants dont le pays a besoin.

- La formation continue ou en cours d'emploi. Elle assure l'actualisation des connaissances et contribue à la professionnalisation des personnels du secteur. Ce type de formation sous forme de perfectionnement et/ou de recyclage, est vital, pour les enseignants et les inspecteurs. Ces deux catégories de personnels sont appelées à activer aux avants –postes de la refonte pédagogique avec tous les changements et nouveautés qu'elle exige : nouveaux programmes, pratiques de classe novatrices en rupture avec les anciennes, des compétences nouvelles à acquérir...

- Les alternatives de redéploiement stratégique de la mise en œuvre de la réforme ont reçu le consensus de la communauté éducative et des experts algériens présents aux conférences nationales d'évaluation.

Maintenant, il nous reste à concrétiser l'ambition de toute une société : permettre l'épanouissement de nos enfants et développer leurs potentialités dans une **école de qualité**. Un tel projet est possible grâce aux ressources matérielles et humaines mises à la disposition du secteur par l'Etat algérien.

III. LES CONFERENCES NATIONALES : UNE EVALUATION COLLECTIVE

Elles ont regroupé les différentes composantes de la communauté éducative. Elles ont un caractère institutionnel et une portée scientifique. Elles ont suscité un intérêt populaire fort perceptible et une couverture médiatique massive, eu égard à plusieurs facteurs dont :

- le haut patronage de la Conférence nationale de Juillet 2015 par son Excellence Monsieur le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika ;
- l'inauguration officielle de la Conférence de Juillet 2015 par le discours de Monsieur le Premier Ministre, avec une présence très importante des membres du gouvernement et des représentants des institutions nationales ;
- la représentativité : plus de 42 catégories socioprofessionnelles, universitaires, syndicales, associatives, ainsi que des personnalités du monde de la culture, des arts et de la société civile ;
- le nombre de participants : plus 1170 personnes ;
- la couverture médiatique : plus de 100 organes de la presse nationale.

Ces conférences sont désignées comme une évaluation d'étape, pour deux raisons essentielles. En premier lieu, la promotion d'élèves, qui a inauguré la réforme en Septembre 2003, a bouclé son cursus scolaire, en juin 2015 avec les épreuves du BAC 2015.

Les travaux de la conférence nationale visaient à construire les ensembles suivants :

- *Le bilan critique de la réforme depuis son lancement en 2003/2004 :*
- *La restitution des résultats de la consultation nationale sur l'évaluation à mi-parcours sur le cycle obligatoire : avril – Juin 2013 ;*
- *La mise à niveau informationnelle sur le processus de la réforme mis en place et les conditions réelles de son implantation depuis 2003 ;*
- *La place du local dans le système d'éducation nationale : état des lieux et implication des acteurs ;*
- *La comparaison régionale et internationale ;*

- *La visibilité sur le processus de mise en œuvre de la réforme du système éducatif ;*
- *Les recommandations : perspectives sur les leviers de la réforme de l'école : la refonte pédagogique, la professionnalisation des personnels, la gouvernance.*

Document de travail - Conférence nationale sur l'évaluation à mi-parcours de la réforme de l'école (20 et 21 Juillet 2014)

Deuxième raison : l'évaluation de l'impact de la réforme sur les deux segments constitutifs du système scolaire que sont le cycle obligatoire, fondamental (par la Conférence de Juillet 2014) et le cycle secondaire général et technologique, évalué par celle de Juillet 2015.

Durant les phases de consultation/concertation qui ont précédé la tenue de ces deux Conférences, l'accent a été mis sur le respect de deux conditions préalables, à savoir :

- la Loi d'Orientation sur l'éducation nationale (Loi 08/04 du 25 janvier 2008) en tant que cadre de référence de la politique éducative du pays ;
- la consolidation et l'approfondissement du processus de la réforme du système éducatif, entamée en 2003.

1. Les objectifs de l'évaluation

A partir de ces deux préalables, cinq objectifs ont été assignés à cette évaluation d'étape relative à la mise en œuvre de la Réforme. Ils sont listés comme suit :

- Restituer et analyser les résultats de la consultation nationale sur le cycle obligatoire et le cycle secondaire général et technologique ;
- Amorcer une évaluation à mi-parcours de la réforme de l'école dans un total esprit de transparence et d'objectivité et ce, en vue de réguler l'ensemble du système et des sous-systèmes ;
- Mesurer l'impact des nouveautés apportées au système éducatif par la Réforme ;

- Associer tous les acteurs et partenaires de la communauté éducative, institutionnels et sociaux, estimant que la démarche collective renferme des éléments d'appréciation dont il s'agira de saisir le sens et de formaliser le saut qualitatif souhaités ;
- Rassembler les compétences des différents secteurs, de l'éducation et des secteurs partenaires, dans le but de croiser les réflexions pluridisciplinaires et multisectorielles, en vue de proposer des éléments de remédiation aux dysfonctionnements constatés.

Deux directions de réflexion ont été retenues pour les travaux des conférences nationales :

- premièrement, un constat objectif sur les performances quantitatives du système éducatif algérien que résume si bien M.Kishore Singh, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'éducation :

« La mise en œuvre du droit à l'éducation en Algérie est remarquable à bien des égards. Les politiques et programmes éducatifs menés par le Gouvernement ont produit des résultats positifs : les taux de scolarisation sont excellents, l'éducation est gratuite à tous les niveaux, et la parité garçons-filles est largement atteinte à tous les niveaux. Il en résulte, en Algérie, un niveau de réalisation très avancé des objectifs de l'Éducation pour tous et des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 2 concernant l'éducation primaire pour tous et l'objectif 3 sur la parité garçons-filles en matière d'accès à l'éducation. Par ailleurs, les infrastructures pédagogiques sont un acquis ».

Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (ONU), Kishore Singh, juin 2015.

- Deuxièmement, la direction dans laquelle doit s'orienter la réflexion est celle du défi de la qualité auquel est confrontée l'école algérienne.

Partant de cette orientation, tous les débats qui ont animé les deux Conférences nationales ont porté sur le redéploiement de notre école à partir d'indicateurs universels de qualité, lesquels sont portés par les trois leviers de

la réforme que sont : la refonte pédagogique, la gouvernance et la professionnalisation des personnels par la formation.

Ainsi, les interventions des participants et les recommandations finales des Conférences ont insisté sur les modalités pratiques à mettre en place pour imprimer à l'école algérienne ce saut qualitatif auquel la société aspire.

Pour ce faire, trois postures institutionnelles de travail ont été retenues :

- A. Maintenir un **seuil minimal d'alerte** qui renseigne les décideurs sur :
- a. le niveau du système d'éducation et de formation, par rapport à des considérations aussi bien pédagogiques, scientifiques qu'éthiques ;
 - b. les **rendements du système** en termes de résultats positifs (il est important de positiver les tendances constructives) et d'insuffisances à combattre : taux d'abandons, taux d'échec, taux de déperdition, résultats insuffisants aux examens officiels ;
 - c. les **poches** d'échecs et de déperdition.
- B. Incrire les performances du système éducatif algérien dans le cadre des standards internationaux, notamment ceux concernant :
- a. le **temps scolaire minimal** qui doit être de 36 semaines d'enseignements ;
 - b. la **comparaison régionale et internationale** et ce, par une évaluation des compétences des élèves en mathématiques, sciences, langues (PISA, TIMMS...).
- C. Etablir une hiérarchisation des priorités dans le secteur éducatif, en mettant l'accent sur les segments suivants :
- a. En tant que phase de structuration des apprentissages de base, **l'école primaire** fera l'objet d'un recentrage stratégique, sur les plans pédagogique, administratif et de gestion ;
 - b. les **langages fondamentaux**: la langue arabe, les mathématiques, les langues étrangères ;

- c. la **refonte** du système d'**évaluation** pédagogique continue et celui des examens officiels nationaux, notamment le **BAC** et l'examen de la **5^{ème} année primaire**.

Les travaux des Conférences nationales ont été cadrés par une problématique générale envoyée, au préalable, à tous les intervenants et participants. De même, une feuille de route a été élaborée pour les travaux d'ateliers. La précaution d'usage s'imposait pour énoncer d'emblée que l'on « *ne part pas du vide, et qu'il ne s'agit pas de refaire la réforme de l'école* » : la Loi d'orientation 08-04 étant explicite sur ce sujet.

Partant de l'énonciation d'un bilan et de l'exposé des acquis de la réforme lancée en 2003, la présente évaluation à mi-parcours a été un moment de réactualisations basées sur des argumentations et des débats d'une haute facture scientifique.

Des débats qui ont permis une richesse dans la réflexion en alliant l'académisme des universitaires et le professionnalisme des cadres de l'éducation, auxquelles se sont ajoutées l'apport non négligeable des véritables acteurs et des relais de la réforme de l'école : les enseignants, les chefs d'établissements (public et privés), les organisations syndicales et associatives, mais aussi des représentants élus de la nation (APN, Sénat, APW...), les professionnels de l'édition scolaire, les libres penseurs que sont les chercheurs, les écrivains, les poètes et les dramaturges, ainsi qu'un regard expert éclairé externe international.

2. Un éclairage par les chiffres

Aujourd'hui, le taux de scolarisation (à six ans) est nettement positif ; il est de 98%. Par devoir de mémoire, ce bon point a été souligné par la Loi d'Orientation sur l'éducation nationale (2008) dans son préambule :

« En effet, l'Algérie a, non seulement rattrapé ses retards historiques en matière de scolarisation hérités de la colonisation, mais elle a également pu faire face à la forte demande d'éducation qui s'est exprimée depuis l'indépendance ».

Les différents taux de scolarisation sont également positifs aussi bien par rapport à l'évolution interne du système lui-même que par comparaison aux pays de même niveau de développement que l'Algérie.

A l'orée de l'indépendance en 1962, le secteur de l'éducation a hérité d'un passif catastrophique :

- Un taux d'analphabétisme de loin supérieur à 85%, les populations européennes étant incluses dans ce taux ;
- une population scolarisée insignifiante, inférieure à 1/10^{ième} de la population totale, avec une diminution drastique de la proportion des Algériens admis au cycle supérieur, au fur et à mesure qu'on avance dans les parcours, du primaire au supérieur ;
- un parc d'infrastructures couvrant uniquement les zone à forte densité européenne, à portée insignifiante dans les secteurs de l'enseignement secondaire, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur ;
- des effectifs des personnels enseignants squelettiques (2000 enseignants algériens tous cycles confondus), conséquence du départ massif de l'encadrement français (17 000) ;
- des contenus d'enseignement et de formation totalement étrangers à l'histoire et aux réalités culturelles, géographiques et linguistiques du pays.

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	PARC ACTUEL 2015/2016
Ecoles Primaires	18 564
Collèges	5 345
Lycées	2 255
Total des établissements	26 164

En un mot, le défi était de faire sortir, par le biais de l'école, la société algérienne de l'obscurantisme de la nuit coloniale pour l'engager dans la voie du savoir et du développement.

Sans relâche depuis l'indépendance, l'Etat national mettra en œuvre une série de plans et de refonte. La priorité étant accordée à la scolarisation / démocratisation dans l'accès à l'école, à la réhabilitation de la langue arabe dans son statut originel et à la promotion de la langue amazigh. Ces objectifs s'accompagnent par un effort soutenu d'algérianisation des programmes et des personnels pédagogique et administratif. L'accent est mis sur la promotion de l'enseignement scientifique et technique, et ce, pour des raisons liées au développement économique, social et culturel du pays.

A titre de comparaison, à la rentrée scolaire 2015/2016, un demi – siècle après l'indépendance, le parc infrastructurel du secteur est constitué de :

26 164 établissements scolaires accueillant 8 Millions d'élèves répartis comme suit : 18 564 écoles primaires, 5 345 collèges et 2 255 lycées. Le secteur privé vient en appoint avec 292 établissements, répartis sur 22 wilayas, avec un effectif total de 59.214 élèves.

Le système éducatif national, aussi bien dans ses grandes articulations structurelles qu'au niveau de chacun de ses segments, a réalisé depuis l'indépendance, des avancées remarquables et que nous pouvons synthétiser comme suit :

CYCLE	EFFECTIFS 2015-2016
Préscolaire	424 659
Primaire	4 109 364
Moyen	2 666 227
Secondaire	1 336 884
TOTAL ELEVES	8 537 134

CANTINES SCOLAIRES		14 306
Demi- pension	Moyen	2 119
	Secondaire	1 127
Internat	Primaire	44
	Moyen	376
	Secondaire	599

- La généralisation de la scolarisation avec un allongement de la durée de de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- la croissance exponentielle des effectifs de l'enseignement secondaire.

Près du tiers de la population algérienne fréquente aujourd'hui les établissements scolaires. La chute du taux d'analphabétisme est l'une des conséquences logiques de cet investissement massif octroyé au secteur de l'éducation depuis l'indépendance.

Par ailleurs, des résultats non négligeables ont été obtenus dans l'option scientifique et technique - comprise au sens large du terme - notamment dans ses prolongements dans l'enseignement supérieur : médecine, sciences exactes, sciences expérimentales, technologie, sciences sociales et humaines, etc.

Les efforts déployés par l'Etat algérien se traduisent par le niveau des ressources budgétaires consacrées à l'éducation. Comme en témoigne le rapporteur de l'ONU dans son rapport de l'année 2015 : « l'éducation occupe la deuxième position dans les priorités budgétaires nationales, après la défense nationale, avec 16 % du budget national en 2014 ».

Concernant le financement du secteur de l'éducation et de la formation, l'Algérie figure parmi les pays qui accordent une part importante à l'éducation dans leur budget national. Ainsi, dans le programme quinquennal de développement 2010-2014, les secteurs de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle ont vu leurs dépenses budgétaires doubler toutes les cinq années. Elle sont passée de 225,5 milliards dinars algériens en 2000, à 403,3 milliards dinars en 2005, et dépassant 1100 milliards dinars en 2010.

En 2013, à lui seul, le budget de l'Education nationale représentait 7 % du produit intérieur brut et 21,7 % du budget de fonctionnement. Selon le Gouvernement, en 2014, le secteur de l'éducation nationale représentait 16 % du budget national, ce qui le place en deuxième position des priorités budgétaires après la défense nationale.

L'État prend en charge la totalité des dépenses de personnel appartenant au secteur de l'éducation, le fonctionnement des services de l'ensemble des établissements scolaires, de formation et de soutien, ainsi que les dépenses d'investissements qui incluent la réalisation, l'équipement et l'entretien.

Le budget de fonctionnement englobe :

- les dépenses de personnel ;
- le fonctionnement des services de l'administration centrale et des services décentralisés ;
- les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement, de formation et de soutien ;
- l'action éducative et culturelle en faveur des élèves ;
- les mesures d'action sociale telles que la prise en charge des cantines scolaires, les bourses, les manuels scolaires gratuits, la santé scolaire et l'allocation spéciale destinée aux élèves issus de familles nécessiteuses.

Les crédits alloués annuellement au budget de fonctionnement pour la période de 2011-2015 n'ont eu de cesse de croître. En 2015, ces crédits s'élèvent à 746,7 milliards de dinars. Il y a lieu de signaler que les subventions de fonctionnement allouées au Ministère de l'éducation nationale n'ont jamais souffert de restrictions budgétaires du fait de la priorité accordée par l'État algérien à l'éducation et consacrée par les textes fondamentaux. En outre, le ministère de l'éducation nationale dispose d'un budget d'équipement et d'investissement qui lui permet d'améliorer les indicateurs de qualité de scolarité. Concernant le budget d'équipement du Ministère de l'éducation nationale, les données font état d'une enveloppe budgétaire de 543 milliards de dinars allouée au titre du programme quinquennal 2010-2014 susmentionné.

3. Les priorités du secteur de l'éducation

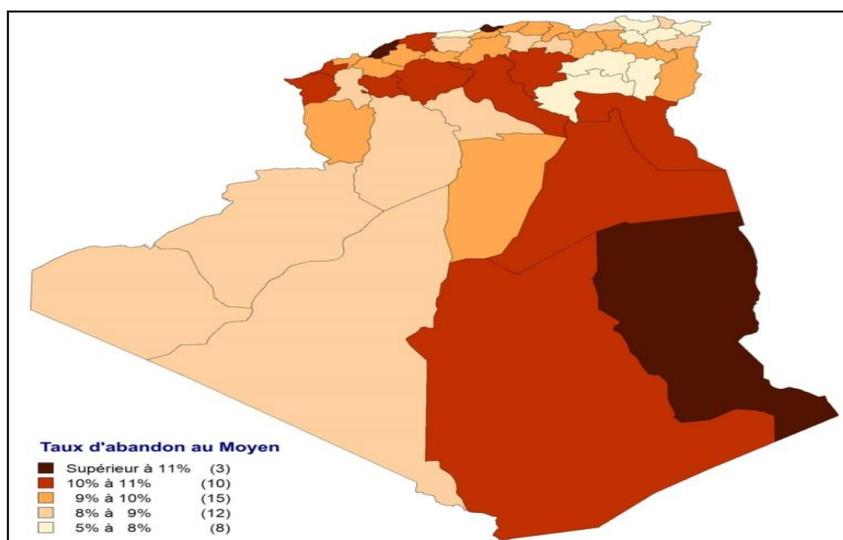
Toutefois, au regard des évaluations établies lors des deux Conférences nationales d'évaluation de la réforme, la communauté éducative a souligné une urgence : relever le défi de la qualité en faveur du plus grand nombre d'élèves possible.

Ce principe d'égalité des chances et d'équité implique de nouveaux paradigmes et convoque de nouvelles postures. Il s'agit de faire accompagner le processus de démocratisation par celui de la qualité.

Il a été question, à cette occasion, que cette évaluation nationale procède au relevé systématique et objectif des dysfonctionnements du secteur, à savoir :

1. la **déscolarisation**, touchant en particulier la tranche d'âge 6-15 ans ;
2. le **taux d'échec et de déperdition**, touchant en priorité les garçons dans le cycle moyen de l'enseignement obligatoire, comme le montre le schéma ci-contre (document MEN/ UNESCO) ;
3. la **faiblesse du rendement** du système éducatif en raison des déperditions élevées et des redoublements excessifs en 1^{ère} année moyenne et 1^{ère} année secondaire.

A titre d'exemple sur une cohorte d'élèves du collège : seuls 38,3 % parviennent en 4^o année moyenne sans redoublement, 70,1 % y parviennent en redoublant une ou plusieurs fois ; le reste 30 % des élèves la cohorte quittent les bancs de l'école sans jamais atteindre la fin du cycle moyen. Pour le cycle primaire : 67,1 % arrivent en 5^o AP sans redoublement.



L'accès au cycle secondaire, selon la traduction des objectifs fixés par le MEN, sur une cohorte de 100 élèves, 90 arrivent en 4 AM, 63 en 1 AS, 25 obtiendraient le BAC. Le résultat réel actuel de réussite au BAC est de 10 élèves.

4. Les disparités inter et intra-wilaya en termes de ratio de scolarisation et d'évaluation certificative, notamment aux examens du BEM et du BAC. ;

5. la faiblesse des résultats au BAC, avec une moyenne de 45-50% de réussite sur les dernières années, en deca des objectifs fixés par la loi d'orientation.

D'autres facteurs exogènes et endogènes accentuent la nature des dysfonctionnements susmentionnés :

- la surcharge des classes et le recours au système de la double vacation dans le cycle primaire ;
- la faiblesse du niveau de réalisation des infrastructures scolaires ;
- le déficit en qualification professionnelle des enseignants ;
- l'inadaptation des modes de gouvernance ;
- le retard dans l'usage des TIC.
- la quasi-désaffection de l'option d'orientation scientifique - et surtout technologique- chez les parents et les élèves ;
- la persistance dans les démarches pédagogiques de méthodes d'enseignement privilégiant encore la simple transmission de connaissances à mémoriser et à restituer (parcoeurisme et bachotage) ;
- la désorganisation du temps scolaire induite par les grèves successives et l'allègement des programmes scolaires ;
- la pratique anti-pédagogique du « seuil des programmes » (« araba ») dans le cycle secondaire et ce, pendant sept années consécutives, conduisant à la suppression de concepts et de savoirs structurants de certaines disciplines scolaires : physique, mathématiques, philosophie (les ondes, les probabilités, les intégrales, Ibn Roch, le Soufisme...), et qui sont d'indispensables prérequis pour poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

4. Les défis pédagogiques

La problématique de l'approfondissement de la réforme de l'école algérienne dans sa composante pédagogique est soumise, par voie de conséquence, à une série de défis :

- mettre un terme à la **déperdition scolaire**, synonyme d'exclusion sociale par le truchement du système éducatif. Elle constitue une menace pour la cohésion de la société ;

- assurer la **cohésion socioculturelle de la nation** par : la consolidation des repères et composantes identitaires (Islam, arabité, amazighité), la transmission de valeurs communes à base rationnelle, la revalorisation de l'Histoire de l'Algérie et des langues nationales, la réappropriation programmatique de l'algérianité et son territoire ;

- faire prendre conscience aux acteurs sociaux et à la communauté éducative des défis technologiques comme seul mode d'accès au XXI^e siècle, impliquant une **appropriation de la pensée scientifique**.

Etabli sur la base d'indicateurs actualisés et des objectifs visés par la politique du Gouvernement, l'action du Ministère de l'éducation nationale a articulé **un redéploiement stratégique de la réforme de l'école** en réalisant deux grandes opérations :

- la consultation nationale sur le cycle obligatoire réalisée en avril-mai 2013 ;

« C'est dans ce contexte général de transformation du monde que le Président de la République a inscrit dans son programme l'objectif de réforme du système éducatif dans ses différents compartiments et qu'il a installé au mois de mai 2000 la commission nationale de la réforme du système éducatif. Les conclusions et recommandations de cette commission ont été examinées à plusieurs reprises par le gouvernement durant les mois de février et mars 2002 avant d'être soumises au Conseil des Ministres ». Loi d'orientation sur l'éducation nationale, 2008

- la conférence nationale sur l'évaluation à mi-parcours de la réforme de l'école, en juillet 2014, avec le mot d'ordre « Cap sur la qualité »

Si la conférence nationale ne s'est pas limitée aux résultats de la consultation nationale, sa démarche englobe d'autres segments comme : le préscolaire, le post-fondamental, le post-secondaire. Ces segments sont saisis à la fois dans leurs spécificités et complémentarités, sectorielles et intersectorielles (cycle obligatoire, formation et enseignement professionnels, enseignement supérieur, recherche).

Cette démarche a pour but de saisir les effets en chaînes, inhérents à toute vision holistique du système d'éducation et de formation, aussi bien en amont, en aval qu'à ses niveaux supérieurs et inférieurs du système de fonctionnement et redéploiement.

Aussi, aux yeux des pouvoirs publics et de la communauté éducative, la réforme de l'école avait besoin de haltes scientifiques, pédagogiques, de moments d'évaluation / régulation de son système et de ses sous-systèmes et ce, à partir de référents établis : rapport CNRSE (2000), mesures du gouvernement (2003), Loi d'orientation (2008). Des haltes sont conduites dans un souci permanent de transparence et d'objectivité quant aux dispositifs mis en place et aux performances visées.

Des réflexions majeures et des thématiques dominantes en relation avec l'évaluation du produit de la réforme ont structuré la Conférence nationale d'évaluation, dans ses deux éditions (2014 et 2015), lors des débats en plénière, ou en travaux d'ateliers.

Ateliers (conférence nationale - juillet 2014)

1. Formation des formateurs
2. Programmes scolaires et mesures d'accompagnement
3. Gouvernance, management scolaire et éthique éducative
4. Evaluation, orientation et examens scolaires
5. Le cycle secondaire général et technologique

6. Déscolarisation, déperditions scolaires, enseignement spécialisé
7. Recherches en éducation
8. Conditions de scolarisation, égalité des chances et communauté algérienne à l'étranger

Ateliers (conférence nationale juillet 2015)

1. Les leviers de la réforme et la formation des personnels
2. Le cycle primaire : missions, fonctionnement et cursus scolaire
3. Le préscolaire : bilan et perspectives
4. L'évaluation du système éducatif : pédagogie, éthique et organisation
5. Le cycle secondaire : missions, structuration et refonte du baccalauréat
6. Le cycle obligatoire et les programmes de 2^{ème} génération : langages fondamentaux et pratiques pédagogiques innovantes
7. L'orientation scolaire et la place de la dimension scientifique, technologique et professionnelle
8. L'éducation, la citoyenneté et l'environnement de l'élève
9. L'éducation spécialisée et le soutien social
10. Le système éducatif et l'inspection.

Les recommandations

Qu'elles soient à dominante pédagogique ou relatives au management éducatif, de manière générale, toutes les recommandations émises par les Conférences nationales d'évaluation ont visé la réalisation urgente du saut qualitatif à imprimer à l'école au cours des quinze prochaines années – horizon 2030. Leurs contenus s'inscrivent en droite ligne des objectifs assignés aux conférences nationales.

Les recommandations ont été élaborées de telle manière à imprimer une vision prospective au système éducatif en identifiant les actions structurantes pouvant l'inscrire dans la longue durée et ce, en termes de performances évaluables, adossées à des préalables, relevant de la performance scientifique, de la stabilité institutionnelle et de l'éthique éducative.

LES LEVIERS DE LA REFORME : LE CADRE DE REFERENCE POLITIQUE

1. Réforme, refonte et refondation

La philosophie des réajustements sont sous-tendus par trois types de changements et une posture intellectuelle : la réforme, la refonte la refondation, ainsi que le contexte et le complexe. Leur définition, sur un plan conceptuel, permettra de saisir les niveaux d'intervention de la politique éducative, ainsi que les montages fonctionnels et opérationnels qui les supportent.

- Si **la réforme** implique une transformation institutionnelle, elle touchera aux finalités, à l'architecture et aux structures du système. La loi d'orientation sur l'éducation 04/08 en est la parfaite illustration.
- **La refonte pédagogique** est centrée sur les contenus, les pratiques et leurs constantes améliorations.
- **La refondation** a trait au sens qu'il faut donner, historiquement, à chaque opération d'éducation et de formation : dans les programmes et les curricula, les manuels et les cahiers d'activités, les examens et les évaluations, les pratiques et les représentations... En somme aux savoirs véhiculés et aux significations sociales qu'elles portent, en l'état et en devenir.

Le contexte et la complexité des données factuelles nous imposent plus de questionnements que de réponses. La pertinence des réflexions portées sur les politiques éducatives, les savoirs scolaires est indéniablement impactée par la rapidité des innovations technologiques et par **la nature des dérives sectaires et extrémistes**, auxquels aucun pays et système éducatif n'échappent et ce, à la faveur de la massification incontrôlée des moyens et réseaux d'information et de communication.

Recommandations

- ✓ Faire acquérir les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, et compter) notamment dans le cycle primaire ; leurs non-maîtrises constituent l'une des causes des plus importantes dans l'échec scolaire des élèves dans le moyen
- ✓ Généraliser l'éducation préscolaire (le plutôt possible) pour tous les enfants âgés de cinq (05) ans pour éviter une école à « deux vitesses »
- ✓ Supprimer le seuil des programmes (araba)
- ✓ Affermir l'approche par compétences (APC) pour l'organisation des apprentissages
- ✓ Améliorer le taux d'encadrement (enseignants/élèves)

- ✓ Définir les profils de sortie conformément à la Loi d'orientation de l'éducation nationale
- ✓ Renforcer les mesures pédagogiques et les actions de soutien afin de réduire ou éradiquer le phénomène des déperditions scolaires

- ✓ Réviser le dispositif de remédiation actuel de manière à

l'adapter aux besoins des élèves

- ✓ Encourager et effectuer des études de recherches sur le préscolaire, l'enseignement spécialisé, la gestion des classes multi niveaux, la prévention de l'échec scolaire, les rythmes scolaire

Adossée aux recommandations des Conférences nationales d'évaluation de la réforme et aux expertises, la stratégie du Ministère de l'éducation nationale repose, sur une approche visant à donner du sens, afin de susciter les adhésions sur les mutations voulues.

Le ministère de l'éducation nationale procède, dès lors et de manière cyclique, à des formes d'expertise du système scolaire, par rapport à deux cadres de projection stratégique : l'un à caractère politique et prospective, l'autre, à caractère pragmatique et factuel.

Partant des recommandations pertinentes des Conférences nationales, la stratégie éducative se décline en trois volets : 1/ les leviers de consolidation de la réforme, 2/ les concepts opératoires, 3/ les niveaux d'intervention.

2. Consolidation de la réforme de l'école : quels leviers ?

Ainsi, trois leviers structurants, ont été identifiés et entérinés par la communauté éducative, lors des deux Conférence nationale -la refonte pédagogique-la gouvernance-la professionnalisation des personnels par la formation.

La gouvernance est en rapport avec les modes de gestion à tous les niveaux. La professionnalisation des personnels s'exécute par le biais d'un investissement dans la formation, aussi bien initiale que continue.

Trois concepts opératoires : l'équité, la qualité et la régulation ; ils sont adossés à cet effort national visant à assurer le saut qualitatif dont est redevable l'institution scolaire et ce, à tous les échelons de son fonctionnement et redéploiement : macro, méso, micro.

Trois niveaux d'intervention sont activés en même temps, pour donner toute la cohérence nécessaire à la politique éducative : **conceptuel, fonctionnel et opérationnel**.

Trois logiques adjuvantes sont accouées à cette stratégie : **la concertation, la comparaison internationale et la recherche**. L'accumulation des données ne sauraient faire l'économie de leur traitement par le biais de la recherche académique. De même, la création - difficile mais salvatrice, ardue mais indispensable - de convergences entre les différentes composantes de la communauté éducative a amené à la signature, par les partenaires sociaux, de la Charte d'éthique du secteur de l'éducation, en Novembre 2015.

*« La démarche consensuelle dans les finalités et moyens de la **Charte d'éthique** proposée par le Ministère de l'éducation nationale, sur recommandation de la conférence nationale sur l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme de l'école (Juillet 2014) et confirmée dans celle de Juillet 2015, se donne pour objectif l'adhésion libre et consciente,*

rationnelle et raisonnée de tous les acteurs de l'école algérienne à l'effet d'une part, de sortir le secteur éducatif algérien de l'instabilité chronique, qui l'a marquée, et de créer des convergences dynamiques, donnant lieu à l'émergence d'une famille éducative consciente des enjeux sociétaux actuels, d'autre part. L'ambition de développer une école de qualité, voire d'excellence est une aspiration légitime de notre société ; la volonté de la réaliser est une action concrète de notre projet.

L'adhésion à des principes éthiques et déontologiques ne prend toute sa valeur que si elle inspire à tous les niveaux du système éducatif, les conduites des agents et acteurs qui y interviennent : enseignants, élèves, administrateurs, parents d'élèves, syndicats, associations... »

Charte d'éthique du système éducatif algérien

Déclaration commune MEN/Syndicats (octobre 2015)

Au plan du **pilotage**, il s'agit de définir les missions et surtout les responsabilités à différents niveaux, plus particulièrement au niveau de l'établissement scolaire (niveau micro). Il va sans dire que la bonne gouvernance suppose un certain nombre d'exigences dont principalement :

- le respect de la règle de droit,
- l'instauration d'un système d'indicateurs,
- l'intégration des TIC pour une meilleure traçabilité,
- une plus grande transparence et célérité ;
- et enfin, la mobilisation et la motivation des ressources humaines, et cela à la faveur d'une politique de communication de proximité suivie et régulière, notamment au niveau local (décentralisé) et dans les canaux des réseaux sociaux.

Cette stratégie a pour colonne vertébrale les trois leviers de consolidation de la réforme qui permettent :

- d'augmenter la **capacité d'anticipation** du Ministère chargé de l'organisation du système scolaire en Algérie ;

- de **formaliser des réponses** à la fois quantitatives et qualitatives aux nouvelles demandes sociales en matière d'aspiration à une formation de qualité et de qualification scientifique, technique et culturelle beaucoup plus poussée de la population scolarisée.

Les trois leviers de la réforme de l'école algérienne ont, également, pour objectifs d'opérationnaliser l'équité scolaire, cet autre pilier de la politique éducative nationale, et ce par des dispositifs s'appuyant sur :

- un mode gestion et de financement, de planification et d'administration centré sur une **obligation de résultats**, évalués progressivement selon les **standards internationaux** - en matière d'examination nationales, notamment.

- Un système de développement à terme, plus proche des **techniques de mesure** de la productivité, de la valeur des programmes, des coûts et des résultats des apprentissages, des **enjeux à caractère sociétal** que des considérations administratives, voire bureaucratiques.

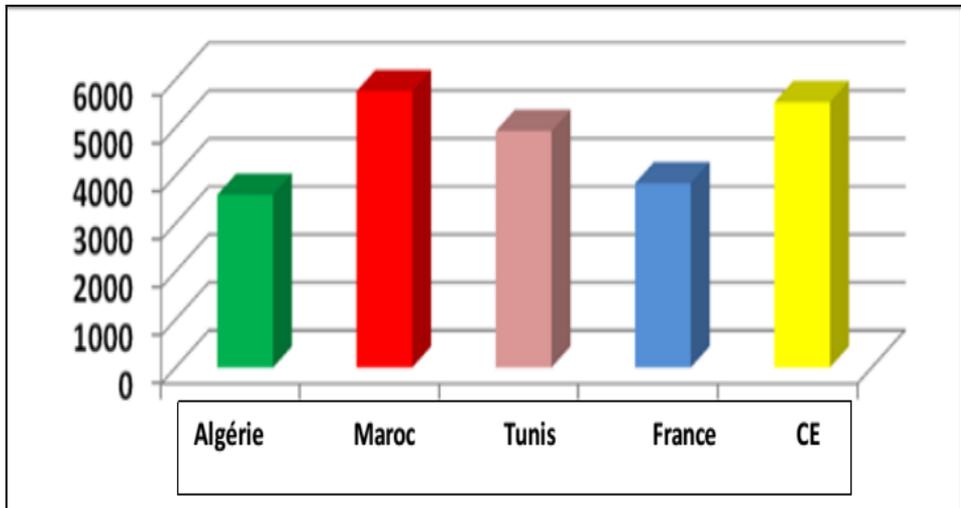
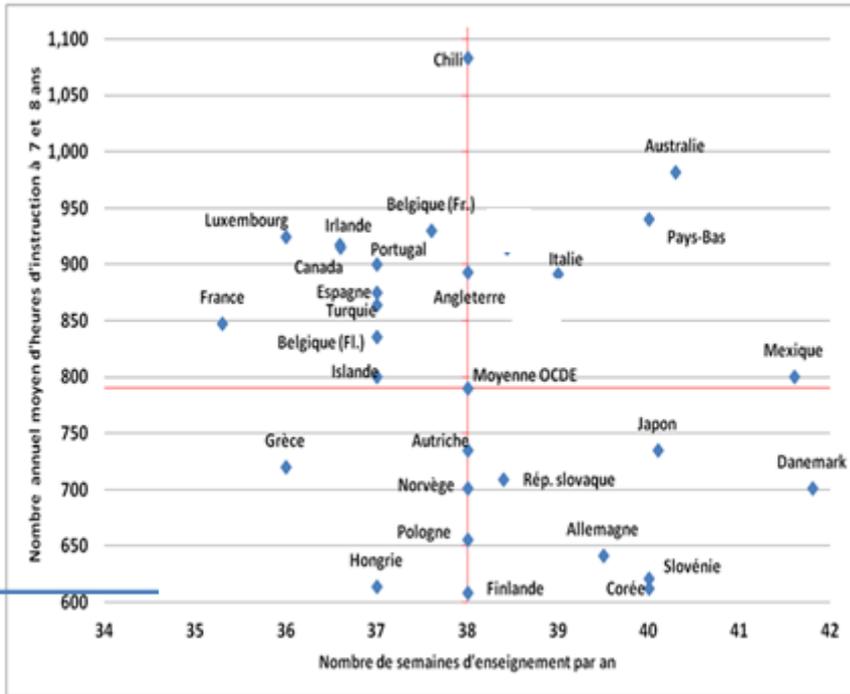
3. Le temps scolaire : comparaison régionale et internationale

Les tableaux ci-dessous (nombre annuel moyen de semaines d'enseignement – élèves entre 7 et 8 ans) montrent, à titre d'exemple, l'importance comparative régionale et internationale des écarts en matière d'organisation du temps scolaire entre l'Algérie et d'autres pays, assez représentatifs des univers éducatifs dans le monde.

Le rendement du système scolaire algérien reste l'un des plus bas au monde. C'est en effet le cas de le dire, les 32 semaines d'enseignement par an au minimum, chiffre théorique fixé par la Loi d'Orientation 08/04, est à revoir à la baisse, au regard du nombre des arrêts de travail. Des arrêts de travail qui ont connu des pics atteignant 8 semaines, soit le 1/3 du volume annuel des programmes d'enseignement.

الجزائر

32



Graphique : Total de l'horaire annuel dans l'enseignement primaire

La comparaison établie entre les systèmes éducatifs, algériens et étrangers, montre :

- Premièrement, **la nature des dérives et l'atteinte au degré de dis / qualification** technique de la population scolarisée, privée du nombre de semaines d'enseignement effectif, risque de toucher toute une génération et porter ainsi atteinte aux acquis et aux objectifs de la réforme ;
- Deuxièmement, la **non-acquisition des fondamentaux** disciplinaires ; ces derniers étant pourtant établies et consacrés dans les cursus scolaires de par le monde et anciennement en Algérie.

Ainsi, l'augmentation du **rendement interne** est une **priorité nationale**. Elle se réalisera par l'amélioration de la prestation pédagogique et du rendement de ses différentes composantes. Cela ne peut se réaliser que par une déclinaison de mesures de lutte contre les déperditions scolaires et le respect par l'école algérienne des standards régionaux et internationaux.

Quatre mesures stratégiques vont être mises en œuvre à cet effet :

- **Remédier aux dysfonctionnements** relevés dans les programmes actuels, par une mise en conformité avec la loi d'orientation sur l'éducation (réécriture des programmes, dits de deuxième génération, approche curriculaire, installation d'habiletés intellectuelles de haut niveau...).

- **Professionaliser les personnels** du secteur, tous corps confondus, sur les tendances qualitatives mondiales de l'évolution pédagogique et des innovations technologiques.

- **Normaliser les infrastructures** créées et non achevées, pour faire face aux besoins en termes de capacité d'accueil, compléter les équipements (ateliers, laboratoires), réaliser les logements d'astreintes pour assurer la stabilité du personnel et doter les établissements en équipements conformément à la typologie officielle en vigueur.

- **Numériser le secteur** de l'éducation, aussi bien dans son mode de fonctionnement managérial que dans son offre pédagogique dans les classes et les établissements scolaires :

- plate-forme numérique (gestion des ressources humaines, formation à distance, banques de données pédagogiques...)
- équipement audio-visuel,
- enseignement assisté par ordinateur, didacticiels ;
- infrastructure : salle d'informatique, bibliothèques, etc.

IV. LES DEFIS DE LA QUALITE

1. La refonte pédagogique

La refonte pédagogique a trait aux pratiques de classes et a des prolongements dans le cadre familial. Elle est la clé de voûte de la réforme et un de ses trois leviers (avec la gouvernance et la professionnalisation des personnels). Pour cette raison, elle continuera à faire l'objet des débats dans les structures et instances institutionnelles ainsi que dans les sphères de la vie publique et privée, sous des formes multiples et diverses.

Ainsi, l'**amélioration** du rendement scolaire passe par l'installation de **nouveaux comportements** pédagogiques, appelant à des changements non seulement dans les contenus disciplinaires, mais aussi dans leur conception, leur organisation, leur application et leur évaluation. La refonte pédagogique **part du terrain et de ce qui se passe réellement dans les classes**. C'est une opération délicate et qui nécessite des dispositions particulières, à savoir :

- La mise en place des mécanismes d'accompagnement en matière d'application et d'évaluation à des niveaux micro (dans les classes) ;
- La mise en œuvre de convergences, dont le destinataire unique reste l'élève. L'unité des apprentissages doit être assurée par une cohérence horizontale à l'échelon le plus bas de l'institution éducative, entre les enseignants d'une même classe ;
- La formation des enseignants : considérée par le gouvernement et la communauté comme étant la priorité des priorités ;
- Une parfaite adéquation pédagogique entre les manuels et les programmes.

Recommandations

- ✓ Mettre en place un système d'informations numérisé pour assurer le recueil de données de manière systémique et fiable
- ✓ Donner la possibilité aux Directions de l'Education (wilaya) d'organiser l'année scolaire en fonction des conditions climatiques de chaque région tout en veillant au respect du volume horaire et du nombre de semaines de travail.
- ✓ Fixer la rentrée scolaire fixée au début du mois de septembre.
- ✓ Réorganiser la semaine (répartition des horaires), en travaillant le samedi.
- ✓ Mener des études comparatives sur la réussite des élèves dans les deux types d'établissement (privé et public) ;
- ✓ Revoir la nature des sujets d'examens scolaires et les modalités d'évaluation.

Les supports pédagogiques, tels que les manuels scolaires, seront revus à la lumière des orientations suivantes :

Coïncidant avec le lancement de l'application des programmes de deuxième génération, la mise en place de manuels uniques pour le premier palier du primaire (1^{er} et 2^{ème} année), obéit à cette volonté de centrer nos efforts sur les apprentissages structurants de l'élève et non sur cette tendance et dérive encyclopédiste (le parcoeurisme). Celle-ci, étant malheureusement dominante, se vérifie dans le « parcoeurisme » des élèves et le bachotage (bourrage de crâne) par les enseignants.

La dynamique curriculaire : d'autres démarches d'apprentissage plus appropriée seront, par conséquent, mises en œuvre dans les nouveaux programmes.

A. Les compétences de base dans le cycle fondamental

Réussir le défi de la qualité dans le volet pédagogique (la refonte pédagogique) signifie que le **cycle primaire** doit redevenir **la priorité pédagogique nationale incontournable**. L'école veillera à l'installation chez l'écolier des fondamentaux (en mathématiques, en langue : langue arabe et en langues étrangères) : lire, écrire, calculer et maintenant « cliquer ».

Il s'agit d'affirmer avec plus de rigueur et de scientificité :

- les valeurs et aspirations de notre société au rang desquelles les valeurs identitaires sont rationnellement convoquées afin de renforcer la cohésion sociale ;
- les valeurs civiques qui donnent un sens à la citoyenneté, non en termes de connaissances livresques mais de comportements au quotidien ;
- de valeurs morales, issues des traditions de notre société, mais aussi les valeurs universelles, attachées à l'effort, à la persévérance et à l'éthique du travail méritoire.

L'impact de l'introduction, de manière progressive et mesurée, de telles mesures sur la totalité du système éducatif et de

« L'enseignement fondamental assure un enseignement commun à tous les élèves, leur permettant d'acquérir les savoirs fondamentaux nécessaires et les compétences essentielles pour leur permettre soit la poursuite de leur scolarité dans le niveau d'enseignement suivant, soit leur intégration dans l'enseignement et la formation professionnels, soit la participation à la vie de la société ».

Loi d'orientation sur l'éducation nationale, 2008

« L'**Algèrianité**, trame de solidarités historiques, est aussi le sentiment d'appartenance à une même Nation, à un même peuple, sentiment qui s'appuie sur le patrimoine historique, géographique, civilisationnel et culturel, symbolisé par l'Islam, les langues de la nation, tamazight et l'arabe, l'emblème et l'hymne nationaux ».

Référentiel général des programmes, CNP/ MEN 2008

ses acteurs, appellent à une mutation à terme sur le plan pédagogique, mettant en jeu la fonction de l'école dans notre société et dans un environnement (local, régional et international), de plus en plus contraignant, sur un plan économique et idéologique (place des ressources énergétiques, instabilité régionale géopolitique, mouvements de prosélytismes en direction des jeunes...).

Seuls des questionnements - tant sur le plan du statut des savoirs dans notre société, que sur les types de compétences à installer - ainsi que des réponses adaptées sont en mesure de recentrer l'école algérienne sur son environnement réel, en mettant l'accent sur une plus forte contextualisation des apprentissages : il n'y pas d'apprentissage sans contextualisation.

Par ailleurs, le recadrage stratégique sur la dimension nationale dans les programmes et manuels scolaires constitue une portée axiologique importante : il s'agit là d'une finalité assignée à l'éducation scolaire. Elle ne peut se réaliser que par la mise en conformité des contenus d'enseignement par rapport à la Loi d'orientation sur l'éducation nationale - 08/04 qui stipule que :

*« Au plan éducatif, il s'agit de faire prendre conscience de l'appartenance à une identité collective, commune et unique consacrée officiellement par la **nationalité algérienne** ».*

B. La médiation en milieu scolaire.

L'institution scolaire souffre d'un déficit de régulation, car les formes traditionnelles de gestion et d'autorité ne sont pas adaptées au contexte ambiant, aux exigences d'une jeunesse de plus en plus interconnectée, à des dispositions psychologiques et pédagogiques, plus proches des savoirs procéduraux que des savoirs déclaratifs.

Par conséquent, ce sont les méthodes de non- règlement de ce type de conflit qui prévalent dans l'école algérienne. En effet, le modèle pédagogique disciplinaire repose sur l'opposition des parties, enseignants – élèves, et sur l'attribution d'une sanction qui va des félicitations au blâme, voire à l'exclusion. Ce modèle n'est pas adapté à ce que doit être la nature des relations scolaires. Il nécessite une ouverture sur la pédagogie de la communication

éducative qui privilégie l'éthique, les principes du dialogue, tout en excluant la pratique de la sanction.

Des tendances et des institutions se mobilisent pour proposer la médiation comme mode de gestion des conflits. En ce sens, l'urgence est signalée pour mettre en place un dispositif pédagogique et de gestion administrative adéquats, plus consensuels et qui fait appel aux techniques de communication et de négociation. Dans l'optique de la refonte pédagogique, il s'agit de réinventer la relation sociale en milieu scolaire, par le biais des articulations suivantes :

- les projets établissements scolaires doivent proposer des éléments d'analyse, de traitement et de résolution des faits déclencheurs de situations conflictuelles telles que : la violence, le vandalisme, l'absentéisme... Ainsi, la médiation, nouveau mode de règlement des litiges, s'impose d'elle-même comme étant la stratégie pédagogique idoine pour prévenir et résoudre les situations conflictuelles.

- Le lancement de formations dans la méthodologie de la gestion des conflits en milieu scolaire, ce qui contribuera à prévoir et gérer les conflits par des stratégies pédagogiques constructives privilégiant, d'emblée, la solidarité, l'équité et le maintien des liens sociaux au sein de la communauté éducative.

- La constitution de noyaux de porteurs, producteurs et évaluateurs de projets d'établissements scolaires, lesquels projets sont élaborés autour de la médiation.

Les nouvelles stratégies d'une telle gestion scolaire requièrent une réflexion approfondie sur les méthodes pédagogiques adéquates, adaptées à une formation à la médiation éducative en milieu scolaire. Il s'agit d'initier le personnel éducatif, les responsables des établissements et les équipes enseignantes à créer un processus coopératif, fondé sur la communicabilité et le dialogue afin de résoudre les problèmes sans dommages.

La mise en place de la médiation recommande un changement des paramètres de la gestion, concernant :

- l'implication réelle des acteurs du secteur de l'éducation : personnels de l'administration, corps enseignants, agents de soutien ;
- l'interpellation des pairs (des élèves), formés à la gestion des conflits ;
- la formation aux principes de la citoyenneté, à partir de la mise en exergue des valeurs algériennes et de l'exploitation pertinente des savoirs traditionnels locaux dans le domaine de la médiation sociale : la ''djemâ'', la ''touiez'', ''Djah''...

Il est évident qu'asseoir une nouvelle culture scolaire au sein de l'établissement exige de créer de nouvelles modalités de résolution des conflits. Il ne s'agit pas simplement de répondre aux problèmes immédiats, comme c'est de coutume. La médiation en milieu scolaire vise à mettre fin à ce «malaise scolaire», exacerbé par les différentes crises sociales vécues par la société algérienne, toutes générations confondues.

2. **La gouvernance**

Le constat a été unanime en Algérie, celui de procéder à la réforme de l'Ecole, au travers de la **Lettre de Mission de Monsieur le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika**, donnant mandat à la CNRSE (décret présidentiel N°2000-101) :

« La Commission est, dans ce cadre chargée de proposer un projet définissant les éléments constitutifs d'une nouvelle politique éducative, comportant, notamment une proposition de schéma directeur portant d'une part, sur les principe généraux, les objectifs, les stratégies et les échéanciers de mise en œuvre graduelle de la nouvelle politique éducative et, d'autre part, sur l'organisation et l'articulation des sous-systèmes ainsi que l'évaluation des moyens humaines financiers et matériels à mettre en place ».

Cette lettre constitue le **cadre et les termes de référence** dans lesquelles la CNRSE a inscrit ses travaux.

La loi d'orientation sur l'Education nationale 08/04 du 23 Janvier 2008 a jeté les fondements de la nouvelle politique éducative.

« La définition d'une nouvelle politique de l'éducation en mesure de répondre aux ambitions de la nation- inscrite dans le mouvement irrépessible de la mondialisation - suppose, en premier lieu, la formalisation de principes fondamentaux et de finalités à hauteur des défis qui s'imposent à nous ».

C'est dire aussi que les programmes actuels, compte tenu du retard accusé durant les années 1980 et 1990, ont été conçus et réalisés en 2003, avant la promulgation de la loi d'orientation sur l'éducation 04/08 dans des conditions loin d'être optimales et sont, globalement, responsables d'insuffisances majeures, lesquels n'ont pas permis à son encadrement scientifique et pédagogique de s'exprimer de manière efficace et efficiente, en répondant à des besoins urgents relatifs à la remise à niveau régionale et mondiale de l'école algérienne :

- L'**indisponibilité**, au moment de l'élaboration des programmes, d'un document définissant les orientations de la réforme, en matière de durée et de structuration des cycles, de profils de sortie...;
- L'inexistence, également, au moment du lancement de l'élaboration des programmes, d'un **guide méthodologique de référence** destiné aux concepteurs de programmes, lacune ajoutée à l'absence d'une formation préalable en direction des enseignants, des inspecteurs et chefs d'établissements ;
- L'absence d'un **dispositif d'implantation** des programmes comprenant la formation ou à défaut l'information de tous les acteurs impliqués et en particulier les chefs d'établissements.

Du point de vue managérial, le contexte général de prestation scientifique et pédagogique n'a pas permis :

- d'assurer les **articulations d'implantation et de suivi** de la réforme : l'évaluation et la formation voulues dans une perspective de **professionnalisation** des dispositifs, tels que conçus dans l'esprit de la CNRSE. Est-il possible d'administrer une telle approche pédagogique sans que

les acteurs ne soient formés et ancrés de manière consciente dans des postures scientifiques et méthodologiques impliquant le recyclage de leurs pratiques pédagogiques ?

- De garantir un **pilotage institutionnel et technique**. Ce qui a posé des problèmes de légitimité institutionnelle, donnant lieu à un « **bicéphalisme** » dans le pilotage et dans la conception des programmes et leur allègement (en 2008 et en 2011). Ce problème, fut-il le reconnaître, n'a pas également échappé à d'autres pays, ayant entamé des réformes scolaires dans l'urgence.

Les recommandations

- ✓ Réviser et combler les vides juridiques du statut particulier des travailleurs de l'éducation
- ✓ Mettre en place un groupe spécialisé en législation et réglementation en coordination avec la direction des études juridiques afin d'examiner les propositions de textes, d'arrêtés réglementant la vie scolaire et étudier les dysfonctionnements et les effets négatifs induits par la mise en place du statut particulier
- ✓ Moderniser le secteur de l'éducation, aussi bien sur le plan administratif que pédagogique
- ✓ Formation des chefs d'établissements sur le volet comptabilité publique pour leur permettre d'assumer pleinement leurs attributions et délimiter les responsabilités de chacun
- ✓ Structurer la retraite anticipée des fonctionnaires de l'éducation nationale
- ✓ Mise en place d'un groupe spécialisé en gouvernance qui sera chargé d'organiser une conférence nationale sur ce thème

La consolidation de la réforme repose sur la participation et la **solidarité** de l'ensemble des structures **gouvernementales** de niveau central et de leurs **démembrements déconcentrés**, en particulier des secteurs chargés de l'enfance et de la jeunesse, de la culture, des affaires religieuses, de la famille,

de la protection sociale, des collectivités locales, des sports, de l'environnement...

A. Les mesures exceptionnelles

En regard des besoins - en termes de développement de l'éducation nationale sur le plan des infrastructures éducatives et d'accompagnement - les indicateurs présentés ci-dessous montre des aspects quantitatifs à impact qualitatifs, liés aux constructions scolaires, aux remplacements/restauration des infrastructures vétustes, aux moyens didactiques, informatiques, aux mobiliers scolaires et à la santé scolaire, etc..

Ainsi, le nombre d'établissements scolaires tous cycles confondus passera de 25 496 en 2013 à 30 835 en 2019 soit une augmentation de + 5 339 établissements. Les incidences, en termes d'évolution des effectifs et des besoins en encadrement et en infrastructures nouvelles, sont induites par :

- la restructuration des cycles d'enseignement,
- les mesures de soutien à la scolarisation,
- la volonté affichée et ferme d'amélioration de la qualité de l'enseignement et du rendement du système éducatif par des mesures de lutte contre les déperditions scolaires.

Si des mesures exceptionnelles d'extrême urgence ne sont pas prises dans le court terme, le système éducatif va entrer dans une phase d'instabilité récurrente, revendiquée soit par les syndicats, soit par les parents et les élèves. Deux institutions seront fortement sollicitées à cet égard : le Ministère de l'habitat, le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

Années	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	2016/ 2017	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020
Primaire	18 273	18 430	19 556	20 203	20 787	21 304	21 811
Moyen	5 171	5 252	5 261	5 424	5 655	5 968	6 326
Secondaire	2 052	2 146	2 252	2 267	2 365	2 516	2 698
Total	25 496	25 828	27 068	27 893	28 808	29 787	30 835

Tableau - Evolution du nombre d'établissement 2013/2020

B. Les cadres de concertation

La consolidation des acquis de la réforme a également besoin de la contribution des institutions et organismes nationaux, culturels et scientifiques : l'Académie de la langue arabe, Haut-commissariat à l'amazighité, la DGRSDT (Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique), les associations culturelles, sportives et de professionnelles : Comité olympique algérien, l'Union des écrivains algériens, Société algérienne des mathématiques, l'association des enseignants de mathématiques, l'Union des Oulémas Algériens, etc.

La réforme de l'école avec ses trois leviers – la gouvernance, la refonte des programmes et curricula ainsi que la professionnalisation des personnels - ne peut trouver le cadre stable et pérenne de l'application de ses choix stratégiques que dans la mise en place de mécanismes institutionnels. La Commission nationale de la réforme du système éducatif, installée par Monsieur le Président de la République, en Mai 2000, a recommandé la

création des organes et des structures en rapport avec la réforme de l'Ecole, dans ses différents segments.

Si les dispositifs prévus, dont certains sont mis en place depuis et d'autres en voie de l'être - tels que le Conseil national pour l'Education et la Formation, le Conseil national des Programmes, l'Observatoire national pour l'Education et la Formation - il reste que la configuration d'ensemble du système d'éducation et de formation en Algérie (Education nationale, Enseignement supérieur & Recherche scientifique, Enseignement & Formation professionnels,) présente des insuffisances inhérentes à l'absence de pilotage d'une instance de leadership, à l'instar de ce qui se passe dans le monde. Une instance de haute stature et facture politiques, situé au plus haut niveau de l'Etat.

L'état actuel de la gouvernance des politiques publiques en matière d'éducation et de formation fait ressortir un manque évident d'intégration et de cohérence systémiques entre les trois secteurs, sans pour autant omettre d'ajouter les interactions avec les autres partenaires ministériels : santé, culture, affaires religieuses, solidarité, jeunesse, sport...

Devenue, par la force des choses, la mission essentielle de la politique intersectorielle, la régulation des flux des effectifs élèves ne peut plus constituer une modalité de gouvernance entre les secteurs en charge de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Cette démarche engendre, à la longue, des cloisonnements entre les niveaux de décision, de projection, de gestion et d'application, lesquels cloisonnements induisent une faible complémentarité entre les différents segments du système dans son ensemble.

A un niveau conceptuel et à l'échelle macro, les logiques sectorielles et leurs modes d'organisation, prévalant sur la vision globalisante, ont conduit à un **manque de performance optimale** avec un coût financier et un impact budgétaire certains.

Dans une perspective d'optimisation des modes de de gouvernance institutionnelle et de rationalisation des dépenses publiques, des logiques de gestion encore pesantes ont été listées à cet effet, à savoir :

- **les logiques administratives internes à chaque secteur** ont fini par produire une forte centralisation, neutralisant les efforts de création de passerelles intersectorielles ;

- **les déséquilibres dans les cartes de formation** en rapport à l'environnement économique, social et culturel et aux tendances mondiales en matière d'éducation et de formation. Comme conséquences attendues, nous citerons : la dévalorisation de

l'enseignement technique, la non-prédominance de l'enseignement technologique, le tarissement des filières mathématiques, la non-prise en charge de l'éducation préparatoire et des enfants à besoins spécifiques, etc.

Le renforcement global de la réforme va de pair avec le caractère systémique des démarches institutionnelles. Ceci doit impliquer plusieurs départements, à l'effet de se prononcer et de coordonner de manière impérative leurs politiques inter/sectorielles relatives, entres autres :

- à la réorganisation des cycles,
- aux cartes de formation (scolaires, universitaires et professionnelles),
- au recyclage des personnels et à la formation continue dans l'environnement socioéconomique,
- aux méthodes d'enseignement,

« Le Conseil national de l'éducation et de la formation a pour mission notamment :
« de faire assurer la cohérence globale du système éducatif et d'en améliorer le rendement, de réunir toutes les conditions pour assurer la concertation et la consultation entre les secteurs concernés, de proposer les orientations de nature à assurer le développement global et intégré du système d'éducation et de formation conformément aux normes scientifiques et pédagogiques universellement admises et aux valeurs identitaires et culturelles nationales, d'étudier et de donner un avis sur tous les projets initiés par les secteurs chargés de l'éducation et de la formation»

Décret présidentiel n° 03-407 du 5 novembre 2003 portant création, organisation et fonctionnement d'un conseil national de l'éducation et de la formation.

- à la structuration des filières dans le cycle secondaire,
- à l'enseignement technologique,
- à l'évaluation et à la refonte des examens officiels,
- aux temps et rythmes scolaires en rapport avec la comparaison internationale,
- au développement de la recherche scientifique dans le domaine pédagogique, etc.

L'idée serait de doter l'Algérie, comme c'est le cas partout dans le monde développé, d'un Conseil Consultatif issu de la communauté éducative et de formation. L'objectif est d'assurer à cet organe, tel qu'il été conçu en 2003 - et ce, au regard de la nature de ses missions - un fonctionnement plus harmonieux et une représentativité plus efficace.

Il s'agit ainsi de conférer aux travaux du Conseil un plus grand intérêt aux yeux des différents partenaires institutionnels et sociaux et de l'opinion publique d'une manière plus générale.

Dans le cadre de la mise en place des organes et des structures en rapport avec la réforme du système éducatif, trois dispositifs ont été prévus par la loi d'orientation:

- le Conseil national pour l'éducation et la formation ;
- le Conseil national des programmes ;
- l'Observatoire national pour l'éducation et la formation.

Le conseil national de l'éducation et la formation (CNEF) a des missions en rapport avec **la définition de la politique éducative** du pays ; le conseil national des programmes (CNP), est inséré dans l'organisation de la scolarité (loi d'orientation, art.28), « instance scientifique et pédagogique autonome ayant pour mission la conception et l'élaboration des programmes d'enseignement » (Loi d'orientation 08/04 - 2008).

Recommandations

- ✓ Réactiver l'observatoire national pour l'éducation et la formation ;
- ✓ Installer le conseil national pour l'éducation et la formation
- ✓ Installer une commission mixte issue des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique regroupant les chercheurs dans le domaine de l'éducation
- ✓ Installer une commission de réflexion sur la mise en place d'une institution de recherche ;
- ✓ Renforcer la formation dans les structures du Ministère de la culture, celles répondant aux besoins de l'éducation nationale

3. La réforme scolaire et le changement social

Eu égard à la place massive que le secteur occupe dans la fonction publique (plus de 700 000 fonctionnaires), la gouvernance du système scolaire est appelée à gérer trois contraintes majeures :

- Primo : une **réforme générale** des programmes et des méthodes, en termes de conception, recherche, évaluation continue et certificative, en y ajoutant tous les efforts de formation, d'information et de mobilisation pédagogique et financière exige du temps et de l'investissement matériel et immatériel (**de 5 à 10 ans**).

- Secundo : arrivée en fin de parcours, la réforme - laborieusement conçue et financièrement coûteuse - peut présenter toutes les configurations d'un système dépassé, à cause de la **rapidité des changements scientifiques et technologiques**. Des changements qui interviennent beaucoup plus rapidement que la mise en place d'une réforme globale. **Les changements contemporains vont plus vite que la réforme.**

Recommandations

- ✓ Moderniser le secteur de l'éducation nationale : utilisation des TIC dans la gestion administrative et pédagogique, intégration des TIC dans l'enseignement des disciplines...
- ✓ Associer les parents d'élèves au projet d'établissement
- ✓ Récupérer tous les Instituts Technologiques de l'Education (ITE) abandonnés ou cédés et les rendre fonctionnels
- ✓ Rationaliser l'utilisation du volume horaire des enseignants
- ✓ Redynamiser l'Observatoire national de l'éducation dans ses missions notamment dans la recherche
- ✓ Respecter les normes de réalisation des infrastructures scolaires par les maîtres d'ouvrage pour qu'elles répondent à l'ergonomie scolaire
- ✓ Instituer un identifiant pour tous les élèves permettant de suivre leurs parcours scolaires ainsi que leur suivi sur un plan pédagogique, sanitaire, sportif, etc.
- ✓ mettre sur pied un budget spécial à la santé en milieu scolaire
- ✓ Donner une importance particulière à la santé en milieu scolaire, en dynamisant les activités de clubs de santé.

• Tertio, **l'instabilité socioprofessionnelle chronique**, il s'agit des grèves à répétition et de durée illimitée, auxquelles il faudrait adosser le conservatisme connu du corps enseignant en matière de refonte des pratiques pédagogiques

Dès lors, et afin de gérer ces trois contraintes, la gouvernance du système scolaire doit être pensée sur la base d'une quintuple articulation :

A. Le dépassement du système actuel de fonctionnement et notre capacité de l'insérer dans une **posture de qualité**, relevant à la fois des savoirs

scolaires, de l'ingénierie de la formation, de l'ingénierie pédagogique, de la technologie éducative, de la didactique des disciplines, des projets d'établissement et de service...

- B. La capacité de mettre un **terme à l'exclusion sociale**, laquelle constitue une menace permanente pour la cohésion de la société ;
- C. L'affirmation de la **cohésion sociale de la nation** par :
 - a. la consolidation des repères et référents nationaux,
 - b. l'ancrage de valeurs communes à base rationnelle,
 - c. la revalorisation de l'histoire et des langues en tant que pièces maîtresses de la trame des appartenances et des solidarités ;
- D. La prise de conscience par les acteurs de l'éducation des défis technologiques comme seul mode d'accès universel, impliquant une **appropriation de la pensée scientifique** ;
- E. La mise en œuvre d'une **solidarité effective, aussi matérielle que pédagogique**, à l'endroit des enfants présentant des fragilités aussi bien de santé physique que mentale, d'adaptation scolaire ou à besoins spécifiques quel que soit sa nature.

4. Le pilotage institutionnel : vers un recadrage stratégique

La réforme de la gestion de l'éducation se heurte actuellement à **un mode de gestion hautement centralisé** donnant lieu à des pratiques érigées en modalités permanentes de fonctionnement pour le MEN et ses structures sous tutelle, à l'échelle centrale et de wilaya. Ainsi, l'on relèvera les contraintes suivantes :

- La plupart du temps, les tutelles, au lieu de prévenir les problèmes, joue plutôt **aux sapeurs - pompiers** pour faire face aux multiples grèves et débrayages scolaires des élèves ;
- Une gestion administrative des ressources **très peu efficace, inéquitable et inefficace**

- La gestion administrative trop centralisée des ressources et la mauvaise répartition de celles-ci font que le système scolaire est très souvent confronté à **une pénurie chronique** en personnel enseignant, en matériel pédagogique, en fournitures scolaires et moyens financiers.

Recommandations

- ✓ Constituer un vivier des formateurs permanents, qui travailleront d'une manière stable pour le compte des instituts de formation, les choisir parmi les professeurs formateurs, renforcer leurs compétences par des formations pointues
- ✓ Prévoir des formations (masters professionnels) avec le Ministère de l'Enseignement supérieur pour certaines disciplines actuellement enseignées sans respect des normes et standards reconnus (l'ingénierie de la formation, le management, le fonctionnement en mode projet, la communication interpersonnelle).

Par ailleurs, le pilotage institutionnel se heurte à des limites objectives, quel que soit la volonté de ses managers :

- En raison de la **faible implication des acteurs**, le pilotage centralisé n'est pas suffisamment fondé sur une connaissance réelle du terrain, mais plutôt sur **des données approximatives** ;

- **Le pilotage centralisé** du système scolaire se caractérise généralement par un **manque de vision stratégique** ; cela se traduit par un accaparement des responsables au niveau central **des tâches administratives** au détriment des questions stratégiques.

La gestion des ressources humaines, dans un tel secteur, connu pour l'ampleur de ses personnels, notamment du personnel enseignant, reste **une tâche absorbante** pour l'administration :

- le système de gestion des ressources humaines **reste encore centralisé**,
- La préparation et l'exécution des budgets de l'éducation **ne sont pas intégrées aux tâches de pilotage et de gestion du système** ;
- ce système de gestion se fait sur des principes **peu rigoureux en termes d'équité et d'efficience** (exemple : le préscolaire).

Cependant, si le maintien au niveau central de la définition de la politique éducative, de la détermination des contenus de formation et de la fixation des normes d'évaluation se justifie par un souci de sauvegarde de **l'unité nationale**, des efforts importants devraient être menés dans le sens d'une plus grande **déconcentration** en matière de méthodes d'enseignement, d'achat de matériel pédagogique et de formation continue des enseignants.

Cette dynamique s'articulera autour de sept grandes orientations :

« Concernant les moyens didactiques, la loi consacre la suppression du monopole de l'Etat sur le manuel scolaire et en ouvre l'élaboration aux compétences nationales en fonction de cahiers des charges et de procédures d'agrément avant leur mise en circulation dans les établissements scolaires. Quant aux moyens didactiques complémentaires et aux ouvrages parascolaires, ils doivent être homologués pour pouvoir être utilisés dans les établissements scolaires ».

Loi d'orientation sur l'éducation nationale, 2008

1. une **décentralisation** bien pensée, effective et progressive et une **administration centrale** bien établie, d'où la **révision de l'organisation interne des services centraux et de wilaya** ;
2. la généralisation effective du **projet d'établissement et de service** ;
3. la fonction administrative doit être au service de la fonction pédagogique. L'élève doit être au centre de l'action éducative (« **droits de l'enfant** ») ;
4. l'évaluation générale et continue : les bilans et les responsabilités quel que soient leur nature ou niveau sont soumis à une **obligation de résultats** selon des **indicateurs d'évaluation** ;
5. l'application de la **règle de droit**, en matière de gestion des conflits et contentieux socio professionnels, individuels et collectifs ainsi que dans le cadre du fonctionnement des établissements scolaires (indiscipline, violence, assiduité...). ponctualité...), d'où l'établissement de la **charte de l'éthique dans le secteur de l'éducation** ;
6. l'instauration de mécanismes institutionnels de **régulation et d'autorégulation** qui vont permettre à l'école de se maintenir, de manière permanente, dans une **perspective concurrentielle**, à double articulation : intra – nationale et internationale : programmes, manuels, évaluation ;
7. la place de la **coopération** nationale et étrangère, en intégrant les mécanismes de la démarche comparatiste internationale (TIMMS, PISA...).

En matière d'équité et d'égalité des chances et dans un souci de réduire les disparités inter et intra - wilayas, notamment celles portant sur des poches d'échecs dans les régions du Sud et des Hauts-plateaux, la généralisation de l'enseignement préscolaire reste une option incontournable.

Recommandations

- ✓ Veiller à l'application rigoureuse des textes réglementaires en vigueur
- ✓ Déterminer les actions de la formation qui répondent le mieux aux besoins de chaque corps, grade et métiers
- ✓ Faire valider les contenus et les actions à entreprendre par un organe spécialisé
- ✓ Procéder à la révision des textes (arrêtés interministériels) fixant les conditions d'accès aux concours et les programmes de formation pour chaque grade
- ✓ Généraliser la présence des instituts de formation sur tout le territoire national (50 instituts)
- ✓ Réhabiliter et équiper les instituts et préserver le foncier de ces établissements
- ✓ Instituer un contrat d'associé avec les intervenants (universitaires, retraités, etc.) pour garantir une formation de qualité
- ✓ Faciliter le détachement des personnels par les Directions de l'éducation (wilaya) pour combler les déficits des instituts en matière de gestion et d'administration
- ✓ Mettre en place une commission chargée de la formation, composée de représentants des différentes structures du MEN, avec pour missions : l'élaboration des différents outils nécessaires au bon fonctionnement de la formation (plans de formation, référentiels des compétences, règlements intérieurs, manuels de procédures de gestion de la formation, etc.).

V. LA CONSOLIDATION DU PROCESSUS DE LA REFORME DE L'ECOLE : LES PRINCIPES STRATEGIQUES

Les trois leviers pour la consolidation de la réforme de l'école s'articuleront de manière concomitante autour de quatre principes directeurs (inspirés des travaux de la CNRSE) :

1. Le principe de la consultation/concertation

L'opération de consultation sur l'enseignement obligatoire et son mode opératoire (exposé des motifs, méthodologie, restitution des résultats, conférence nationale d'évaluation) avec implication de tous les acteurs et partenaires est une démarche à renouveler pour toute opération de réajustement du processus de la réforme.

Elle sera instauré pour notamment :

- Le débat relatif à la mise en œuvre de la refonte du système du cycle secondaire général et technologique ;
- l'implémentation généralisée de l'enseignement préscolaire ;
- la refonte des examens officiels nationaux ;
- l'installation des organes officiels : Conseil nationaux (Education et formation), conseil national des programmes...

Recommandations

- ✓ L'association des parents d'élèves ne doit en aucun cas avoir le même statut que toutes les autres associations : les lourdeurs administratives relatives à la délivrance agrément font que les parents s'éloignent et ne s'investissent pas suffisamment dans cette activité
- ✓ Elaborer une charte d'éthique à laquelle adhéreront tous les acteurs de l'éducation nationale
- ✓ Mettre en place un conseil de déontologie de la profession
- ✓ Donner plus d'autonomie aux chefs d'établissements et aux différents conseils (orientation, gestion...)

2. Le principe de la régulation

Chaque année, depuis les années 2000, les élèves de fin de cycle, surtout de 3ème année secondaire, sont soumis dès le mois de janvier à une campagne de déstabilisation psychologique, quant à leur in/capacité de terminer les programmes scolaires fixés par la réglementation en vigueur.

Le principe à rappeler est celui de recadrer l'intervention des principaux acteurs de l'acte pédagogique que sont l'inspecteur et l'enseignant, dans le sens d'une fonction de régulation qui doit être systématique : *régulation des enseignements, régulation des apprentissages, régulation des évaluations.*

Ceci permettra de moduler les modes de comportements pédagogiques dominants à partir des repères suivants :

- distinguer ce qui relève de la « répartition » des programmes : norme nationale, conception linéaire des contenus notionnels, et de la « progression » des enseignements-apprentissages : pratique de classe, traitement pédagogique, relevant de la fonction enseignante.
- Assurer des rythmes adaptés à chaque classe ou groupe d'élèves :
 - en laissant l'initiative aux enseignants pour leur permettre d'exercer en toute responsabilité et pertinence leur compétence professionnelle ;

- en mettant en relief la capacité d'exploiter les contenus des manuels et autres supports comme des ressources pédagogiques pour installer les compétences requises ;
 - en ménageant une progressivité des apprentissages, de manière linéaire et / ou en procédant à des retours, à différentes étapes du parcours, sur un même concept / notion qui nécessite des renforcements en fonction du niveau réel des élèves ;
- Accorder toute l'importance nécessaire aux applications relatives aux concepts structurants de la discipline sous la forme de TP, résolution de problèmes, exercices...
 - Orienter les élèves vers plus d'autonomie en accédant aux ressources audiovisuelles, numériques mises en place par le Ministère : cours télévisés, cours CNPEDITICE, cours ONEFD, Site ONEC, site IGP...

Recommandations

- ✓ Constituer une commission pluridisciplinaire de concepteurs de contenus, de spécialistes de la scénarisation des contenus, et d'ingénierie pédagogique
- ✓ Réhabiliter les conseils
- ✓ Réduire le nombre de conseils
- ✓ Tout en entreprenant la formation pédagogique des enseignants, il faudra améliorer leur niveau de culture générale afin de leur permettre de maîtriser les approches modernes liées au développement de l'école

3. Le principe de flexibilité

De l'avis de tous les spécialistes dans le domaine des sciences de l'éducation il faut 5 à 10 ans de travail pour réussir une refonte des programmes et curricula, et ce en termes de conception, de recherche, d'essais, d'évaluation continue et finale, auxquels s'ajoutent les investissements de formation, d'information, de mobilisation des différents partenaires. C'est la durée nécessaire pour donner à la pédagogie la place centrale qui doit être la sienne, avec tout l'engagement et les moyens que cela impliquent. Comme les innovations vont plus vite que la réforme de l'école, il y a lieu de penser la problématique de la composante pédagogique, en tant que dynamique de changement. D'où les exigences suivantes :

- Une attitude audacieuse vis -à- vis du changement et de l'ouverture vers le monde de la science et la technologie ;
- Une souplesse permanente dans les mécanismes d'innovation et d'adaptation à tous les niveaux de conception et d'exécution ;
- Une répartition des responsabilités de type vertical et latéral en mesure de maintenir une logique concurrentielle salvatrice, plus proches des réalités pédagogiques, des innovations scientifiques, des contraintes environnementales que des démarches administrations trop lourdes.

Recommandations

- ✓ Prévoir une formation sur « le management de la formation » pour les responsables au niveau central et les directeurs d'instituts, les chefs de service de formation aux DE, leur permettant de développer leurs compétences en matière de gestion de la formation
- ✓ Constituer un vivier des formateurs permanents, qui travailleront d'une manière stable pour le compte des instituts, les choisir parmi les professeurs formateurs, renforcer leurs compétences par des formations pointues

4. Le principe de la décentralisation

Bien comprise, la décentralisation est bénéfique au secteur de l'éducation nationale. Une telle décentralisation s'énonce en termes de :

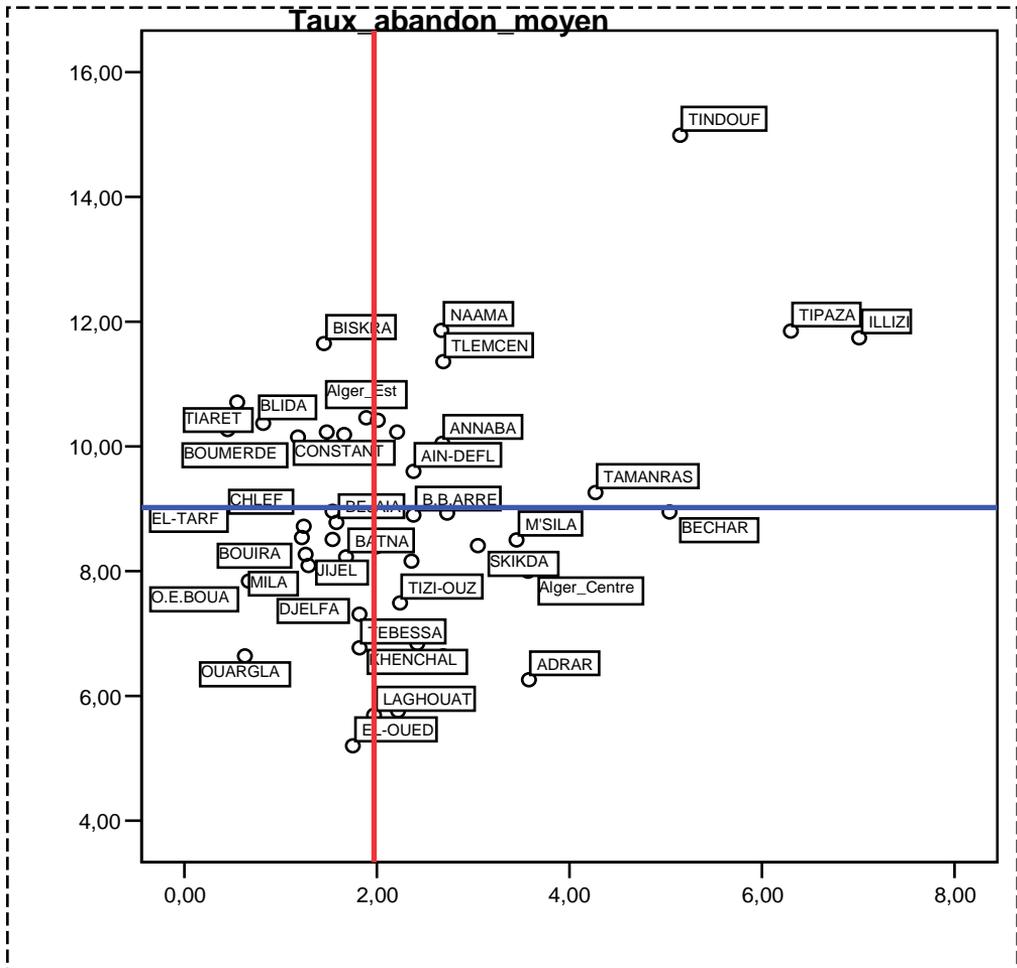
- ouverture des institutions éducatives sur la société ;
- réalisation des orientations curriculaires (« les programmes sont nationaux, leurs exécutions sont locales ») ;
- entrée par les environnements géographiques et physiques immédiats des apprenants : littoral, Sahara, zones industrielles, régions frontalières, sites historiques, etc., ainsi que sur les rythmes scolaires.

Nombreuses sont les disparités qui n'auraient pas lieu d'être si une démarche de proximité, à l'échelle du local, avait été mise en place dans le but de circonscrire les stratégies de remédiation dans les apprentissages scolaires.

Nombre de disparités dans, par exemple, la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, n'apparaîtront pas dans les modes de représentations statistiques et graphiques nationales si une démarche de proximité, à l'échelle du local, est convoquée dans le but de circonscrire les stratégies de remédiation dans le cadre de l'éducation. Prenons l'exemple de la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, au regard des représentations statistiques et graphiques suivants.

On relève, à cet égard, une disparité des taux moyens d'abandon au niveau des wilayas. En 2010, ces taux varient entre 0.4 % à Oran et 7.0 % à Illizi dans le cycle primaire et entre 5.2 % à El Oued et 15 % à Tindouf dans le cycle moyen.

Le graphique ci-dessous est une illustration parfaite des options méthodologiques à la base de la gouvernance du secteur de l'éducation. Une analyse fine montre la dispersion des taux moyens d'abandon dans le cycle primaire et ceux observés dans le cycle moyen par wilaya. Le taux moyen par wilaya est comparé au taux moyen national pour chacun des cycles. Ces taux sont mis en regard par rapport aux taux observés au niveau national dans les deux cycles et qui sont de 0.8% au primaire et de 8.7% au moyen.



Graphique : Ecarts entre les moyennes des taux d'abandon dans le primaire et le moyen (2011).

A travers la lecture de ce graphique, on pourrait classer les wilayas en quatre catégories ; chaque catégorie positionne la wilaya par rapport au taux national dans chaque cycle, d'où la nécessité d'une gouvernance du secteur par **le local**.

La décentralisation dans le secteur de l'éducation est perçue, dès lors, comme :

- une amplification de la responsabilité collective en impliquant davantage les parents, le corps des directions et des inspections, mais aussi les

autorités de wilaya, les collectivités locales, les mouvements associatifs, les syndicats, les élèves...

- la création de convergences à tous les échelons, surtout à la base, entre les différents partenaires autour d'objectifs quantifiables : temps scolaires, taux de scolarité, taux de survie, état d'avancement dans les programmes, taux de réussite aux examens nationaux, performances sportives et culturelles, projets pédagogiques, sorties culturelles et récréatives...

Recommandations

- ✓ Donner toute l'importance nécessaire à la localisation géographique des établissements scolaires à l'échelle nationale, à l'effet de déterminer tous les paramètres relatifs aux horaires d'entrée et de sortie des élèves, au temps et congés scolaires
- ✓ Etablir des guides méthodologiques en vue de réaliser des calendriers en adéquation avec les paramètres chrono biologiques et chrono psychologiques
- ✓ Revoir l'organisation des temps scolaires durant l'année scolaire, en conformité avec les tendances mondiales en termes de vacances scolaire et du temps d'enseignement réel
- ✓ Assurer 32 semaines d'enseignement dans une première phase, 34 dans une deuxième, pour arriver en fin de parcours à 36 semaines, pour être dans les standards internationaux
- ✓ Revoir le fonctionnement administratif et pédagogique à la lumière des temps scolaires
- ✓ Intégrer les thèmes de rythmes scolaires dans le plan annuel de formation pour l'ensemble des corps
- ✓ Associer les spécialistes et chercheurs-universitaires dans le domaine des rythmes scolaires à la prise de décision.

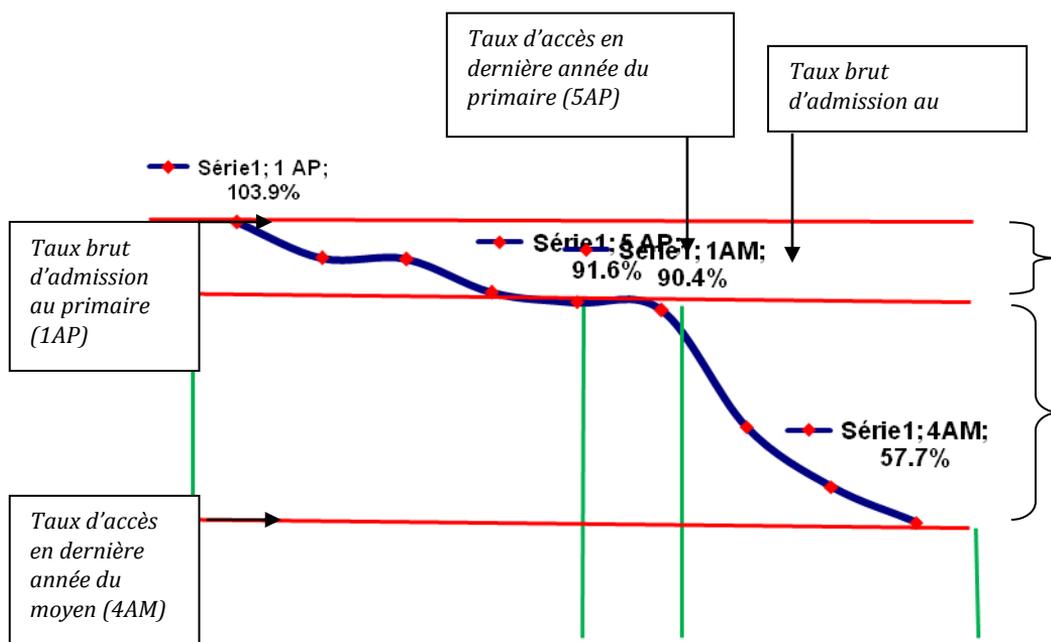
5. Le principe de l'autonomie

L'autonomie dans l'action éducative ne saurait être assimilée à une totale indépendance d'action. Elle relève d'un mode de gouvernance qui intègre des procédures de management à l'échelon le plus bas de l'institution scolaire : la classe et l'établissement ; un mode centré sur le parcours des élèves et la performance de l'établissement. Ces éléments d'évaluation sont adossés aux éclairages de type macro que peut nous donner l'analyse du parcours d'une cohorte, par exemple, celle comprise entre 2003 et 2012.

Le graphique ci-dessous montre le profil longitudinal de scolarisation de la cohorte de la réforme dans l'enseignement fondamental arrivée en 4^{ème} AM en 2012, à travers les taux d'accès aux différents niveaux d'étude.

Cette approche consiste à examiner le nombre de promus de la cohorte de la réforme à chaque niveau, en le rapportant à la population de 6 ans scolarisée en 2004.

On enregistre un taux d'admission en 1^{ère} Année primaire de 103.9%. Ce taux diminue au fur et à mesure que l'on accède aux niveaux d'étude supérieurs pour atteindre 91.6% en 5^{ème} Année primaire. La déperdition (redoublement et abandon) commence déjà à la fin de la 3^{ème} AP puisqu'on enregistre un taux d'accès en 4^{ème} AP de 93.1%. La transition du cycle primaire vers le cycle moyen ne semble pas poser de problème. Presque tous les élèves qui arrivent en 5^{ème} AP passent en 1^{ère} Année Moyenne. Toutefois, les élèves semblent avoir du mal à s'accrocher durant le cycle moyen. Le taux d'accès en 2^{ème} AM chute à 72.4% et atteint 57.7% en 4^{ème} AM.



Graphique : Profil de scolarisation dans l'enseignement fondamental.

L'autonomie dans le cadre de l'éducation est une forme de jouissance de certaines prérogatives pédagogiques, organisationnelles, budgétaires... Des prérogatives qui s'apparentent au modèle de « projet d'établissement / projet pédagogique », adapté universellement et qui se décline sous différentes formes :

- stratégie collective,
- pédagogie différenciée,
- exploitation de l'environnement économique et culturel : célébration culturelle (Tlemcen capitale islamique, Constantine capitale arabe, Salon des Livres, musées, visites des sites historiques, Portes ouvertes ANP, entreprises, ports, cinéma, théâtre...)
- implication des partenaires, objectifs quantifiables.

Des stratégies intelligentes et collectives de prise en charge des élèves en difficulté sont à imaginer, à construire en fonction de chaque cas particulier, et à intégrer dans le projet d'établissement pour adapter les solutions pédagogiques et éducatives à la réalité singulière de l'établissement scolaire. La mise en œuvre effective des actions de soutien initiées à cet effet nécessite :

- le pilotage de ces actions par le chef d'établissement,
- le travail au sein d'équipes pédagogiques,
- le renforcement du rôle du professeur principal au niveau du collège et du lycée,
- l'écoute des élèves dans la relecture qu'ils font de leur expérience scolaire,
- l'implication des parents d'élèves et des autres partenaires locaux.

Recommandations

- ✓ Donner plus d'autonomie aux chefs d'établissements et aux différents conseils notamment l'orientation et la gestion afin d'avoir plus de prérogatives et de liberté pour élaborer les prévisions budgétaires de l'établissement à titre d'exemple ;
- ✓ Mettre en place une démarche de projet à tous les niveaux d'enseignement comme modalité de mise en œuvre de la politique éducative ;
- ✓ Réactiver le contrat de performance en instaurant un mécanisme de sanctions (positives ou négatives),
- ✓ Réactiver les chantiers culturels d'été pour la mise à niveau des connaissances et enrichir le domaine de compétence de chacun dans son domaine.

6. L'obligation de résultats

L'autonomie et l'obligation de résultats sont les deux faces de la même pièce. Ces deux principes ont des prolongements administratifs concrets :

- La sanction positive ou négative ;
- La promotion sur la base des résultats et non sur des critères purement administratifs ;
- L'évaluation accompagnant la réforme curriculaire peut installer progressivement une autre manière de percevoir la réussite scolaire. L'évaluation continue reste un outil efficace de mesure de l'apprentissage et dans l'organisation des systèmes d'examen nationale. De la sorte, la certification est ramenée à sa juste mesure, notamment le Baccalauréat.

Les cinq principes stratégiques énoncés : le principe de la régulation, le principe de la flexibilité, le principe de la décentralisation, le principe de l'autonomie, l'obligation de résultats, dans cette partie ont pour but de consolider le processus de la réforme de l'école. La concertation, la flexibilité, la décentralisation, l'autonomie et l'obligation des résultats s'inscrivent dans les volets relatifs aux trois leviers de la réforme : la refonte pédagogique, la gouvernance, la professionnalisation par la formation. L'ensemble vise **l'amélioration de l'existant par la régulation**, comme modalité managériale du système (régulation des enseignements, régulation des apprentissages, régulation des évaluations, régulation des procédures), ainsi que la pertinence du système d'orientation et de guidance.

Des opérations, en ce sens, ont été entreprises par le Ministère de l'éducation nationale, à savoir :

- **Généraliser** de manière active, dans un souci de garantir l'égalité des chances et le principe d'équité entre les différentes régions géographiques : **l'éducation préparatoire**, en collaboration avec d'autres secteurs. Cette opération sera finalisée en 2017 ;
- Étendre l'ouverture des classes **d'enseignement adapté** au profit des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ;

- Amplifier l'ouverture des classes spéciales au profit des **élèves à besoins spécifiques**, dans le cadre de la circulaire interministérielle du 13 Mars 2014 ;
- Assurer la prise en charge pédagogique des élèves scolarisés dans **des classes multi-niveaux** ;
- Donner plus d'attention à la **dimension pratique des apprentissages** : travaux pratiques dans les matières expérimentales, ateliers d'écriture, techniques d'expression écrite, résolution de situation-problèmes, projet d'études...
- Poursuivre **l'intégration des technologies** de l'information et de la communication dans les domaines de l'enseignement et des apprentissages.

7. Les instruments du management scolaire

A. Le projet d'établissement

Parmi toutes les approches qui permettent de réaliser les orientations de la politique éducative, l'approche par projet se situe à l'intersection des cinq principes stratégiques énoncés ci-dessus.

Le management éducatif se concrétise par l'élaboration de projets pédagogiques. Cette démarche se réalise dans le cadre de la décentralisation et de l'autonomie. Le management s'explicite, aussi, par la nature de ses soubassements théoriques, méthodologiques et opérationnels. Il va dans le sens qu'il n'est plus possible d'uniformiser le même mode de gestion dans un pays présentant des variables aussi importantes que la géographique, le climat, les cultures locales, l'environnement, les rendements scolaires, etc.

Quand bien même l'idée de projet soit évoqué en Algérie dès les années 1970/1980 et connu un début d'application dans les années 1990, le dispositif n'a pas assuré une systématisation dans le pilotage des établissements scolaires. La tradition administrative l'a toujours emporté sur toutes les formes de modernisation et / ou de changement dans le pilotage des établissements scolaires et, de même, dans les directions de wilaya.

Compte tenu des évaluations quantitatives et qualitatives établies lors des conférences nationales par la communauté éducative ainsi que celles contenues dans les travaux de l'INRE (Voir Travaux INRE (Institut national de

recherches en éducation), *Recherches sur l'effet établissement*), le projet d'établissement ne peut que s'insérer dans le cadre des objectifs assignés au levier de la gouvernance.

A notre sens, il consiste, à l'échelle de l'établissement, à concrétiser les objectifs suivants :

- le rendement scolaire de l'établissement, sur un plan quantitatif et qualitatif ; en intégrant toutes les formes de diminution de la déperdition scolaire ;
- le positionnement de l'école sur des objectifs de qualité des acquis des élèves ;
- l'implication de toutes les composantes de la communauté éducative, y compris les élèves.

B. Le projet de direction de wilaya

Le renforcement de la décentralisation permettra à l'institution de mettre sur pied des projets spéciaux dans le cadre des objectifs nationaux (rythmes scolaires, examens nationaux, activités culturelles, sportives etc.).

Cela permet de sortir de la gestion intuitive du secteur à l'échelle de la wilaya et d'aller vers une connaissance des données et des besoins de type monographique, puis celle centrée sur le système éducatif, sous tous ses aspects : démographiques, économiques, sociologiques, anthropologiques...

Les bases d'une action commune sont à dimension rationnelle - elle est porteuse d'une dynamique de l'action et du changement dans le sens d'une démarche de qualité.

Le pilotage d'une wilaya repose sur la mise à disposition de tous les acteurs des indicateurs relatifs au rendement du système éducatif : taux d'accès, d'accessibilité, taux de réussite, taux de déperdition (redoublement et exclusions des élèves), évaluation pédagogique (par cycle et par matière), etc.

C'est en ce sens que le projet de direction de wilaya (D.E) est compris comme étant à la fois une passerelle entre la tutelle et les établissements scolaires et une résultante d'une large concertation avec les composantes de la

communauté éducative, et ce, à la lumière des priorités arrêtées à l'échelle nationale.

Recommandations

- ✓ Adopter la démarche de projet à tous les niveaux d'enseignement comme modalité de mise en œuvre de la politique éducative
- ✓ Donner plus d'autonomie aux chefs d'établissements et aux différents conseils (orientation, gestion...)
- ✓ Amélioration et développement de la vie scolaire
- ✓ Associer les parents au projet d'établissement

Pour ce faire, les directions de wilaya (D.E) sont appelées à apporter un renouveau en matière de gouvernance du secteur de l'éducation à l'échelle du local, et ceci par le biais des dispositifs, tels que :

- la mise en place de bases de données centrées sur la wilaya et son environnement ;
- l'identification des ressources et moyens de la wilaya allant dans le sens de la politique éducative et de ses orientations actualisées, partant, chaque fois, d'un diagnostic, perçu comme moment fort de la stratégie, conduisant vers des convergences pour le projet de wilaya ;
- la mise à disposition des différents responsables et acteurs, des indicateurs relatifs au rendement scolaire, en commençant par les résultats scolaires : évaluation pédagogique continue et résultats aux examens officiels ;
- l'implication de toutes les parties dans le projet de wilaya, en précisant les objectifs, les actions à mener et les adhésions à garantir ;
- l'élaboration des mécanismes de suivi et de procédés de régulation pour rectifier, faire des retours réflexifs, instaurer des rapports d'étape et projeter l'ensemble des acteurs sur des estimations finales ;
- la mise en place d'une politique de proximité par le biais de la communication à l'effet d'assurer, en dernière instance, le projet de wilaya à grande échelle.

Le projet de wilaya deviendra, ainsi, un document écrit contenant la formalisation des objectifs prioritaires et opérationnels du programme de travail. Il aura pour finalités :

- la réussite scolaire de tous les élèves,
- l'éducation scientifique et technique,
- l'éducation sportive,
- l'éducation à la citoyenneté,
- l'ouverture sur l'environnement et le patrimoine culturel local et national,
- l'ouverture sur l'international,
- le plan de formation des personnels,
- la recherche de financements autres que publics...

Recommandations

- ✓ La formation des enseignants doit comporter une partie réflexive qui porte sur la morale, l'éthique ainsi que les comportements, les attitudes et les conduites qu'elles induisent, et ce afin d'aider l'élève à se sentir respecté et encouragé à cette période difficile d'adolescence. Pour ce, il faut que la société toute entière prenne conscience du travail de l'enseignant et de l'école et qu'elle les soutienne
- ✓ Inclure un module de déontologie dans la formation à la profession, d'enseignant (Respect des horaires, des tâches à accomplir, des délais à respecter, du refus des cours privés à ses propres élèves...).

VI. LA CHARTE D'ETHIQUE DU SECTEUR DE L'EDUCATION

La Charte d'éthique du secteur de l'éducation, objet de recommandations lors des deux Conférences nationales (2014 et 2015), a été discutée et enrichie, puis signée le 29 novembre 2015 par la Ministre de l'éducation nationale, les organisations syndicales et les associations des parents d'élèves :

- Au titre des organisations syndicales, il faut citer : FNTE, SNCCOPEN, SNAPAP, SATEF, SNTE, SNPEP, SNAPEST, UNPEF.
- Au titre des associations nationales des parents d'élèves : ANPE, FNPE.

Des dispositions contenues dans le corps de la charte permettent aux autres organisations et associations d'adhérer à la présente Charte.

La signature de la déclaration d'intention de discussion puis de l'adoption de la charte d'éthique est un événement inédit dans l'histoire de l'école algérienne. Cet acte a été conclu à la faveur d'éléments contextuels dont il s'agit de relever

l'opportunité et dont les signataires n'ont pas manqué de signaler la justesse.

« Cette charte vise à rendre à l'école algérienne sa crédibilité et sa sacralité tout en valorisant la science et le travail pour accompagner l'évolution technologique et réaliser les aspirations de la société algérienne à une école nationale (publique ou privée) de qualité. Cette action vise également à consolider le principe d'équité entre tous les élèves pour un enseignement de qualité et, ainsi, réaliser l'épanouissement socio-économique et culturel de la société.

Cet ensemble consensuel relève aussi bien des valeurs appartenant aux traditions culturelles les plus profondes de notre société dans ses trois dimensions : l'islam, l'arabité, l'amazighité et prend appui sur des principes éthiques fondamentaux, dont l'universalité ».

Préambule. Charte d'éthique du secteur de l'éducation, Novembre 2015

1. L'instruction interministérielle N°3 du 12 octobre 2015

Ses dispositions en faveur des personnels de l'éducation ont été déterminantes. La déclaration commune adoptée souligne ce qui suit :

« Les membres de la communauté éducative (Ministère et syndicats) réunis le lundi 19 octobre 2015, sur invitation de Madame la Ministre, se félicitent, à la faveur des dispositions socioprofessionnelles présentées par la tutelle, du climat de travail et de sérénité que susciteront les nouveaux dispositifs au titre de la promotion dans le grade, du régime indemnitaire, la formation, la régularisation, la prise en charge sociale (médecine du travail, œuvres sociales, la numérisation, le collège inspectoral, etc. »

2. L'effort de pédagogie sociale

Ce travail a été mené par les cadres du MEN en direction des équipes dirigeantes des syndicats et des associations, à l'effet de les assurer de la bonne foi et de la volonté des pouvoirs publics à trouver des solutions aux problèmes soulevés par toutes les parties :

« L'ensemble des présents salue les efforts du Ministère de l'éducation nationale et la volonté manifeste des pouvoirs publics quant à la résolution des problèmes soumis à leur appréciation par les partenaires sociaux »

(Déclaration de principe, 10/10/2015)

A dominante éducative et pédagogique, ce travail de concertation a été déployé conformément aux instructions de Monsieur le Président de la République lors du Conseil des Ministres (Novembre 2015), sur les enjeux socioéconomiques et les données géopolitiques inquiétantes que traverse le pays.

3. Le positionnement de l'école algérienne : le projet partagé

La volonté affichée de redresser l'école algérienne en s'appuyant sur les paradigmes de la qualité et de l'excellence, avec le respect des standards internationaux en matière de temps et de rendement scolaire, a été le fil conducteur et consensuel dans l'élaboration collective de la charte de l'éthique.

Les débats sur la Charte ont fait ressortir les lignes de réflexion suivantes :

- la qualité de « partenaire social » est tributaire d'un engagement mutuel sur la stabilisation du secteur de l'éducation. Les grèves restent l'ultime recours dans le cadre des revendications socioprofessionnelles ;
- l'idée d'une année scolaire stable a été ressentie comme une aspiration profonde de la société et une demande pressante des pouvoirs publics ;
- l'association de tous les acteurs et partenaires de l'action éducative autour des chantiers identifiées lors des deux Conférences nationales : professionnalisation des personnels, refonte des examens officiels, lutte contre la violence, les cours payants, la fraude, ainsi que les programmes de deuxième génération, la numérisation de la gestion et des ressources pédagogiques, etc.
- l'émergence construite du concept de « famille éducative nationale », dans la pluralité des appartenances et des filiations, autour de paradigmes fédérateurs tels que : - l'éducation à la citoyenneté – les composantes identitaires nationales - l'algérianité et le renforcement des valeurs nationales autour du territoire - de la cohésion sociale et de l'unité nationale - l'école républicaine, nationale et de qualité pour tous les enfants du pays.

Les débats autour du projet de charte d'éthique de l'éducation nationale visent la stabilité de l'école et du pays, avec une projection stratégique sur une éducation autocentrée sur les valeurs algériennes, portées par les textes fondateurs de la nation algérienne.

La charte a été comprise comme étant une référence explicite à un ensemble de principes d'éthique et de déontologie, sur lesquels repose le développement de notre système éducatif. Un consensus de fait est en train de se créer, autour de principes éducatifs tendant à un consentement collectif, inédit et laborieux. Il s'agit d'explicitier ce consensus, de l'élargir et donc, de le consolider par son énonciation et son application.

La confiance, mot-clé dans un secteur aussi stratégique que l'éducation nationale, doit découler du respect par tous, des rôles dévolus à chacun. Elle pourra guider à l'instauration, dans tout le système éducatif, d'un climat de sérénité et de stabilité indispensable à la mise en œuvre de nombreuses et complexes actions programmées au sein du secteur. Des actions qui doivent être accomplies pour élever les niveaux des performances pédagogiques et de

la qualité de la gouvernance et ce, dans le respect de l'éthique et de l'équité. Le document n'est pas un pacte. La Charte vise à réunir et instaurer un climat de confiance entre les différentes composantes et acteurs de la communauté éducative et de ses partenaires.

Fondée sur une adhésion libre et consciente, elle traduit une volonté de partage du poids de l'éducation d'une nation et de sa pérennité. Cette expérience participative dans le respect de la règle de droit, mérite d'être capitalisée par un effort continu de concertation avec tous les acteurs de la communauté éducative. Il reste à élargir et préciser la nature des règles éthiques et déontologiques, devant régir l'activité des autres membres par l'élaboration conjointe de :

- La charte de l'éthique professionnelle (personnels enseignants et personnels d'administration)
- La charte de l'éthique des élèves
- La charte des examens nationaux officiels
- La charte de l'éthique des associations des parents d'élèves, etc.

VII. LA PROFESSIONNALISATION DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION

Les débats relatifs à la politique éducative et aux différentes interactions induites par la professionnalisation des personnels ont permis de dégager un ensemble de principes et d'orientations structurant le travail et assurant la **cohérence entre les choix fondamentaux qui orientent le système éducatif et les compétences** que les acteurs à l'échelle centrale (conception) et micro (management des établissements et pratiques de classes) devront construire chez les apprenants dont ils ont la charge.

L'analyse du champ éducatif actuel a fait émerger une analyse de **nombreux besoins**, exprimés à la fois par les personnels de l'éducation que par le mouvement associatif (syndicats et parents d'élèves).

L'objectif étant de **professionnaliser les personnels** du secteur par la formation, tous corps confondus, en fonction des éléments les plus pertinents sur les tendances qualitatives mondiales, l'évolution pédagogiques et les innovations technologiques.

1. Vers de nouvelles professionnalités

Les corrélations établies entre la refonte des programmes, les innovations pédagogique seront convoquées au titre de nouveaux champs de connaissance dans le secteur de l'éducation, en termes de professionnalités qu'il s'agit de maîtriser.

Cela concerne, en fait, tout ce qui relève de la didactique des disciplines, ainsi que de l'ingénierie de la formation, l'ingénierie pédagogique, la technologie éducative, déclinées sous diverses formes : l'analyse des besoins, les profils de sortie, les socles commun des références nationales, le référentiel des compétences, le montage des matrices conceptuelles, la conception de projet pédagogique, la pédagogie du projet, la conception des curricula et des programmes d'études, l'évaluation des apprentissages, les paramètres de performance du rendement du système scolaire, la numérisation

des données et des ressources pédagogiques, le management d'un établissement de formation, etc.

L'ensemble de ces compétences sera adossé à des objectifs stratégiques, à savoir :

- **Stabiliser le système** éducatif en mettant à niveau tous les dispositifs institutionnels, à partir des textes de référence (textes de base) : loi d'orientation, référentiel général des programmes, guide méthodologique, socle national des références culturelles nationales, référentiel des compétences des corps (enseignants, inspecteurs, directeurs, gestionnaires, etc.), référentiel d'évaluation, etc.

- **Construire les articulations** pédagogiques, sur un plan horizontal et vertical ;

- **Planter les mécanismes** de régulation à tous les niveaux de l'institution éducative (conceptuel, fonctionnel et opérationnel) ;

- **Institutionnaliser les procédures** de réaménagement des programmes et curricula, des manuels et des autres supports didactiques ;

- **Procéder progressivement à des évaluations** interne et externe : état des lieux périodiques et comparaison internationale : standards internationaux (compétences de base : PISA, cadre maghrébin d'évaluation).

L'objectif final est de former les personnels pour qu'ils puissent agir professionnellement. Mais aussi d'aider le formateur, l'éducateur, l'enseignant à identifier le processus conceptuel organisateur de la pratique, à partir de savoirs professionnels.

« Les compétences peuvent non seulement améliorer les destinées individuelles, mais elles sont aussi le ciment des collectivités résilientes et des sociétés qui fonctionnent bien, car elles renforcent l'inclusion, la tolérance, la confiance, l'éthique, la responsabilité, la sensibilisation à l'environnement, la collaboration et l'efficacité des processus démocratiques ».

A. Gurria, secrétaire général de l'OCDE, 2012

Son objectif favorisera, dans le contexte actuel, le passage entre une logique de qualification technique vers une logique de compétences. Ce qui amène une posture, voire une nouvelle **identité professionnelle** à construire. Dans le cas présent, il y a un lien très étroit à établir entre le processus (**la professionnalisation**) et le résultat attendu (**la professionnalité**) dans l'intérêt du système éducatif.

Sur un plan stratégique, l'entreprise de la réforme, depuis 2003, a pu réaliser des documents-phares, consacrant le **cadre unificateur** qui réalise la convergence des objectifs pour la mise en œuvre des orientations contenus dans la politique éducative nationale :

- la loi d'orientation ;
- le référentiel général des programmes ;
- le guide méthodologique ;
- les programmes d'études ;
- les guides d'accompagnement.

Il reste que les présents documents officiels doivent actuellement assurer le passage progressif vers le modèle dominant et consacré dans tous les systèmes éducatifs dans le monde, du point de vue conceptuel, fonctionnel et opérationnel, à savoir **le curriculum**. Celui -ci, tout en englobant l'ensemble des programmes disciplinaires, constitue le **cadre intégrateur réalisant la convergence des finalités du système éducatif pour faire le saut qualitatif souhaité par la communauté éducative algérienne**.

Recommandations

- ✓ Modifier et compléter les textes règlementaires inter ministériels
- ✓ Revoir les programmes de formation des trois cycles afin de mieux les adapter à l'approche d'enseignement préconisée : approches par compétences
- ✓ Adapter les programmes de formation à distance aux besoins du système éducatif

- ✓ Former tous les personnels de l'éducation nationale à l'éthique, la déontologie (comportements, attitudes et conduites à tenir)
- ✓ Organiser des sessions de formation aux profits des nouveaux licenciés pour le recrutement des enseignants sur : la gestion de la classe, la didactique de la discipline, la psychologie de l'enfant, la psychopédagogie ainsi que la réglementation, la législation scolaire, l'intégration des TIC
- ✓ Rendre opérationnelle la commission mixte MEN /MESRS pour mieux assurer la formation initiale des enseignants
- ✓ Renforcer le suivi des inspecteurs sur le terrain pour la formation en cours d'emploi
- ✓ Former les enseignants à la maîtrise des techniques inhérentes à l'approche par compétence
- ✓ Renforcer la formation initiale et celle en cours d'emploi des enseignants ayant la charge des enfants aux besoins spécifiques
- ✓ Former les chefs d'établissements au management et à la comptabilité publique.

2. Pour une acquisition de savoir-faire méthodologiques

Il est important d'approfondir la maîtrise des professionnalités qui ne sont pas suffisamment acquises et installées dans les modes de fonctionnement des structures et instances scolaires, celles relatives, notamment, aux savoirs – faires méthodologiques :

- méthodologie de conception et d'élaboration des programmes et curricula ;
- méthodologie de conception et d'élaboration des manuels et cahiers d'activités ;
- méthodologie de conception des référentiels des compétences professionnelles : enseignants, inspecteurs, chefs d'établissement, chef de service...

- méthodologie de conception et montage des projets pédagogiques (micro et macro)
- méthodologie d'évaluation des acquis scolaires ;
- méthodologie d'animation des ateliers en didactique des disciplines ;
- méthodologie sur la médiation
- méthodologie de conception et d'élaboration des programmes et supports pédagogiques pour les enfants à besoins spécifiques ;
- méthodologie de la remédiation pédagogique,
- etc.

Cette typologie des professionnalités implique nécessairement de former les personnels à l'acquisition de compétences institutionnellement définies :

- le **modèle du professionnel** ne se réduit plus à une académisation de la formation ;
- Le processus de professionnalisation a pour finalité l'atteinte par l'intervenant (enseignant, directeur, inspecteur...) d'une professionnalité. Cette dernière est pensée comme une **nouvelle culture professionnelle**, requérant ainsi la mise en relation des différents savoirs professionnels mobilisés dans les différentes compétences nécessaires à l'exercice de l'activité.
- En milieu éducatif, les savoirs professionnels sont vus sous l'angle de l'intégration des trois composantes : **théorique, pratique et empirique**.
- Ainsi que l'exige la qualité de formation à la profession, la professionnalité doit permettre, également, **d'articuler les savoirs issus de la recherche et les savoirs professionnels**, en tirant profit des **résultats de recherche PNR** et des autres dispositifs de recherche nationaux.

Recommandations

- ✓ Améliorer la qualité de la formation initiale dispensée par les ENS, et répondre exactement aux besoins de l'Education nationale en matière d'orientation et de choix didactiques et pédagogiques
- ✓ Satisfaire la demande quantitative du secteur de l'Education nationale en matière de recrutement
- ✓ Proposer l'introduction de modules de didactique, de psychopédagogie et d'analyse des pratiques professionnelles dans les cursus universitaires actuels en vue de préparer les étudiants désirant intégrer le secteur de l'Education dans le cadre du recrutement direct
- ✓ Proposer un projet pédagogique de fin d'études aux ENS, pour développer l'autonomie et les compétences nécessaires pour faire face aux différentes situations professionnelles
- ✓ Généraliser le PFE (Projet de fin d'étude) en tant que mémoires professionnels
- ✓ Prévoir les stages au cours des deux dernières années
- ✓ Monter des masters sur la didactique de la discipline
- ✓ Créer un site contenant des supports et ressources pédagogiques (vidéo, documents) au profit des étudiants, formateurs et chercheurs des ENS.

3. La formation initiale et la formation continue

Le constat établi sur l'état actuel de la formation dans le secteur de l'éducation fait ressortir le fait que la dimension théorique des savoirs professionnels semble relativement absente des formations professionnelles ou bien l'effort de contextualisation est presque réduit à néant au profit de copier/coller de modèles étrangers.

Ces **pratiques** conduisent **davantage à former des techniciens que des professionnels** de la formation ou de l'intervention éducative en contexte algérien.

Si la politique de formation des enseignants en Algérie a pris une tendance mondiale, celle de l' « **universitarisation** », en incluant la formation des enseignants dans les cursus universitaires, respectant les normes du travail universitaire (théorie, recherche, cohérence intellectuelle), mais **pratiquant très peu ou pas du tout d'application et d'efficacité pratique**

La formation en cours d'emploi, post-licence et master, est, dans ce cadre, déterminante dans la qualité des enseignements dispensés ; d'où l'impérieuse nécessité d'ouvrir des instituts de formation pédagogique dans chaque wilaya.

Recommandations

- ✓ Reformuler les besoins par régions pour permettre au MESRS l'implication des universités concernées, les facultés de psychologie peuvent prendre en charge la formation sur l'enseignement spécialisé
- ✓ Aider les universités dans l'élaboration des programmes de formation
- ✓ Définir le profil de l'enseignant du préscolaire
- ✓ Assurer une formation pointue à tous les enseignants, inspecteurs et gestionnaires ayant en charge l'éducation spéciale et l'enseignement spécialisé, les classes multi-niveaux, l'enseignement préscolaire... ;
- ✓ Les enseignants du préscolaire et l'enseignement spécifique peuvent être formés par les ENS.

LE CYCLE OBLIGATOIRE ET LES CURRICULA

Dès le début de la réforme, en 2003/2004 et dans le prolongement des débats de la CNRSE, des problématiques pédagogiques ont été identifiées par les différentes structures et instances du Ministère de l'éducation (Commission nationale des programmes, Groupes Spécialisés Disciplinaires, Inspection générale, Directions centrales...).

A la sortie de la crise politique et sécuritaire sanglante qu'a connue l'Algérie, l'objectif était de stabiliser la société par le biais d'une institution sociale structurante comme l'Ecole. Cela relève d'enjeux, dans ce cas d'espèce, d'une population en crise, depuis environ deux siècles : 132 années de colonisation, 60 ans d'indépendance d'efforts et de sacrifices pour le développement global, avec cependant un laps de temps important de gestion monolithique et quinze années de violence sanglante et désastreuse.

L'option pédagogique développée est celle universellement adoptée, basée sur le triptyque : « Savoir, savoir-faire, savoir-être ». Le constat est clair : le système scolaire algérien a accusé un retard et cumulé forcément des déficits.

Ainsi de nouvelles perspectives ont émergé, ayant pour objectifs :

- le bénéfice de faire une approche intégrale de l'action éducative nationale : connaissances disciplinaires / habilités intellectuelles de haut niveau/ référents identitaires/ comportements et attitudes citoyens ;
- la latitude de laisser une très large place à la contextualisation locale et nationale ; en somme une entrée par le patrimoine et les référents culturels nationaux.

Il s'agit, à la suite du rapport de la CNRSE (2002) et de la Loi d'orientation 08/04 de janvier 2008, de penser et poser une entité nationale, scientifique et culturelle. Une entité qui sort des cristallisations idéologiques et qui assure le cadre conceptuel, voire systémique le plus global possible, unitaire et non uniforme ; un cadre national fédérateur qui soit en mesure de prendre en charge la complexité de la société et son évolution, une évolution qui se veut aussi comme une intégration souple et pacifique. Cela ne peut se réaliser qui si on met à profit la capitalisation historique de plusieurs

expériences de réaménagements du système scolaire dans le cadre des réformes, traversées par le système éducatif algérien, avec une implication effective et sincère de tous les acteurs de l'action éducative dans notre pays.

1. Un rendement pédagogique insuffisant, des rythmes scolaires instables

Le saut qualitatif voulu par la société et les pouvoirs publics ne peut faire l'économie d'un constat objectif et sans concession aucune, **sur les lacunes encore** persistantes et sur l'état du rendement pédagogique de l'école algérienne que nous pouvons synthétiser comme suit :

- pauvreté doctrinale, alimentation référentielle insuffisante,
- approche techniciste de la refonte : absence, dès le départ, de référentiel général et spécifique des programmes,
- identification lacunaire des profils de sortie,
- dérèglement des matrices disciplinaires,
- compétences transversales non listées,
- peu de temps laissé à la structuration cognitive,
- capitalisation insuffisante des prérequis familiaux et environnementaux chez l'élève,
- illisibilité du programme,
- absence de formation aux nouveaux programmes et mécanismes d'évaluation des programmes,
- lacunes dans les manuels scolaires, cahier des charges encore imprécis.

En outre, l'application de ces programmes sur le terrain a connu des insuffisances notamment, celles relatives aux aspects suivants :

- **La confusion conceptuelle** entre « programmes » et « manuels », à tous les niveaux de l'institution éducative, y compris dans les pratiques de classes, relayée par l'environnement scolaire : parents, élèves, journalistes...
- Les opérations **d'allègement des programmes** : en l'absence de mécanismes de régulation, quelques opérations d'allègement des

programmes, dénuées de toute évaluation, ont dérégulé les programmes et leurs cohérences internes et externes. Des allègements qui ont introduit, puis généré des pratiques contre-productives sur le plan pédagogiques. Ces dysfonctionnements ont donné naissance à cette anomalie pédagogique appelée « 'ataba » ou « seuil ».

2. Le temps scolaire : un enseignement massé

La prééminence de l'activité de contrôle des contenus – qui évacue le concept d'évaluation des compétences - au détriment de la fonction de régulation sous toutes ses formes (non-régulation des apprentissages, non-régulation des enseignements et non-régulation de l'organisation...), a induit des réflexes généralisés et généralisables à l'échelle du système éducatif – notamment les classes des élèves de 3^{ème} année secondaire et celles de fin de cycle.

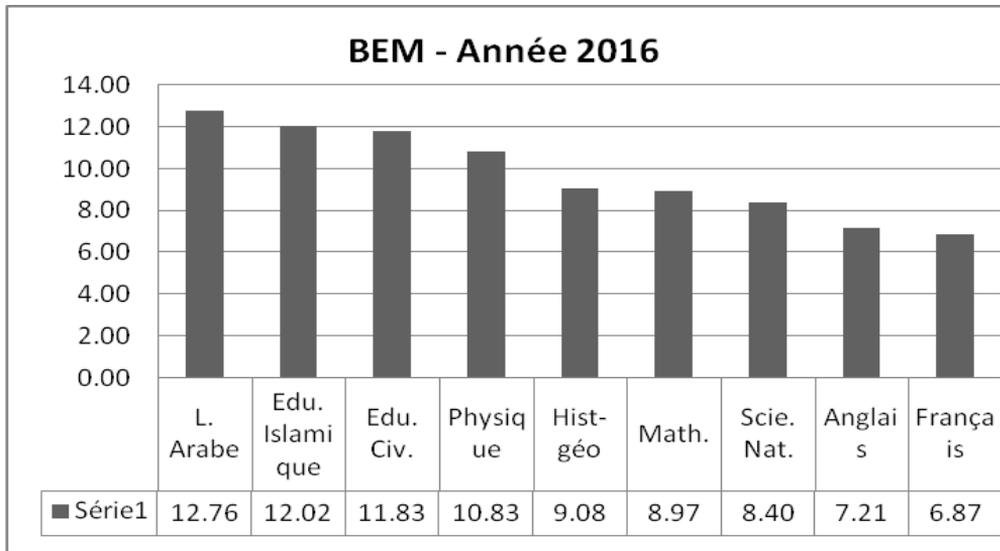
Dans de telles conditions, l'organisation scolaire finit par se dérégler. Une organisation qui a hérité d'un **dispositif massé** (beaucoup de cours accumulés en peu de temps : entre octobre et avril), des rentrées scolaires tardives (octobre), des fins d'année précoces (avril) et des rythmes scolaires *instables*.

Ce genre de pratiques remet en cause les fondements de la réforme de l'école et de la refonte des programmes d'études et des curricula.

3. Rendement du système et performances scolaires des élèves

Une série de travaux menés par les services compétents du Ministère de l'éducation nationale sur l'évaluation des acquis des élèves permettent actuellement de dresser des éléments pertinents quant aux niveaux de maîtrise des compétences à la fin du cycle fondamental (enseignement primaire et moyen) : en langue arabe, en mathématiques, en éducation scientifique et technologique ainsi qu'en langues étrangères.

Les résultats de cette évaluation permettent d'avoir, outre les données quantitatives relatives aux moyennes nationales obtenues dans les différentes disciplines (graphique ci-dessous), des indicateurs pédagogiques du système scolaire, permettant des lectures qualitatives.



Graphique : Moyennes nationales – BEM 2016

- **En langue arabe.** La majorité des élèves est capable de lire, de comprendre, de repérer des indices, de classer les événements dans un texte narratif et de mettre en œuvre des règles dans des situations simples, il n'en demeure pas moins qu'ils rencontrent des difficultés dans la recherche d'informations implicites dans un texte.

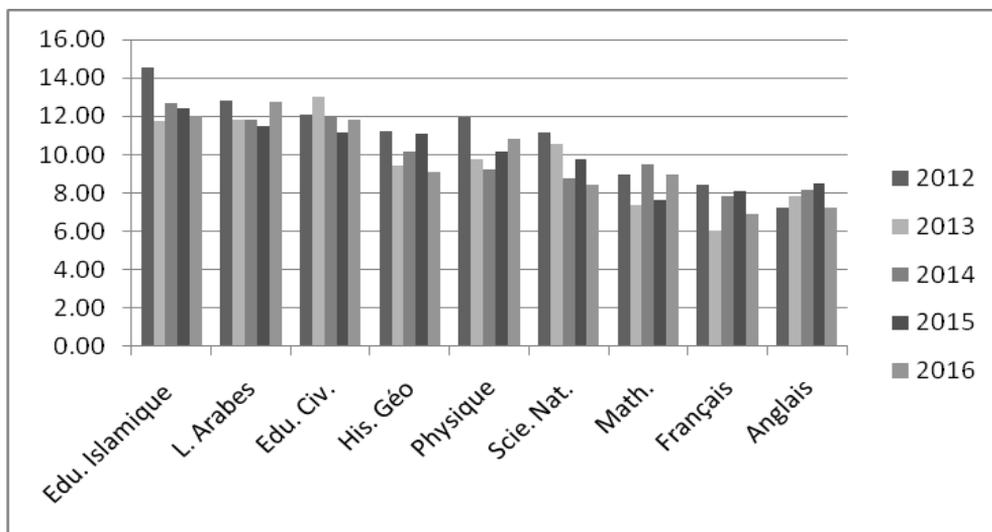
- **En mathématiques.** Les opérations d'identification et de mobilisation des ressources nécessaires et leur intégration pour la résolution de problèmes ne sont pas acquises. Ces difficultés sont liées à la faiblesse du dispositif didactique mis en place dans le processus d'apprentissage et qui ne permet ni aux enseignants, ni aux élèves de rompre avec les pratiques traditionnelles, empreintes de mémorisation / restitution des connaissances.

- **La production de textes** en langues, aussi bien en arabe qu'en français, pose d'énormes obstacles aux élèves. La langue arabe, langue des enseignements et des apprentissages, est le support dans lequel se construisent, du point de vue cognitif, les apprentissages de base. Sa maîtrise est déterminante dans

l'assimilation des autres disciplines - y compris les autres langues enseignées, eu égard à son statut de langage fondamental et de compétence transversale.

- **L'éducation scientifique et technologique** se limite à finaliser un savoir en classe, alors qu'il s'agit de développer des attitudes scientifiques par l'observation de phénomènes naturels, la production de questionnements, la formulation d'hypothèses et leur expérimentation.

Une observation des données quantitatives sur la performance des élèves aux examens officiels, surtout celui de la fin du cycle obligatoire (BEM), montre une configuration presque identique sur la longue durée (2012-2016), comme le montre le tableau ci-dessous.



Graphique : Moyennes nationales des disciplines à l'examen du BEM 2012-2016

Ce sont, de manière générale, les disciplines dites littéraires et des sciences sociales qui obtiennent les moyennes les plus élevées. Les disciplines scientifiques et les langues étrangères se présentent au bas du tableau.

Recommandations

- ✓ Généraliser l'éducation préscolaire (le plutôt possible) pour tous les enfants âgés de cinq (05) ans pour éviter une école à « deux vitesses »
- ✓ Elaborer des supports pédagogiques spécifiques aux classes multi-niveaux;
- ✓ Développer les classes multi-niveaux pour encourager la pédagogie différenciée

Améliorer le taux d'encadrement (enseignants/élèves)

- ✓ Encourager et effectuer des études de recherches sur le préscolaire, l'enseignement spécialisé, la gestion des classes multiniveaux, la prévention de l'échec scolaire, les rythmes scolaires ...

Revisiter le système éducatif, c'est commencer par le début, c'est-à-dire par l'école primaire.

4. Les préalables de la qualité et de l'équité : le préscolaire

Le cycle primaire est organisé en trois paliers:

- ✓ l'éducation préparatoire ou préscolaire (enfants de 5 ans)
- le 1^{er} palier dit d'Eveil et d'Initiation (2 ans : 1^{ère} année et 2^{ème} année primaire)
- le 2^{ème} palier ou palier d'Approfondissement (2 ans : 3^{ème} et 4^{ème} AP)
- le 3^{ème} palier ou palier de Maîtrise des langages fondamentaux (1 an : 5^{ème} AP).
- *L'éducation préscolaire* est d'une durée de trois ans avec une dernière année consacrée à l'enseignement préparatoire n'est pas obligatoire. Cependant, la loi d'orientation définit les contours de son développement. « *Nonobstant le caractère non obligatoire de l'éducation préscolaire, l'Etat veille au développement de l'éducation préparatoire et en poursuit*

la généralisation avec le concours des institutions, administrations et établissements publics, des associations ainsi que du secteur privé».

Loi d'orientation sur l'éducation (2008)

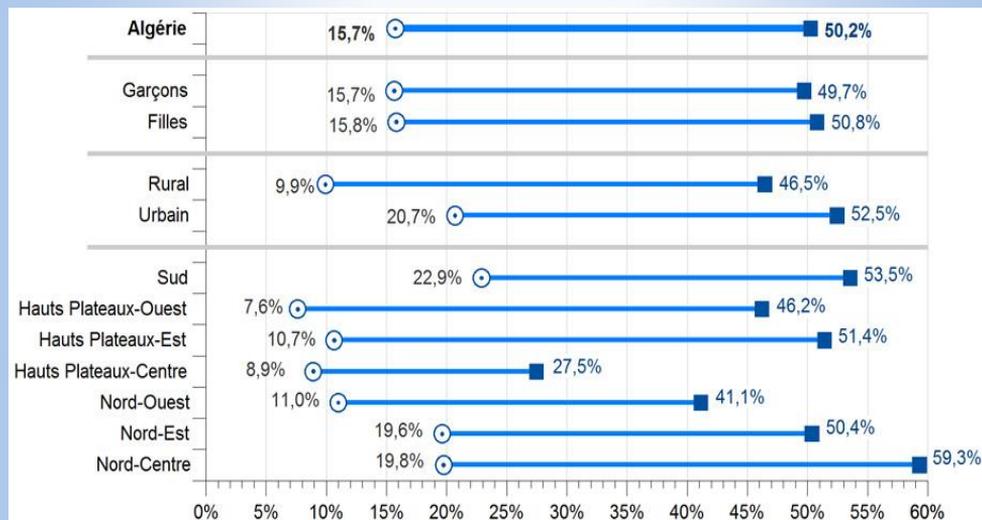
Ainsi que l'affirme cette étude intitulée *Les principaux résultats de l'Enquête*, (PISA 2012, © OCDE 2014),

« Dans les pays de l'OCDE, les élèves qui ont déclaré avoir été **préscolarisés** pendant plus d'un an ont obtenu en mathématiques 53 points de plus – soit l'équivalent de plus d'une année d'études – que les élèves qui n'ont pas été préscolarisés ».

Dimension 1- Enseignement Non Obligatoire : 5 ans

Accès au préparatoire : progrès remarquables entre 2006 et 2013

Proportion d'enfants accédant au primaire et ayant suivi un enseignement préprimaire l'année précédente



C'est dire l'importance stratégique d'une généralisation de l'éducation préparatoire !

5. La généralisation du préscolaire : les engagements de l'Algérie

Au titre de ses engagements internationaux, l'Algérie est redevable dans la généralisation du préscolaire. Le document UNESCO ci-dessus montre l'évolution positive de la prise en charge du segment en question. Les projections du MEN fixe à 2018 sa totale généralisation.

De la sorte, notre pays aura respecté la *Déclaration d'Incheon / Éducation 2030* qui affirme:

« Nous encourageons également la mise en place d'au moins une année d'enseignement pré-primaire de qualité, gratuit et obligatoire, et recommandons que tous les enfants aient accès à des services de développement, d'éducation et de protection de la petite enfance de qualité. En outre, nous nous engageons à offrir des possibilités pertinentes d'éducation et de formation aux très nombreux enfants et adolescents non scolarisés qui requièrent une action immédiate, ciblée et suivie, afin que tous puissent aller à l'école et apprendre».

Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous

Facteur essentiel de démocratisation de l'éducation, la prise en charge de l'éducation préscolaire et sa progressive généralisation, notamment au profit de tous les enfants et parmi eux les plus défavorisés, est une démarche à inscrire dans une logique de qualité et d'équité du système éducatif algérien.

Le tableau ci-dessous dresse une répartition, en l'état mais aussi en devenir, de l'implantation, en 2015, du préscolaire en Algérie.

Wilaya		%
01	Adrar	66,67%
02	Chlef	82,32%
03	Laghouat	74,89%
04	Oum Bouaghi	66,76%
05	Batna	66,56%
06	Bedjaia	77,68%
07	Biskra	48,59%
08	Bechar	67,92%
09	Bechar	60,66%
10	Bouira	64,94%
11	Tamanrasset	73,29%
12	Tébessa	78,68%
13	Tlemcen	69,45%
14	Tiaret	66,21%
15	Tizi Ouzou	89,47%
16 ^E	Alger est	87,78%
16 ^C	Alger centre	86,62%
16 ^O	Alger ouest	73,26%
17	Djelfa	51,80%
18	Jijel	72,11%
19	Sétif	66,08%
20	Saïda	76,34%
21	Skikda	38,97%
22	Sidi Belabes	90,43%
23	Annaba	78,67%
24	Guelma	84,06%
25	Constantine	58,18%
26	Médéa	68,09%
27	Mostaganem	37,24%
28	Msila	53,41%
29	Mascara	66,67%
30	Ouargla	95,08%
31	Oran	71,16%
32	Bayadh	72,97%
33	Ilizi	74,63%
34	Bordj Bou Arréridj	63,52%
35	Boumerdes	87,06%
36	Attaf	79,60%
37	Tindouf	78,57%
38	Tissemsilt	59,62%
39	El Oued	92,56%
40	Khenchela	68,15%
41	Souk Ahras	57,63%
42	Tipaza	80,61%
43	Mila	79,10%
44	Ain Defla	69,39%
45	Naâma	65,60%
46	Ain Témouchent	96,46%
47	Ghardaïa	90,06%
48	Relizane	65,56%
Total		70,27%

Tableau : Pourcentage de prise en charge de l'enseignement préscolaire par wilaya

Il n'est pas exagéré de signaler que les élèves entrant en 1^{ère} année primaire n'accèdent pas à l'école avec les mêmes chances de réussite. La raison majeure est la non – généralisation du préscolaire. Comme le montre la couverture nationale en matière de prise de l'enseignement préscolaire et qui affiche les disparités de son implantation sur le territoire national.

L'entame d'une scolarité normale, dès le premier palier du cycle primaire, a pour préalable l'intégration du préscolaire dans l'architecture du système éducatif algérien.

Il a pour mission d'aider chaque enfant à grandir, à conquérir son autonomie et à acquérir des attitudes et des compétences qui lui permettront de construire les apprentissages fondamentaux. Il vise, en outre, principalement la socialisation de l'enfant et sa préparation à l'école.

« Les données de la psychologie cognitive et de la psychologie de l'enfant enseignent que l'éducation préscolaire ne saurait se confondre avec l'enseignement scolaire tant au plan de son organisation qu'aux plans de son fonctionnement, de ses objectifs et de sa pédagogie. L'éducation préscolaire vise principalement la socialisation de l'enfant et sa préparation à l'école. Elle a pour mission d'aider chaque enfant à grandir, à conquérir son autonomie et à acquérir des attitudes et des compétences qui lui permettront de construire les apprentissages fondamentaux ».

Référentiel général des programmes, CNP/MEN 2009

Le taux de redoublement relevé à l'issue du premier palier (2^{ème} année primaire), avec une moyenne nationale de 10% est une alerte à prendre très au sérieux, car cette situation installe un sentiment d'échec chez les élèves concernés. Un sentiment qui peut les suivre toute leur scolarité.

Des mesures ont été prises dès la rentrée scolaire 2015/2016. A savoir le lancement de trois opérations structurantes relatives à la prestation pédagogique dans le système éducatif, et notamment dans le cycle fondamental :

- la mise en place des **mécanismes et moyens d'accompagnement** nécessaires (formation des inspecteurs - démultiplicateurs, formation des

enseignants, formation des chefs d'établissements, conception des manuels, des guides méthodologiques et des cahiers d'activités de l'élève, guide de l'enseignant, numérisation des ressources pédagogiques...). Cette mesure vise l'application des nouveaux programmes et curricula (dits programmes de 2^{ème} génération), pour la rentrée scolaire 2016/2017 ;

- la mise en œuvre effective, dès septembre 2015, de nouvelles modalités **d'évaluation « pédagogique »** allant dans le sens d'un allègement de la pression des contrôles sur les élèves. Une évaluation mieux centrée sur les apprentissages construits. Ce qui aura pour finalité de mettre fin aux mécanismes exclusifs de la mémorisation/ restitution des connaissances qui stressent et angoissent les élèves et leurs parents ;

- la priorité pour le **cycle primaire**, tant du point de vue institutionnel, pédagogique, infrastructurel que matériel. Ce cycle sera, dorénavant, le **point focal de la politique éducative** du MEN, eu égard à sa place et son importance, quantitative et qualitative, dans la construction des premiers apprentissages des élèves.

6. Education de base et pensée scientifique

Toute la refonte pédagogique consiste à faire assimiler aux acteurs de l'éducation l'idée du changement. Ce qui signifie que la refonte pédagogique désormais devient une permanence structurante de l'acte d'enseigner et d'apprendre. Comment agir dans ce sens ?

- finir progressivement avec des pratiques encore imprégnées d'encyclopédisme scolaire et de ses prolongements pédagogiques naturelles qu'est le bachotage (« bourrage de crâne ») couplé à la mémorisation-restitution des connaissances ;

- mettre l'accent sur les centres d'intérêt et les activités de l'élève. Stimuler et développer sa capacité à résoudre des problèmes, afin de rendre l'apprentissage significatif et attractif.

- Privilégier le questionnement comme dimension motrice de l'apprentissage pour former à l'esprit critique et à la remise en cause permanente. Ceci est une caractéristique de l'homme-citoyen ;

- Renouveler/questionner, en permanence, le débat sur les finalités du système et des changements à apporter.

La pédagogie moderne s'attarde moins sur les contenus et la somme des connaissances – d'ailleurs impossibles à assimiler par la seule activité de mémorisation - que sur les aptitudes à faire acquérir aux élèves : **aptitude à penser, abstraire, synthétiser, analyser, généraliser, extrapoler, mesurer, illustrer, problématiser, critiquer, etc.**

Une entrée par ces compétences privilégie des apprentissages centrés sur l'élève (sur ses actions/réactions face à des situations-problèmes). Elle (cette entrée par les compétences) devient l'antidote de la logique d'enseignement basée sur l'accumulation/mémorisation des savoirs et des connaissances.

Il s'agit d'entraîner l'élève à agir (chercher l'information, organiser, analyser des situations, élaborer des hypothèses, évaluer des solutions, ...) en fonction de situations-problèmes. Ces dernières seront choisies dans le vivier des situations de la vie quotidienne susceptibles de se présenter à lui avec une certaine fréquence.

« L'enquête PISA ne cherche pas simplement à évaluer la faculté des élèves à reproduire ce qu'ils ont appris, mais vise aussi à déterminer dans quelle mesure ils sont capables de se livrer à des extrapolations à partir de ce qu'ils ont appris et d'utiliser leurs connaissances dans des situations qui ne leur sont pas familières, qu'elles soient ou non en rapport avec l'école. Cette approche reflète le fait que les sociétés modernes apprécient les individus moins pour leurs connaissances que pour leur capacité à utiliser ces dernières »

Principaux résultats de l'enquête Pisa 2012 : ce que les élèves de 15 ans savent et ce qu'ils Peuvent faire avec ce qu'ils savent © OCDE 2014

« Le curriculum, qui englobe l'ensemble des programmes disciplinaires, reste le cadre unificateur qui réalise la convergence des objectifs pour la mise en œuvre de ces valeurs. Chaque discipline, en fonction de sa vocation propre, prend en charge de façon spécifique et préférentielle, ou de façon complémentaire, les valeurs qui sous-tendent les finalités du système éducatif ».

Référentiel général des programmes, CNP/MEN, 2009

Dans cette définition, les savoirs et les connaissances (contenus des disciplines) ne sont pas négligés mais ils ne constituent pas une fin en soi. Ils sont perçus sous l'angle de leur dimension « utilitaire » ou « instrumentale ». Les savoirs et les connaissances sont des ressources qui interviennent comme composantes de la compétence.

Les compétences à installer ou à développer – qui peuvent être disciplinaires ou transversales – constituent le critère de choix des situations d'apprentissage mais également des objectifs à réaliser. Autour des situations et des objectifs seront mobilisés les contenus, les moyens didactiques et les procédures d'évaluation.

Le choix de l'entrée dans les apprentissages par les compétences n'est pas sans incidence sur la méthodologie d'élaboration des programmes (entendus dans le sens de curriculum), sur les approches didactiques des manuels et sur les fonctions de l'évaluation induites par la nouvelle approche.

Pour ce faire, deux directions d'évolution sont à construire :

- une démarche interdisciplinaire comme modalité pédagogique ;
- le livre unique (1° et 2°AP) comme réponse à l'intégration des apprentissages, mais aussi une solution à la lourdeur du cartable de l'élève.

7. La pédagogie inclusive (pour enfants à besoins spécifiques)

La pédagogie inclusive consiste à placer l'élève à besoins spécifiques, dans une classe ordinaire qui correspond à son âge, souvent dans une école de son quartier. Cela permet de renforcer son sentiment d'appartenance et, partant, d'acceptation au sein de l'établissement scolaire par l'équipe enseignante ainsi que du personnel d'éducation.

Les constats établis font ressortir la détresse des parents et la mobilisation des associations en faveur de l'éducation de ces enfants à besoins spécifiques.

La démarche et les professionnalités à mettre sur pied, par le biais de la formation spécialisée, consistent à asseoir les éléments constitutifs d'une généralisation de la pédagogie inclusive fondée sur l'évaluation personnalisée des capacités et des besoins particuliers.

Ainsi, la coopération fructueuse du MEN avec les spécialistes algériens et les organismes spécialisés internationaux (UNICEF) visent :

- l'aide à la planification de la démarche inclusive dans le cadre d'une approche curriculaire, dans ses dimensions systémiques les plus cohérentes : conception du dispositif, activités d'enseignement / apprentissage, élaboration de supports pédagogiques, ergonomie, évaluation, gestion, recherche ;
- L'implication des équipes pédagogiques et administratives ainsi que le personnel d'intervention dans une vision commune du projet inclusif (le leadership éducationnel et la refonte pédagogique) ;
- L'accompagnement dans la mise en place d'opérations de formation de formateurs dans une perspective de démultiplication qui concernera tous les corps de la communauté éducative (personnels enseignants et administratifs, auxiliaires).

8. Environnement numérique de travail

La numérisation des cadres et des ressources pédagogiques et administratives n'est plus un luxe. Elle aura pour finalité d'améliorer la qualité de l'éducation de base ainsi que des différents modes de fonctionnement du secteur. Ceci est aussi une exigence de la rationalisation des dépenses publiques.

Les TIC servent à faciliter les opérations de recrutement de formation que nécessitent la formation continue des enseignants, et ceci grâce à un dispositif hybride, associant aussi bien le tutorat, la formation à distance et en présentiel.

La plate-forme numérique mise en place dans les opérations de recrutement en 2016, avec plus de 1 million de candidats, tous profils confondus, montre le degré d'efficacité et l'exigence de transparence, qu'impose tout discours sur la crédibilité de l'institution scolaire et par là, de l'Etat algérien.

A cet effet, il est primordial d'assurer :

- une plus grande intégration des technologies numériques dans l'éducation et dans la formation des enseignants et ce, dès la formation initiale ;
- un renforcement de l'utilisation des supports technologiques dans la mise en œuvre de la formation à distance ;
- la coopération entre les enseignants et les établissements scolaires afin de capitaliser et de mettre en valeur les pratiques et les expertises qui y sont développées, en Algérie et à l'étranger ;
- la mise en place des réseaux d'échanges de pratiques entre les acteurs ;
- le lancement d'une plateforme de formation à distance qui permet aux enseignants d'entrer en contact et de mener des projets collaboratifs

avec leurs élèves. Une plateforme qui servira de réseau social et professionnel pour enseignants ;

- la formation des enseignants en veillant à développer des compétences professionnelles dans le domaine du numérique et des pratiques innovantes.

Recommandations

- ✓ La création, par le Ministère de l'Education Nationale d'espaces dédiés à la communication, à la formation et à l'information. Ces structures ou organes d'information, spécialisées dans l'éducation, auraient pour vocation de diffuser l'information relative au secteur, de constituer des banques de ressources pédagogiques, d'organiser des visio-conférences... dans le but de soutenir de d'accompagner toutes les actions entreprises dans le secteur.
- ✓ Pour les enseignants en poste depuis plus longtemps, il serait souhaitable d'assurer leur formation de manière continue pour une actualisation de leurs connaissances et des pratiques pédagogiques préconisées dans les programmes.
- ✓ Pour les enseignants nouvellement recrutés, il est souhaitable d'alléger leur horaire pour leur permettre de suivre une formation professionnelle continue tout en assurant leur tâche allégée.
- ✓ Pour les classes multi niveaux, nécessité d'assurer un encadrement de qualité en y affectant des enseignants compétents et motivés pour une mission délicate et complexe qui nécessite des mesures d'encouragement par la tutelle.
- ✓ Pour les classes intégrées, nécessité d'assurer un encadrement spécialisé en y affectant des enseignants compétents et motivés pour une mission délicate et complexe qui nécessite des mesures d'encouragement par la tutelle et par les ministères concernés.

9. Les nouveaux programmes d'études

Les programmes de deuxième génération vont articuler la capitalisation de l'expérience de la Commission nationale des programmes avec des exigences d'adaptation liées aux impératifs de développement de la société contemporaine et de l'évolution scientifique et technologique. Cette démarche se focalise sur le développement global de l'élève, et ce au-delà des visées centrées essentiellement sur les contenus scolaires.

Recommandations

- ✓ Adapter l'école aux nouvelles réalités mondiales.
- ✓ Pour régler le problème de la lourdeur du cartable, les manuels des matières dites secondaires doivent être rangés dans la salle de classe.
- ✓ Organiser le temps scolaire du système éducatif algérien scolaire conformément aux normes international (soit 36 semaines d'enseignement).
- ✓ Les ex-ITE doivent redevenir des centres de formation et de centres de documentation pédagogique.
- ✓ Mettre à la disposition des enseignants une mallette pédagogique avec des références théoriques et pratiques.
- ✓ Une demi-journée de formation reste très insuffisante pour les nouvelles recrues et pour la mise en place de l'approche par compétences ;
- ✓ Procéder, avant octobre 2015, à la révision des manuels de formation en cours, à la conception des cours afin d'unifier la vision, les modalités d'évaluation des compétences visées, avec une focalisation sur l'aspect pratique de la formation (approche actionnelle)
- ✓ Constituer une commission pluridisciplinaire de concepteurs de contenus, de spécialistes de la scénarisation des contenus, de la formation des adultes et d'ingénierie pédagogique.
- ✓ Procéder à la révision des manuels de formation en cours, à la conception des cours afin d'unifier la vision, les modalités d'évaluation des compétences visées, avec une focalisation sur l'aspect pratique de la formation (approche actionnelle)

Dans la Synthèse de la Conférence nationale sur l'évaluation à mi-parcours de la réforme de l'école, tenue les 20 et 21 Juillet 2014, on y lit que « Les programmes actuels ont été conçus et réalisés en 2003, avant la promulgation de la loi d'orientation sur l'éducation 04/08, dans des conditions loin d'être optimales. Ils sont, globalement, responsables d'insuffisances majeures, entérinés par des documents internes et les travaux de la conférence nationale sur la réforme de l'école

La Commission nationale des programmes¹ a reconnu, dès 2003, qu'elle a travaillé dans **l'urgence**, eu égard au retard accusé par l'école algérienne lors de la décennie 1990.

206 programmes scolaires, 206 documents d'accompagnement ont été réalisés en 5 années (2003- 2007), conçus et appliqués en même temps (cycle primaire, moyen, puis secondaire général et technologique), relevant, selon des experts internationaux (UNESCO, BIE) d'un défi tout à fait remarquable. Les dysfonctionnements nés de cette urgence ont été relevés par les deux Conférences nationales d'évaluation (Juillet 2014 et 2015).

¹ La CNP (Commission nationale des programmes) comprend dans sa composante 9 universitaires (ancien recteur, ancien doyen, enseignants-chercheurs, auteurs de notoriété scientifique établie, dont certains issus de la CNRSE), 13 responsables du secteur de l'éducation et 3 personnalités nationales. Elle supervise les GSD (Groupes spécialisés disciplinaires) qui comprennent 118 concepteurs de programmes (12 universitaires 66 inspecteurs et 23 enseignants. La CNP et les GSD ont produit 206 programmes scolaires et 206 documents d'accompagnement dans le cadre de la réforme du système éducatif (2003). La loi d'orientation prévoit : « l'instauration d'un conseil national des programmes, instance scientifique et pédagogique autonome ayant pour mission la conception et l'élaboration des programmes d'enseignement » ;

Cependant, la CNP, dans le prolongement des travaux de la CNRSE et des mesures du Gouvernement de 2003, était consciente de la dimension stratégique de la demande politique du Gouvernement et des limites méthodologiques de son travail. Au moment de l'élaboration des programmes 2003, il y avait l'indisponibilité d'un document définissant les orientations de la réforme, à savoir :

- La durée et la structuration des cycles, en matière de profils terminaux ;
- l'inexistence, au moment du lancement de l'élaboration des programmes, d'un guide méthodologique de référence destiné aux concepteurs de programmes,
- l'absence d'une formation préalable des enseignants et des inspecteurs,
- absence d'un dispositif d'implantation des programmes comprenant la formation, ou à défaut l'information, de tous les acteurs impliqués et en particulier les chefs d'établissements.

« Les programmes nouveaux, particulièrement quand ils introduisent des innovations méthodologiques et pédagogiques comme c'est le cas, ont besoin d'être relayés par des manuels qui les traduisent correctement et par des formations soutenues à l'intention des personnels appelés à les mettre en œuvre. Il reste que, quelle que soit la qualité du dispositif d'accompagnement, les programmes nouveaux ne sont pas exempts de corrections, de rectifications à mesure qu'arrivent les feed-back du terrain, sous la forme d'observations des utilisateurs, parfois des concepteurs eux-mêmes, ou encore par des évaluations à des niveaux » micros. *Document CNP, 2009*

En mars 2009, la CNP élabore et dépose officiellement un document de travail de 13 pages, intitulé « Argumentaire pour une réécriture des programmes ».

Relatant les conditions d'implantation des programmes de 2003, elle dresse un bilan objectif avec un relevé systématique des lacunes dans la conception des programmes et des manuels scolaires.

Les programmes de 2^{ème} génération qui remplacent ceux de la 1^{ère} génération (de 2003) se caractérisent par une plus grande cohérence et une meilleure cohésion dans une approche curriculaire et une uniformisation des concepts structurants.

Ces nouveaux programmes reposent sur 3 axes essentiels : l'axe axiologique (prise en charge des valeurs)- l'axe épistémologique (matrice des ressources conceptuelles, transversales et méthodologiques) et l'axe pédagogique (pratique de classes).

Le degré d'exigence que le MEN a l'intention d'imposer, en termes de qualité et de respect des éléments contextuels référentiels nationaux ainsi que de l'application des standards universellement établis en la matière, ainsi que des supports didactiques, dans le cadre de la libération économique de ce segment, qu'est le manuel scolaire et de ses rapports avec les curricula et programmes d'études. Cette reconfiguration provoque aussi bien des avis positifs de la communauté éducative que des incompréhensions de certains acteurs de la profession de l'édition générale, que nous tenterons d'élucider au fur et à mesure que l'on avancera dans la mise en œuvre de la nouvelle procédure.

Sur un plan général, les observations soulevées, sont-en deca malheureusement des ancrages et des projections explicités dans la loi d'orientation du 23 Janvier 2008 ainsi que dans le processus du renforcement des acquis de la réforme de l'école algérienne.

- **Le programme est un document officiel**, il relève de la responsabilité exclusive des pouvoirs publics, par le biais du MEN, en termes de conception et de validation. Il reste le document de référence en matière de conception des manuels scolaires et tout autre support pédagogique ;
- **Le manuel est un document agréé**, dont l'élaboration ne relève plus du monopole de l'Etat, conformément à la loi d'orientation 04/08. Il est confié désormais aux compétences nationales en fonction de cahiers des

charges et de procédures d'agrément avant leur mise en circulation dans les établissements scolaires.

En somme, le manuel scolaire reste un support didactique qui doit se conformer à un programme d'enseignement défini – tout comme il est un produit éditorial, évoluant avec les progrès des techniques d'impression. Il participe à un marché national de plus de 60 millions exemplaires par an, où s'exerce, comme partout dans le monde, une concurrence plus ou moins vive, tout à fait compréhensible pour les dividendes qu'il engendre. Une concurrence qu'il faut cadrer, à ce stade de son émergence. Le MEN fixe le cadre d'intervention, les objectifs et les critères de sa faisabilité, à l'effet de hisser le manuel scolaire aux exigences intellectuelles et pédagogiques souhaitées par la communauté éducative.

C'est pourquoi l'on délimitera des niveaux d'analyse pour saisir tous les soubassements à la base de la démarche du MEN en matière de conception et d'élaboration des supports pédagogiques (manuels et documents d'accompagnement), de respect strict de la réglementation en vigueur (code des marchés), des procédures d'évaluation des projets soumissionnés, d'homologation et de diffusion dans les délais à assurer à l'échelle nationale.

10. Les organes de pilotage de la refonte pédagogique : le collège inspectoral

Le **premier cadre** installé à l'échelle de la wilaya aura un **caractère organique** : le « collège inspectoral de wilaya ». Il regroupera l'ensemble des inspecteurs de la wilaya, des différents cycles (primaire, moyen, secondaire), toutes disciplines et fonctions confondues (pédagogiques, administration, finances, orientation, cantines...).

Il aura pour mission première la conception d'un « **projet de circonscription de la wilaya** », centré sur :

- **une description systématique** préalable de toutes les informations de la wilaya relatives aux données quantitatives significatives, sur un plan

pédagogique, administration et de gestion : nombre élèves, enseignants, établissements, inspecteurs, etc. ;

- **une présentation sommaire des résultats** des élèves de la wilaya aux différents examens nationaux ;
- **un bilan de l'inspection à l'échelle de la wilaya** : nombre d'inspecteurs, ratio d'encadrement, opérations de titularisation, inspection, formation, etc.
- **l'élaboration d'un projet de programme annuel ou pluriannuel** pour la wilaya, explicitant les activités à entreprendre par le collège inspectoral de wilaya dans le respect des principes contenus dans le cadre conceptuel et opérationnel ci-après défini ;
- **une définition collective et concertée d'un cadre stratégique** basé sur une définition des objectifs retenus, la méthodologie adoptée et les moyens à mettre en place pour réaliser le programme du Projet du collège de wilaya.

Le deuxième cadre, de travail, aura un caractère conceptuel et opérationnel : le « projet de circonscription de l'inspecteur ».

Il repose sur des résultats observables, en mesure de quantifier l'impact de l'action des inspecteurs sur le terrain, grâce à un **système de mesures** appropriées à chaque circonscription. Pour ce faire, le projet de wilaya de l'inspection sera doté de tous les indicateurs de la wilaya, ainsi que ceux de l'échelle nationale, afin de permettre la construction de dispositifs de comparaison nationale, puis, à terme, internationale.

Cet usage des indicateurs et des mesures sera désormais la base de travail du corps inspectoral. Cette entreprise doit être comprise comme étant :

- une démarche collective visant à améliorer, à partir de l'existant, la qualité de l'offre d'éducation et formation, fondée sur le principe de la « redevabilité » ;
- une responsabilisation des inspecteurs, qui, sur la base des indicateurs mis à leur disposition, leur permettra de « situer » ou « positionner » les différents acteurs de leurs circonscriptions (enseignants, chefs d'établissement, personnels d'encadrements...). Ils tiendront compte

des forces et faiblesses (ressources, hypothèses de travail, facteurs environnementaux...) enregistrées à travers quelques indicateurs d'évaluation, dont les plus visibles sont, entre autres, les examens officiels ;

- un procédé managérial de leur circonscription qui permettra de donner du sens à chaque inspecteur et au collègue inspectoral, en vue de hiérarchiser correctement l'ordre des priorités en fonction des conditions réelles de travail et de scolarisation.

Ce mode de **gouvernance pédagogique et administratif**, adossé aussi bien à la décentralisation bien établie et à une autonomie bien comprise, permettra d'articuler et de maîtriser l'application des finalités du système éducatif avec le respect des spécificités locales les plus pertinentes, en matière d'égalité des chances.

X. LA LOI D'ORIENTATION 08-04 ET LA MISE EN CONFORMITE INSTITUTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE

1. Les curricula et manuels scolaires

Les programmes et les manuels actuels ont été conçus et réalisés à partir de 2003, avant la promulgation de la loi d'orientation sur l'éducation 04/08 de Janvier 2008, dans des conditions loin d'être optimales, et sont, globalement, responsables d'insuffisances, entérinés par des documents internes et les travaux de la conférence nationale sur la réforme de l'école (Synthèse de la Conférence nationale sur l'évaluation à mi-parcours de la réforme de l'école, 20 et 21 Juillet 2014).

Entre-temps, le Ministère de l'éducation nationale, dans le prolongement des travaux de la CNRSE et des mesures du Gouvernement de 2003, conscient des limites méthodologiques, mais compte tenu du contexte de l'époque, face à l'urgence de la demande politique du Gouvernement et de la réforme de l'école, a produit des documents de cadrage stratégique.

«Concernant les moyens didactiques, la loi consacre **la suppression du monopole de l'Etat sur le manuel scolaire** et en ouvre l'élaboration aux compétences nationales en fonction de cahiers des charges et de procédures d'agrément avant leur mise en circulation dans les établissements scolaires».

Loi d'orientation sur l'éducation nationale (2008)

Depuis 2009, l'action des pouvoirs publics, par le biais du Ministère de l'éducation, a formalisé la politique éducative de l'Etat algérien, en consacrant un **cadre unificateur logique** qui réalise la convergence des objectifs du système éducatif, à savoir : la Loi d'orientation, le Référentiel général des programmes, le Guide méthodologique, les Programmes d'études, les Guides d'accompagnement

La nouvelle démarche de consolidation de la réforme, initiée par le MEN, riche des bilans critiques, largement partagée par les experts et la communauté éducative, formalisés lors des deux conférences nationales (2014 et 2015), repose désormais sur des réglages institutionnels en termes de mise en conformité :

- Sur un plan législatif et réglementaire, conformément à la Loi d'orientation sur l'éducation nationale, le manuel sera ramené à sa juste fonction pédagogique.

Le Ministère de l'éducation est chargé de définir les cadres d'éligibilité et d'élaboration des cahiers des charges, relatives à l'élaboration des supports pédagogiques, dont les manuels scolaires. Ces derniers doivent être accompagnés du guide de l'enseignement, de cahiers d'activités, de figurines murales, de CD ROOM...

Un autre dispositif réglementaire relatif à l'édition du parascolaire doit être mis en œuvre, conformément à la loi n° 15-13 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 relative aux activités et au marché du livre.

- Sur un plan administratif : un **mécanisme de coordination** qui relie les programmes aux manuels, par le biais de la commission nationale d'homologation, installée à l'INRE, sur arrêté ministériel (2015) ; assurant ainsi la **fonction d'homologation** et **d'agrément** des manuels scolaires, conformément à une méthodologie universellement établie. La commission d'homologation est

composée d'une trentaine d'experts nationaux : universitaires, inspecteurs, enseignants, concepteurs de programmes. Elle travaille sous le sceau de la confidentialité.

- Sur un plan méthodologique : la commission d'homologation assure l'élaboration, dès le mois de juillet 2015, d'un **cahier des charges méthodologique et pédagogique (général et spécifique par discipline)** pour garantir la conformité des manuels avec les programmes de 2^{ème} génération et justifier l'agrément du Ministère.

Art. 16. L'impression, l'édition, l'importation et la commercialisation du livre para scolaire sont soumises à l'autorisation du ministère de l'éducation nationale. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Loi n° 15-13 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 relative aux activités et au marché du livre.

A ce titre, les opérateurs intéressés par le marché du manuel scolaire sont appelés à assimiler des concepts opératoires contenus dans le cahier des charges dans son volet pédagogique.

Les programmes dits de deuxième génération ont atteint dans leur conception un niveau de maturation du point de vue conceptuel. L'objectif étant de consacrer le **passage qualitatif** du système éducatif algérien de manière sereine et progressive.

« Le programme est un document officiel ; le manuel est un document agréé. Il reste un support didactique qui doit se conformer à un programme d'enseignement défini, comme il est un produit éditorial, évoluant avec les progrès des techniques d'impression. Il participe à un marché où s'exerce selon les pays, une concurrence plus ou moins vive.

Dans cette démarche, les articulations à construire seraient celles qui consistent :

- premièrement, à établir le (degré) d'adéquation entre les programmes scolaires et les manuels scolaires ;
- deuxièmement, la contextualisation pédagogique nationale».

Introduction - Cahier des charges pour l'édition des manuels scolaires (2015)

Les supports pédagogiques, tels que les manuels scolaires, seront revus à la lumière du diagnostic établi par les experts du Ministère.

2. La contextualisation pédagogique nationale : le socle commun des références culturelles nationales

Il consiste à établir des principes directeurs de la refonte des programmes des enseignements du primaire et du moyen en matière de préhistoire et d'histoire, d'histoire religieuse et littéraire, en mesure de voir contenir dans les programmes, manuels scolaires et autres supports didactiques des contenus fondamentaux, en termes d'événements et de périodes historiques, de personnalités et de lieux phares devant être connus et assimilés par tous les élèves du cycle fondamental.

Le but est d'aboutir à la constitution, chez le jeune algérien, à l'issue du cycle de formation obligatoire, d'un capital de connaissances partagé à même de représenter un registre de références communes à tous.

L'élaboration des socles communs des références nationales religieuses est élaborée en partenariat avec le ministère des affaires religieuses et des wakfs, celui de la préhistoire et histoire, avec le ministère de la culture.

Le socle commun des références littéraires nationales : il s'agit d'une liste non exhaustive, à finalité indicative, représentant les références incontournables de la littérature algérienne dans toutes les langues (arabe, tamazight, français, anglais), optant pour des titres précis des productions littéraires d'auteurs algériens, à exploiter par les concepteurs de manuels, selon l'âge et le niveau des élèves, la thématique choisie pour chaque séquence didactique.

La mise en place de deux nouveaux instruments permettront de recadrer la donne pédagogique dans ses dimensions culturelles les plus fécondes :

- Les **manuels uniques** pour le premier palier du primaire (1^{er} et 2^{ème} année), coïncidant avec le lancement de l'application des programmes de deuxième génération, tout en évitant le nombre excessif de livres scolaires (6) et un cartable lourd, pour des enfants âgés de 5 ans à 8 ans, obéit à cette volonté de centrer sur :
 - les efforts sur les **apprentissages structurants** de l'élève par le biais de la maîtrise des **langages fondamentaux**;
 - l'investissement sur les **anthologies littéraires scolaires**, dans les trois langues (arabe, tamazight, français), centrées sur les œuvres algériennes, toutes périodes historiques confondues (antiquité, période médiévale, période contemporaine).
- l'ancrage de la fonction de l'école dans notre société, d'où la traduction du concept « algérianité » contenu dans le référentiel général des programmes et le guide méthodologique d'élaboration des programmes.

- le socle commun des références littéraires nationales, dans toutes les langues : arabe, tamazight, français.

C'est pourquoi il faut accorder, dans le cycle fondamental (obligatoire) une proportion significative aux composantes du patrimoine culturel algérien, à concurrence de 80%, dans les sciences sociales et humaines (littérature, histoire, éducation islamique, éducation civique, histoire, géographie...), le reste est inspiré du patrimoine universel.

3. Le cycle fondamental : une priorité pédagogique nationale

Le cycle fondamental, notamment dans son segment primaire, est une priorité pédagogique : il doit veiller à l'installation des fondamentaux (en mathématiques et en langues : langue arabe, langue étrangère).

Deux indications sont à mettre en évidence :

- Sur un plan axiologique : la Loi d'orientation précise dans son préambule, (notamment dans les chapitres I et II du titre premier et dans les chapitres II, III et IV du titre trois), les missions de l'école en matière de valeurs : 1/ affirmation de la personnalité algérienne et consolidation de l'unité de la nation par la promotion et la préservation des valeurs en rapport avec l'Islamité, l'Arabité et l'Amazighité ; 2/ la formation à la citoyenneté ; 3/ l'ouverture et l'intégration au mouvement universel de progrès ; 4/ la réaffirmation du principe de démocratisation ; 5/ la promotion et la valorisation de la ressource humaine.

« Le peuple algérien est un peuple libre, décidé à le demeurer. Son histoire, plusieurs fois millénaire, est une longue chaîne de luttes qui ont fait de l'Algérie de toujours une terre de liberté et de dignité. Placée au cœur des grands moments qu'a connus la Méditerranée au cours de son histoire, l'Algérie a su trouver dans ses fils, depuis le royaume numide et l'épopée de l'Islam jusqu'aux guerres coloniales, les hérauts de la liberté, de l'unité et du progrès en même temps que les bâtisseurs d'Etats démocratiques et prospères dans les périodes de grandeur et de paix ».

Constitution de la République algérienne démocratique et populaire(Préambule), mars 2016

- Sur un plan méthodologique, le référentiel général des programmes algérien tient lieu de document d'orientation. Il est destiné à encadrer les travaux de conception, d'élaboration et d'adaptation des programmes et des stratégies pédagogiques. Le document précise que : « *le curriculum, qui englobe l'ensemble des programmes disciplinaires, reste le cadre unificateur qui réalise la convergence des objectifs pour la mise en œuvre de ces valeurs. (...) Il met en place le cadrage conceptuel du curriculum qui englobe l'ensemble des programmes disciplinaires et constitue le cadre unificateur réalisant la convergence des finalités du système.* »

Le **manuel unique**, tout en illustrant pour les disciplines en question, les compétences spécifiques, notamment dans les domaines cognitifs et méthodologiques, les domaines d'expérience à privilégier pour leur relation à la vie sociale et les **transversalités** nécessaires à la construction même du curriculum, comme les questions langagières et linguistiques, les mathématiques.

Cette conception de l'apprentissage doit être traduite dans des tâches et activités cognitives, dans des habilités intellectuelles de haut niveau : analyse, synthèse, critique, formuler des hypothèses, illustrer, exprimer, imaginer... et communicatives.

Des activités qui émanent du cadre de vie de l'enfant algérien avec une centration sur le patrimoine culturel national et son ouverture sur le monde à des fins de connaissance et de compréhension mutuelle. Ces tâches et activités de communication doivent prendre en compte les différents styles (intelligences multiples) d'apprentissage dans un souci d'équité.

4. La langue arabe : une compétence transversale

Conformément à la loi d'orientation sur l'éducation 08-04 et aux autres textes officiels de référence nationale, **la langue arabe est la langue des enseignements et des apprentissages**. Quant aux interactions des langues et des disciplines en contexte scolaire, leurs enseignements / apprentissage relèvent d'un niveau de scientificité et de technicité inhérents à des domaines

de connaissance et de spécialités de recherche, en Algérie, au Maghreb, dans le monde arabe et le monde entier. Ces domaines de connaissance relèvent de la didactique des disciplines, les sciences du langage, les sciences de la cognition, les sciences de l'éducation, la neuro-pédagogie...

Une étude comparative montre en effet la place accordée, en Algérie, à la langue arabe dans le cursus scolaire, surtout au début de la scolarité (1^{er} palier du cycle primaire). Elle obéit à cette volonté d'installer à un âge précoce les premiers apprentissages de la langue arabe.

	Algérie	Maroc	Tunisie	France
1 ^{ère} année	12	11	11	10
2 ^{ème} année	12	11	11	10
3 ^{ème} année	10	6	6	8
4 ^{ème} année	8	6	6	8
5 ^{ème} année	8	6	6	8
6 ^{ème} année	-	6	6	-
Total	1533 heures	1564 heures	1564 heures	1584 heures

Tableau Volume-horaire hebdomadaire affecté à la langue d'enseignement

Cependant, cette proportion est à relativiser quand elle est corrélée au temps scolaire réel annuel standard : moins de 30 semaines. Malgré cet investissement hebdomadaire, le total des heures pour le cycle est le plus faible, comme le montre le graphique ci-dessous.

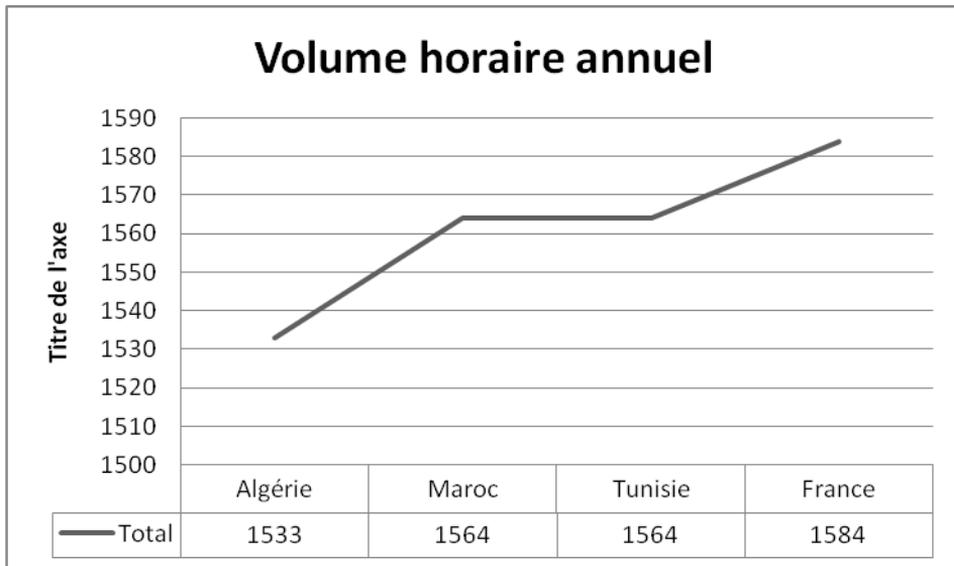


Tableau : Volume horaire annuel – langue d’enseignement

Recommandations

Pour la réussite de cette implantation, les recommandations sont les suivantes :

- ✓ Mettre en place un référentiel des compétences de l’enseignant du cycle obligatoire,
- ✓ Inscrire la didactique de la langue arabe dans une approche textuelle dès le primaire pour former l’élève à la production de textes variés et l’amener à la maîtrise des outils de la langue arabe
- ✓ Donner sa place à la poésie, à la récitation des textes pour se constituer un capital culturel et linguistique
- ✓ Mettre à la disposition des enseignants des banques de données : ressources documentaires, supports électroniques...

L'apprentissage de la langue et des autres langues (nationales et étrangères) sont intimement liés au développement à la lecture et aux pratiques culturelles, d'où la centration sur des textes issus d'œuvres authentiques dans des dynamiques scolaires algériennes, plurilingues et didactiques.

Une place toute particulière est à accorder à la littérature algérienne en langues nationales (arabe, tamazight) et dans les langues étrangères (le français et l'anglais).

Il est recommandé ce qui suit :

- ✓ La création d'un socle commun des références des œuvres littéraires algériennes (une liste nationale des œuvres littéraires)
- ✓ La mise en place d'un dispositif pédagogique (manuels, documents d'accompagnement) pour la lecture scolaire
- ✓ La mise en place de parcours de lectures
- ✓ La création d'anthologies scolaires de la littérature algérienne
- ✓ L'exploitation du patrimoine culturel en arabe et en tamazight
- ✓ La définition d'un pourcentage d'auteurs algériens dans les programmes d'arabe et de langues étrangères
- ✓ La définition d'un pourcentage d'auteurs algériens dans les cahiers des charges pour l'élaboration des manuels scolaires
- ✓ Le renforcement de l'interaction langue - culture à partir des œuvres littéraires algériennes dans toutes les langues: arabe, tamazight et ses variantes ainsi qu'en français, anglais, italien...
- ✓ L'insertion de la poésie dans le choix pédagogique des textes de lecture,
- ✓ Institutionnalisation de la lecture en milieu scolaire (projet d'établissement et projet pédagogique)

5. Tamazight : langue, culture et patrimoine

Tamazight est l'héritage et le patrimoine communs de l'ensemble des Algériens, au même titre que la langue arabe. La question de l'introduction de tamazight dans le système éducatif dépasse le strict problème de la langue et touche à la question de l'identité.

Déjà présente dans le cursus scolaire depuis une vingtaine d'années, l'introduction dans les programmes de l'enseignement de la langue et du patrimoine culturel amazigh constitue une première expression de la volonté de consacrer la place de cet attribut fondamental de la personnalité de l'Algérien.

Les conditions techniques, pédagogiques et didactiques pour sa généralisation et son épanouissement ont une meilleure visibilité actuellement, à la faveur de deux décennies de conception, réalisation, évaluation de toutes les opérations de didactisation de cette langue (programmes d'études, manuels scolaires et autres supports didactiques).

Sur un plan quantitatif, le but était de passer à l'extension de tamazight à un nombre allant au-delà des onze (11) wilayas, recensées en 2014. L'augmentation crescendo, 22 wilayas en 2015 et 32 à la rentrée scolaire 2016/2017, assure actuellement à cet enseignement la dimension nationale qui lui sied. Le partenariat institutionnel Ministère de l'éducation nationale / Haut - Commissariat à l'amazighité est d'agir, scientifiquement et pédagogiquement, par des mesures particulières au sujet de l'enseignement/apprentissage de tamazight dans toutes ses variantes, son amélioration et sa prise en charge à travers le territoire national.

Deux instruments d'amélioration seront mis en œuvre :

« L'amazighité, en tant que langue, culture et patrimoine, est une composante intégrante de la personnalité nationale historique. A ce titre, elle doit bénéficier de toute attention et faire l'objet d'une promotion et d'enrichissement dans le cadre de la valorisation de la culture nationale ».

Loi d'orientation sur l'éducation nationale (2008)

- les problématiques pouvant faire l'objet de recherches dans le cadre de la loi d'orientation quinquennale ainsi que celui relatif aux missions de l'Académie de la langue amazigh, prévue dans la Constitution (2016), :standardisation, didactique de tamazight, conception de supports didactiques de soutien...;
- les anthologies littéraires scolaires, centrées sur la mise en valeur et la promotion de la littérature en tamazight, au travers de choix minutieux de textes représentatifs des productions fictionnelles en tamazight :tous genres confondus (roman, nouvelle, conte, poésie, théâtre, etc.) ; toutes périodes considérées et caractères graphiques;toutes variantes représentées : kabyle, chaoui, targui, zénète...

6. Les mathématiques : un langage fondamental

Dans le **domaine des mathématiques**, l'objectif est d'assurer les transitions entre les cycles d'enseignement pour un accompagnement optimal des élèves. Les causes des ruptures constatées d'un cycle à l'autre sont multiples et liées à des aspects institutionnels, sociaux, cognitifs, didactiques, pédagogiques ou aux domaines mathématiques eux-mêmes

Recommandations

- ✓ Rétablir le volume horaire permettant d'assurer la maîtrise du langage mathématique dans le cycle primaire, soit 6heures par semaine au lieu des 4h ½ actuelles ;
- ✓ Favoriser la collaboration entre les enseignants de mathématiques de cycles différents ;
- ✓ Prévoir l'adaptation des programmes de 2ème génération dès la généralisation du préscolaire ;
- ✓ Renforcer l'utilisation de la symbolique universelle qui a déjà donné des résultats positifs pour les élèves malgré quelques difficultés dues au manque de formation des enseignants.
- ✓ Dans le domaine des mathématiques, l'objectif est d'assurer les transitions entre les cycles d'enseignement pour un accompagnement

optimal des élèves. Les causes des ruptures constatées d'un cycle à l'autre sont multiples et liées

- ✓ Réfléchir en termes d'arrimage entre les institutions : ministères, centres de formation, instituts de recherches...
- ✓ Faciliter les transitions des élèves et des étudiants, en analysant les structures, les contenus, les modalités et leurs adaptations aux publics visés ;

Toujours dans le cadre du renforcement de la dimension nationale algérienne dans l'enseignement obligatoire, les participants de l'atelier recommandent que les **activités artistiques** s'inscrivent dans la refonte pédagogique et sont associées aux pratiques innovantes dans la dynamique curriculaire des apprentissages, d'où la recommandation:

Recommandation

- ✓ L'intégration du théâtre, des chorales, des clubs scientifiques, des clubs verts, etc. dans le cadre des activités périscolaires avec des mesures d'accompagnement et d'encouragement des établissements (élèves, enseignants, équipe administrative) porteurs de projets novateurs.

7. Les sciences sociales, l'éducation islamique, l'éducation artistique et sportive

Dans le cycle fondamental, surtout le primaire, pour la didactique des sciences sociales (histoire, géographie, éducation civique), de l'éducation islamique, l'éducation artistique et sportive, où l'âge de l'élève varie entre 6 et 11 ans, le temps reste encore en construction. **Les disciplines « histoire » et « géographie »** doivent être vécues comme une activité de découverte

permettant de positionner l'élève dans le temps et dans l'espace. Ce positionnement spatial et temporel part de son milieu et environnement immédiats dans ses dimensions les plus vivantes et concrètes, matérielles et immatérielles les plus connues : histoire familiale, culture locale, spécificités architecturales, monuments, mausolées, fêtes...

C'est pour cette raison que l'entrée pédagogique est une entrée qui privilégie une approche de proximité identificatoire (repères matériels et symboliques) : soit par le patrimoine local, soit par les lieux de mémoire que sont les éléments de l'environnement immédiat de l'enfant (fêtes, dates, anniversaires...), facilitant la périodisation et l'intériorisation de l'axe du temps.

«Yennayer 2966 : une fête nationale.

La société algérienne fête, le 12 janvier, comme l'ont fait traditionnellement nos ancêtres, depuis des milliers d'années, *Yennayer*. Cet événement est à saisir à plusieurs niveaux ; prioritairement dans sa dimension éducative la plus productive, celle qui consiste à allier avec pertinence l'intelligence d'une tradition sociale et culturelle typiquement locale et ses valorisations et réinvestissements dans le cadre du développement économique et social de notre pays. (...) Sur le plan patrimonial, cette fête célèbre la Terre et ses fruits ; la terre nourricière et le respect qui lui est dû. Autant *Yennayer* est une fête traditionnelle, marquant le début de l'année agraire, autant c'est une tradition millénaire de notre société, rappelant, que dans les moments difficiles, une collectivité se doit

En conclusion, ce récit national présente l'avantage de fixer dans le temps les grands moments de notre préhistoire, protohistoire et histoire par l'installation chez les jeunes esprits d'une chronologie maintenant assurée, permettant un déroulé continu des processus évolutifs des cultures préhistoriques et historiques. Il offre également l'avantage de fixer géographiquement des lieux répartis sur l'étendue du territoire. En un mot, cela permet d'acquérir la maîtrise spatio-temporelle des temps et des événements qui ont fait l'évolution des cultures nationales.

Programme d'études (Histoire/Matrice des ressources / Cycle primaire/2016)

d'assurer sa sécurité alimentaire, de garantir la solidarité entre les membres d'un groupe en évitant les gaspillages et les dépenses inutiles. **La morale d'une tradition** peut être liée aisément à l'exigence des temps modernes, aussi difficiles soient-ils. C'est tout le message transmis par cette tradition. L'école se doit de la perpétuer en lui donnant chaque fois le sens qui lui sied ».

Document pédagogique, MEN, Janvier 2016

Avec une volume-horaire hebdomadaire de 45 mn à 1h30 tous les quinze jours, l'accent est mis sous la didactisation simple de repères historiques sous la forme d'activités de découvertes : exemple les dinosaures pour la longue durée (en termes de millions d'années), les grottes et les gravures rupestres (Tassili) pour la préhistoire, les ruines et monuments historiques (cités et mosquées) pour la période antique et médiévale, les musées du moudjahid pour la période contemporaine.

Pour ce faire, les supports didactiques variés : manuels, gravures, images, documentaires, chansons...ainsi que les activités pédagogiques vivantes, telles que les sorties sur site (vestiges archéologiques, ruines et monuments historiques, musées...) et les invitations de personnes – ressources (moudjahidines, moudjahidates, blessés de guerre...) sont les moyens et méthodes à privilégier pour ce palier.

Les biographies express (nom de l'établissement, la rue, le quartier, l'oued, la montagne...), collections individuelles ou collectives d'images, de pierres et de fossiles de la région ou recueillis lors de visites ou de sorties sur sites, les enregistrements vidéo de visites ou de personnes – ressources centreront les objectifs de cette discipline moins sur des contenus livresques que sur des activités de curiosité et découverte.

La place de l'environnement local et du rapport affectif que l'élève commence à développer en termes de socialisation sera adossé progressivement à un sentiment collectif, puis à l'idée partagée de l'existence

d'une communauté plus large que sa famille et son quartier, qu'on appelle le pays, la nation, la nationalité.

Ces référents ou socle commun local puis national, et enfin universel doivent être puisés d'un savoir incontestable attesté par des découvertes et théories scientifiques vérifiées et établies. En effet, l'élève doit mesurer, sans exagération ou démesure, la place de l'Algérie dans l'histoire mondiale, il doit ainsi comprendre ce qui fait l'unité du genre humain et sa diversité, d'où l'intérêt de la préhistoire, en signalant la place de l'origine est-africaine de l'humanité, ainsi que celle de notre région, l'actuelle Maghreb (AïnLahnèche, le plus ancien gisement connu en Afrique du Nord, daté de deux (2) millions d'années, le squelette Tighennif (1 million d'années), le site de Bir El Ater (Tébessa) datés d'environ 100.000 à 50.000 ans, les arts figuratifs et rupestres, (20 000 ans) au Atlas saharien, Bedjaia, Ahaggar et Tassili ...

L'éducation civique doit apprendre à l'enfant à **devenir un citoyen responsable**, capable de comprendre et de **prendre une part active** aux changements de la société qui l'entoure.

« L'éducation civique à l'école ne devra pas se limiter à inculquer à l'enfant, de façon académique, des notions abstraites ou même des informations et « connaissances », mais elle devra s'inscrire dans un champ plus large, celui d'une éducation globale visant à lui faire acquérir des comportements, des attitudes, en un mot un « savoir-être » et un « savoir vivre ensemble » ».

Référentiel général des programmes, 2009, CNP/MEN

C'est pourquoi, c'est une discipline beaucoup plus centrée sur les comportements au quotidien que de connaissances livresques à apprendre par cœur, visant des **valeurs morales** comme le sens de l'effort et du travail bien fait, le respect de soi et des autres avec leurs différences, l'amour de la patrie. Toutes ces valeurs sont des apprentissages : savoir écouter, accepter des avis contraires. Elle devra développer chez l'élève, dès les premiers paliers du système éducatif, les compétences suivantes :

- étudier, respecter en appliquant le règlement intérieur l'école ;
- prendre des responsabilités au sein de la classe et de l'école, en organisant des élections pour une répartition des tâches de gestion de la classe : contrôle de l'hygiène de la salle, organisation des fêtes, des devoirs, des visites aux enfants malades dans les hôpitaux,
- respecter les règles de vie commune dans le cadre de l'école: hygiène, sécurité, tenue, discipline ;
- Apprendre à diriger (jeux de rôle) des débats contradictoires pour gérer les conflits et les scènes de violence physique ou verbale (savoir écouter, demander la parole, demander pardon, être redevable envers les pairs et le groupe...)
- participer activement à des structures associatives à caractère culturel, sportif ou social : chorale, clubs verts, clubs scientifiques et artistiques, clubs de lecture, etc.
- accepter la différence, cas des enfants à besoins spécifiques (classe intégrée), avec le droit à l'expression;
- connaître le fonctionnement d'une administration en commençant par celle de son école, puis communale et ses relations avec l'école ;
- connaître les institutions de la République, leur rôle et leur mode de fonctionnement, en simulant en classe les élections, le mode de désignation des responsables élus (majorité), l'organisation de débats contradictoires, le droit d'expression à la minorité, la répartition des postes de responsabilités ;
- opérationnaliser la qualité de citoyen en organisant des actions civiques pratiques en relation avec la gestion de la cité, en commençant par la classe (propreté de la salle, des tables, puis la cour de l'école, son environnement.

L'éducation civique s'intéressera aussi à la gestion de vie « virtuelle » des élèves et à la maîtrise de la technologie et son utilisation à des fins éducatives en veillant à préserver leur intégrité morale et à protéger leur vie privée (face book, twitter).

XI. LE CYCLE SECONDAIRE : MISSIONS ET STRUCTURATION

Sur la base des synthèses issues de la consultation nationale sur l'enseignement secondaire général et technologique (Conférence de Juillet 2015), des contributions ont été élaborées et présentées, en rapport avec le cycle secondaire et ses re/structurations :

- les données historiques,
- l'architecture des filières,
- l'option technologique,
- les compétences linguistiques en langues étrangères et profils de sortie des élèves du cycle secondaire,
- la refonte du baccalauréat,
- les observations contenues dans l'intervention de Monsieur de Premier Ministre lors de l'ouverture de la conférence nationale de Juillet 2015, notamment en ce qui concerne le développement de l'enseignement des Mathématiques et de la Technologie.

Les dispositions officielles mentionnent que l'étape post-obligatoire est constituée de trois segments complémentaires, bien qu'ayant des finalités différentes, à savoir :

- un enseignement secondaire général et technologique à vocation pré-universitaire ;
- un enseignement professionnel ;
- une formation professionnelle.

L'enseignement secondaire général et technologique relève de la tutelle du MEN. La Formation et l'Enseignement professionnel relèvent de l'autorité du Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels.

C'est dire qu'une série de réflexions et de recommandations traversent la problématique de l'enseignement post-fondamental, secondaire général, technique, technologique et professionnel.

1. Le cycle secondaire : quelles missions ?

Est-ce que la **distribution des filières** dans le cycle secondaire répond à la carte des offres de formation de l'enseignement supérieur et à la juxtaposition de l'enseignement technique?

En ce qui concerne les contenus, les comportements et les compétences, les différentes réflexions relèvent, à cet égard, la nécessité de les orienter vers la préparation aux démarches méthodologiques qui constituent les bases de **l'enseignement supérieur**. Les finalités des

filières ne sont pas suffisamment précises et constituent beaucoup plus la **fin d'un enseignement secondaire que la préparation à l'enseignement supérieur**, d'où l'absence remarquable de liens entre finalités et pratiques.

Cet état de fait se décline de la manière suivante :

- La primauté de la fonction administrative sur la fonction pédagogique continue à impacter le fonctionnement du cycle secondaire.
- Les incidences administratives au niveau de l'établissement et du secteur mobilisent à tel point le personnel administratif que cela se traduit par un

L'enseignement secondaire général et technologique :

« Il a pour missions, outre la poursuite des objectifs généraux de l'enseignement fondamental :

- de consolider et d'approfondir les connaissances acquises dans les différents champs disciplinaires ;
- de développer les méthodes et les capacités de travail personnel et de travail en équipe et de cultiver les facultés d'analyse, de synthèse, de raisonnement, de jugement, de communication et de prise de responsabilités ;
- d'offrir des parcours diversifiés permettant la spécialisation progressive dans les différentes filières en rapport avec les choix et les aptitudes des élèves ;
- de préparer les élèves à la poursuite d'études ou de formations supérieures ».

Loi d'orientation sur l'éducation nationale (2008)

raccourcissement de l'année scolaire et par une préoccupation poussée des opérations de gestion au détriment de l'activité pédagogique.

- L'insuffisance de formation des enseignants, particulièrement pour l'encadrement des TP et l'illustration des cours, réduit l'efficacité de l'enseignement secondaire. Beaucoup d'enseignants ne peuvent pas accéder aux exigences des nouveaux dispositifs pédagogiques (ex : l'approche par les compétences).
- La surcharge causée par la double cohorte constitue un handicap dépassant toutes les normes requises en raison du nombre d'élèves élèves par classe. Cette situation est due à une erreur d'appréciation qui a bouleversé le fonctionnement de l'école algérienne et aggravé ses dysfonctionnements.

Sur le plan pédagogique, des **dérèglements en cascade** ont accentué les difficultés de maîtrise de cette frange sensible de la population scolarisée : la pratique du seuil des cours (« el ataba ») concernés par les épreuves du baccalauréat est passée d'une **simple solution provisoire à un droit sacré des candidats**.

2. Architecture de l'enseignement secondaire général et technologique

L'Enseignement secondaire Général et Technologique présente l'organisation suivante : deux tronc communs en première année secondaire, six filières à partir de la deuxième année secondaire.

STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE							
1 AS	TRONC SCIENCES ET TECHNOLOGIE					TRONC COMMUN LETTRES	
2 AS	Sciences Expérimentales	Math	Techniques Maths	Gestion Economie	Lettres et Philo	Langues étrangères	
3 AS	Sciences Expérimentales	Math	Techniques Mathématique	Gestion Economie	Lettres et Philo	Langues étrangères	
Techniques mathématiques avec 4 options : génie mécanique, génie électrique, génie civil, génie des procédés							
Langues étrangères avec 3 langues étrangères: Espagnol, Allemand, Italien en plus du français et de l'anglais							

Tableau : structuration du cycle secondaire

Des consultations effectuées auprès de la base font ressortir les recommandations suivantes :

Recommandations

- ✓ Tendre vers une orientation optionnelle dans les filières ayant les mêmes programmes pour les matières communes et différenciées par une matière de spécialité à l'instar de la filière technique mathématique
- ✓ Fusionner les filières Lettres-philosophie et langues étrangères selon un système optionnel entre les matières philosophie et Langue étrangère 3 en attendant la disponibilité d'enseignants de cette langue et éviter le recours à la dispense à l'examen du baccalauréat

3. Le cycle secondaire: dimensionnement des troncs communs et filières

Sur un **plan structurel**, des dysfonctionnements surgissent, tant au niveau de l'architecture du système qu'au niveau du **dimensionnement** des filières entre l'enseignement secondaire d'une part, l'enseignement technologique, et supérieur d'autre part.

L'approche préconisée relève plus **d'une démarche empirique** qu'en termes de projections sur les évolutions des métiers, des besoins de la société ainsi que des secteurs de l'économie.

L'Enseignement secondaire général et technologique est structuré en filières et sanctionné par le diplôme du baccalauréat, donnant accès à la poursuite des études universitaires.

Le tableau ci-dessous montre l'infime importance donnée à la filière « mathématiques » : (03,46%) et techniques mathématiques (11, 13 %). L'enseignement technologique en Algérie (15, 80%) est en deca des standards internationaux (30%).

	TRONC COMMUN SCIENCES ET TECHNOLOGIE				TRONC COMMUN LETTRES	
Dimension Prévue	65% - 70%				30% - 35%	
%	65,54%				34,46%	
2 AS	Sciences expérimentales	Math	Techn. math	Gestion / économ	Lettres et philo	Langues étrangères
Dimension Prévue	50%-55%	08%-11%	18%-22%	16%-20%	80%-85%	15%-20%
% TC	54,35	4,67%	11,13%	15,69%	72,18%	20,68%
3AS	Sciences expérimentales	Math	Techn math	Gestion / économie	Lettres et philo	Langues étrangères
% 3AS	43,41%	3,46%	7,48%	12,08%	24,98%	8,59%

Tableau : Le cycle secondaire : un dimensionnement déséquilibré

L'option technologique est intégrée à la filière Technique Mathématique. Les deux disciplines principales que sont les Mathématiques et les Sciences Physiques l'inscrivent dans la voie scientifique dans le cycle secondaire, à l'instar des deux filières Sciences Expérimentales et Mathématique. La dimension technologique intégrée à la filière Technique Mathématique donne du sens et valorise les différents apports disciplinaires de l'enseignement scientifique.

En effet, cette articulation permet à l'élève de s'approprier un savoir cohérent. Toute la refonte du cycle secondaire est organisée autour d'articulations à construire à l'intersection des secteurs de l'Education nationale, du Supérieur et de la Formation et de l'Enseignement professionnels :

- Comment réorganiser le BAC et quelles options mettre en avant : généraliste ou technologique?
- Comment rehausser le crédit du contrôle continu?
- Comment évaluer les compétences?
- Comment valoriser les filières mathématiques?
- Comment faire pour systématiser les TP des disciplines expérimentales ?
- Faut-il une autre didactique de l'oral pour les langues?

Recommandations

Dans le but de mettre un terme à l'orientation par défaut vers les filières technologiques et d'attirer les élèves compétents dans les disciplines scientifiques, il est judicieux de réaliser ce qui suit :

- ✓ L'ensemble des participants proposent le maintien des missions de l'enseignement secondaire comme mentionné dans la loi d'orientation n°08-04 en date du 23 Janvier 2008
- ✓ Réhabiliter l'enseignement technique en vue de répondre aux besoins du secteur économique
- ✓ de lutter contre les clichés attachés à la technologie et les confusions entre filières techniques et filières technique - mathématique par l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation auprès des élèves et des parents
- ✓ de doter les établissements en équipements technico-pédagogiques ;
- ✓ de prévoir une organisation pédagogique qui permet des séances de cours supportées par l'expérimentation et /ou la simulation
- ✓ Mette en place une commission mixte entre les deux secteurs : Education Nationale et Formation et enseignements professionnels
- ✓ Etablir des passerelles entre les deux ministères
- ✓ Création d'un baccalauréat de l'enseignement professionnel en vue de motiver les élèves sur l'enseignement professionnel
- ✓ Tendre vers une meilleure articulation entre l'enseignement post-obligatoire et l'enseignement professionnel et ce, par la mise en place

d'un enseignement secondaire professionnel sanctionné par un baccalauréat professionnel après trois années d'étude dans ce cycle. Le diplôme en question sera préparé, organisé et géré par l'office national des examens et concours

- ✓ Faire en sorte que le baccalauréat professionnel puisse donner accès à un cursus universitaire selon les différentes spécialités.

4. Le post-fondamental et la place de la dimension scientifique, technologique et professionnelle

L'année scolaire 91/92 a marqué un tournant décisif dans l'histoire de l'orientation scolaire en Algérie. La circulaire ministérielle (n° 219/1241/91 du 18/09/91) qui reconnaissait explicitement que l'orientation était conçue comme un instrument de la gestion administrative de l'éducation et qu'il y avait urgence à réviser les conceptions ancrées dans les esprits.

Ceci devait se traduire par un recadrage aux plans théorique et pratique des activités des orienteurs. En plaçant les conseillers d'OSP dans les établissements scolaires, au sein des équipes pédagogiques des lycées, la circulaire traçait la voie royale que l'orientation se devait d'emprunter pour reconquérir son statut d'organe à part entière du système éducatif.

L'expansion de ses effectifs, figés durant plus de vingt ans, connût alors un essor remarquable. Le renforcement du nombre des conseillers est mené depuis cette date de façon soutenue. De moins de 400 en 1991/92 l'effectif des conseillers d'OSP est passé à plus de plus 4000 actuellement (un conseiller au moins par lycée).

Cette posture traduit une réelle volonté d'offrir à l'Orientation les moyens qui devaient lui permettre de construire un système de guidance au service de l'élève et axé sur l'avenir.

Doté d'un contenu et d'une méthodologie en complète symbiose avec ses préoccupations naturelles, ce système aurait pu apporter, s'il avait été mis en place, une contribution salutaire pour la reconstruction d'un enseignement de qualité. Le transfert du poste de travail du conseiller du centre (COSP) au lycée constituait, en fait, un premier jalon dans l'entreprise de réhabilitation de

l'OSP et le prélude à des développements importants des activités des conseillers d'OSP.

La relation nouvelle entre le conseiller et l'élève qu'impliquait ce transfert était porteur :

- de l'intention de recentrer les activités d'orientation sur l'élève, leur sujet essentiel ;
- elle invitait également à la révision du contenu et de la méthodologie de travail hérités de la période précédente.

Les méthodes d'orientation ponctuelle et massive devaient céder la place à des méthodes d'orientation préventives, développementales et continues.

Les révisions qui devaient se produire depuis plus de vingt ans se font attendre. Excepté l'effort de recrutement soutenu qui se poursuit, l'élan novateur et les intentions qui le sous-tendaient semble avoir connu une décélération.

Mais, pour réussir la mutation et la réhabilitation attendue, l'orientation et la guidance scolaires doivent s'atteler à l'examen des problématiques suivantes.

5. L'orientation et la guidance scolaires : vers de nouvelles missions

La question qui traverse toute la réflexion autour de l'orientation et de la guidance scolaire est celle, qui - au-delà des fondements philosophiques et théoriques qui peuvent lui assurer un soubassement porteur de dynamique et de changement - est portée sur les finalités et les buts qu'elle se propose de poursuivre pour contribuer à la promotion et la réussite de l'école.

Deux ensembles d'hypothèses organisent la démarche à suivre :

- Comment rééquilibrer les filières? Comment motiver les choix de la voie d'enseignement professionnel et des filières dites «nobles»: Mathématiques et Techniques Mathématiques?
- Quelles passerelles établir entre les filières? Et selon quels critères?
- Quelles sont les activités (contenus, méthodes et instruments) qui concrétisent ses finalités et ses buts?
- Comment doit s'organiser le travail du conseiller sur le terrain pour assurer une prise en charge satisfaisante des activités d'OSP répondant à ses finalités (cahier des charges pour le conseiller)?

Recommandations

- ✓ Nous proposons qu'un travail soit fait pour harmoniser au mieux les profils des élèves avec la distribution des filières. Recueillir les données pour réduire le dysfonctionnement entre l'enseignement secondaire et ses différents partenaires institutionnels
- ✓ Nous recommandons d'élaborer des profils finaux plus complets avec le concours de l'enseignement supérieur
- ✓ Elargir et approfondir l'approche par les compétences qui constitue la stratégie pédagogique, la meilleure pour préparer aux démarches méthodologiques de l'enseignement supérieur
- ✓ Orienter, en priorité, les contenus vers les savoirs indispensables à la construction des savoirs universitaires
- ✓ Elaborer un programme unifié des activités des centres d'orientation scolaire par une commission spécialisée
- ✓ Introduire l'information et la guidance scolaire dans les activités para scolaires, à partir du cycle moyen
- ✓ Réviser les critères d'orientation vers les différentes filières
- ✓ Généraliser l'affectation des conseillers d'orientation et de guidance scolaire au niveau des collèges d'enseignement moyen en vue d'un meilleur accompagnement des élèves en matière de guidance scolaire
- ✓ Elaborer des statuts des centres d'orientation scolaire selon les recommandations contenues dans la loi d'orientation de l'Education Nationale 04/08 du 23/01/2008.
- ✓ Mettre en adéquation des profils de sortie des conseillers d'orientation et de guidance scolaire avec les exigences du poste.
- ✓ Recentrer les activités du personnel d'orientation et de guidance scolaire sur les missions qui leur sont dévolues.
- ✓ Meilleure prise en charge matérielle des centres d'orientation scolaire afin de leur permettre de jouer pleinement leurs rôles.
- ✓ Mise en synergie de toutes les compétences en matière de prise en charge et de suivi psychologique des apprenants
- ✓ Mise en place d'un système d'évaluation permettent une meilleure détermination du profil scolaire de l'élève
- ✓ Création d'un organisme chargé de l'élaboration et la diffusion de documents d'information scolaire et professionnelle.

XII. L'ÉVALUATION DU SYSTÈME SCOLAIRE : PÉDAGOGIE, ETHIQUE ET ORGANISATION

Le système d'examen nationale montre, depuis sa mise en place, dès l'indépendance de l'Algérie, toute la volonté des pouvoirs publics, de **quantifier de manière objective les performances scolaires des élèves et le rendement du système scolaire**. L'objectif étant la **maîtrise de compétences** requises, préalables à tout **accès au cycle supérieur**, pour le plus grand nombre d'élèves. Beaucoup de pays, dans un souci de compétitivité scientifique, se sont inscrits dans une logique de comparaison régionale et internationale, faisant, de manière intelligente, de tous les résultats du système national d'examen (taux de réussite, taux d'échec, variables quantitatives, variables qualitatives) **des indicateurs de rendement du système scolaire** dans son ensemble.

Les examens nationaux en Algérie prennent, depuis un certain nombre d'années, une dimension disproportionnée, l'éloignant de manière lente mais irréversible des objectifs que s'est fixés la société par le biais de l'institution scolaire en matière de formation de ses élites. Un examen d'examen peut produire des effets salutaires comme il peut générer des effets pervers, comme cela a été le cas du BAC de Juin 2016, avec les fuites massives et tentatives de fraude en usant des technologies de la communication les plus récentes, soutenues par un arsenal informatique et télématique impressionnants. Quand bien même des systèmes de détournements ont été mis en place par les pouvoirs publics pour garantir un déroulement normal du baccalauréat, il reste que l'usage des réseaux sociaux sur internet a déstabilisé les candidats et les différentes composantes de la communauté éducative.

L'insertion des modes de communications technologiques est un fait de société ; il s'agit de le gérer tel quel, faisant désormais partie intégrante de l'environnement naturel de l'école. **L'élève a changé, la société a évolué, l'école doit s'adapter.**

1. Les examens nationaux : décalage pédagogique et crédibilité institutionnelle

Les **insuffisances à caractère pédagogique** ont dépassé le cadre de l'école et ont porté le débat sur la place publique, à la faveur des grèves cycliques dans le cycle secondaire animées aussi bien par les enseignants que les lycéens.

Sept ensembles de dysfonctionnements sont listés à l'effet d'imprimer une dynamique prospective aux examens nationaux :

A. un **système d'évaluation décalé** par rapport au modèle pédagogique en usage dans les classes, générant une pratique systématique de « parcoeurisme » affligeant, un recours aux cours particuliers pénalisant les familles à revenu faible effarant ;

B. un **recours à la triche et la fraude**, usant des nouvelles technologies de la communication, mettant en danger la crédibilité du BAC et la morale de l'Etat, n'épargnant ni les élèves, ni les parents, ni les enseignants, ni les agents de l'administration ;

C. Une **gestion administrative centralisée** :

a. excluant, depuis 2007, un mode de fonctionnement des centres de correction par **délibération pédagogiques** des jurys, présidés par un universitaire ou un inspecteur de l'éducation nationale, avec une double fonction de contrôle technique des notes (saisie) et de rachat avec critères ;

b. la numérisation de l'ONEC a accéléré le processus d'« **administratisation** » de l'examen, soumettant les performances des candidats à la gestion implacable de la machine informatique.

D. Une **maîtrise** insuffisante des savoirs structurants de la discipline : notions, concepts, principes "structurants" de la discipline, par la pratique de la « ataba » (seuil), en supprimant des contenus disciplinaires relevant des prérequis à toute formation universitaire : probabilités, intégrales, ondes et oscillation, Ibn Rochd, Soufisme, Histoire du Maghreb en Andalousie... ;

E. Une **réduction du temps scolaire**, due à la désertion des établissements par les élèves dès le mois de mars, comportement généré par la suppression de la prise en compte du travail continu.

F. Une **conception et une élaboration des sujets** des épreuves de l'examen national en deca des cadres internationaux d'évaluation certificative : centration exagérée sur la mémorisation au détriment d'aptitudes intellectuelles de haut niveau, erreurs scientifiques récurrentes dans les sujets d'examen.

G. Un **usage de double sujets pénalisant** les candidats en termes de gestion du temps.

2. Décalages pédagogiques inter-cycliques : la validité scientifique des examens nationaux

Les résultats des examens nationaux de fin de cycle pose toute la problématique de **la validité scientifique** de ces type d'examen, et non de leur opportunité et pertinence pédagogiques, et ceci au regard du décalage relevé, statistiquement parlant, entre les taux de réussite nationaux à l'examen national de fin de cycle et les résultats de la fin de la première année du cycle suivant, comme le montre le tableau ci-dessous.

EXAMEN DE 5^{EME} ANNEE PRIMAIRE	Taux de réussite à l'examen de 5 ^{ème} année	96%
	Taux de redoublement en 1 ^{ère} année moyenne	25%
EXAMEN DU BEM	Taux de réussite à l'examen du BEM (+ prise en compte de l'évaluation continue)	66,03% (53 % + 12%)
	Taux de redoublement en 1 ^{ère} année secondaire	15%
EXAMEN DU BACCALAUREAT	Taux de réussite à l'examen du BAC	51 %

Tableau des résultats aux examens nationaux / 1^{ère} année des cycles

Toute la **stratégie du MEN** consiste à faire évoluer progressivement le système d'examen officiel pour le mettre au service de l'évaluation des apprentissages et de l'amélioration de la prestation pédagogique. C'est pour cette raison que la refonte des examens nationaux n'est qu'un segment de la refonte pédagogique.

Deux grandes orientations organisent la réflexion sur la refonte des examens officiels :

- premièrement, **la conception et l'élaboration des sujets d'examen**. Ce volet, porté, désormais, par le paradigme de la qualité, constitue le cadre stratégique de redéploiement de la politique éducative en matière de certification des diplômes d'Etat et du niveau d'exigence, axé sur les types de compétences à acquérir : degré de centration sur les aptitudes intellectuelles de haut niveau, contextes d'apprentissage, forte imprégnation de l'orientation scientifique et technique dans les cursus, conception et élaboration des sujets des épreuves ;
- deuxièmement, **l'organisation des examens** : déroulement des épreuves, dispositif de surveillance, modalités de correction, place de l'évaluation continue, comparaison nationale et internationale...

L'examen du BEM n'est pas concerné par le projet de refonte des examens officiels. Il est soumis à une évolution relevant de la réécriture des programmes, dits de 2^{ème} génération, qui sont appliqués à partir de septembre 2016.

Dès lors, l'ensemble du système d'examen officiel national est, à saisir :

- d'une part, dans la globalité du système et de ses **cohérences internes et externes**. Il sera orienté moins vers la notation-sanction, générant échecs et exclusion et plus vers l'évaluation pédagogique, comme un outil au service de l'amélioration, visant l'effort et sa mesure, la réussite et ses perspectives ;

- d'autre part, dans le **caractère opératoire** des dispositifs d'aménagements proposés, l'on énoncera des hypothèses en même temps que leurs **avantages et contraintes** ; enfin, dans la capacité d'assurer un **pilotage à partir d'indicateurs** objectifs, permettant d'apporter les éclairages nécessaires sur les apprentissages des élèves et les correctifs, à l'effet d'agir sur les différents segments de la chaîne éducative : planification, administration, gestion, remédiation, coût...

Le travail d'évaluation des acquis des élèves relèvera désormais de la fonction enseignante, encadrée par les inspecteurs. Cette nouvelle orientation méthodologique en direction des différents corps de l'enseignement, de l'administration et de l'inspection a pour ambition de recadrer les dites fonctions sur **des objectifs qualitatifs relevant plus du management public éducatif que de la tradition administrative dominante**.

3. L'examen national de 5^{ème}

L'examen national dit « 5^{ème} » est un examen de fin de cycle : le cycle primaire. Considéré comme stratégique sur un plan quantitatif mais surtout qualitatif, **le cycle primaire est celui des apprentissages fondamentaux**, déterminants, comme l'ont démontré toutes les études à l'échelle mondiale, pour la suite de la scolarité.

Le taux de réussite à l'examen de 5^{ème} année primaire, en 2015, est de **82%**. Ce chiffre équivaut au passage automatique des élèves ayant réussi cet examen pour **l'accès en 1^{ère} année moyenne**. Le reste des ajournés verra une prise en compte des notes de son évaluation annuelle, ce qui augmente le taux d'admission en 1^{ère} année moyenne pour atteindre **96%**.

Taux de réussite à l'examen de 5 ^{ème}	Taux de réussite avec prise en compte de l'évaluation annuelle
82%	96%

Tableau : taux d'accès en 1^{ère} année moyenne

La nouvelle conception qu'a le Ministère de l'éducation nationale de la question de l'examen nationale est celle qui consiste à ramener les épreuves de 5^{ème} à sa fonction pédagogique évaluative.

La question est la suivante : quelle est la **valeur pédagogique réelle diagnostique** des résultats des candidats à un examen officiel, par rapport à une démarche comparatiste nationale, régionale, internationale ?

Il ne s'agit plus de dresser des statistiques de réussite, dépassant les 95%, mais à construire **une cartographie nationale des performances des élèves**, par rapport à des niveaux d'exigence précis, en termes de compétences, et à des paramètres de comparaison nationale, régionale et internationale, en termes des standards internationaux.

Toujours dans le même ordre d'idées, l'examen de 5^{ème}, qui gardera toujours la présente dénomination, s'apparentera beaucoup plus à une opération d'évaluation pédagogique nationale des acquis des élèves qu'un relevé national des notes. Il s'agit de recadrer les missions de cette évaluation à partir d'un mode opératoire schématisé comme suit:

- les épreuves garderont toujours le **caractère national et le format officiel actuel** (copies uniformes, nombre réduit d'élèves en classe...);
- les épreuves porteront sur **toutes les matières enseignées** ;
- les élèves passeront les épreuves **dans leurs classes et leurs établissements** ;
- les surveillants seront issus **d'autres établissements** scolaires.

4. **L'examen national du Baccalauréat : des réaménagements progressifs**

Le Baccalauréat est un «examen » et non un « concours ». A ce titre, il n'est soumis à aucune condition générale d'accès. Seule la note minimale de 10 sur 20 est requise. Ce diplôme est important dans la vie de l'élève et de la société en raison d'une double spécificité : il sanctionne la fin des études secondaires (« général et technologique » en Algérie) ; il ouvre, en même temps, les portes de l'enseignement supérieur, de l'université ou de centres supérieurs spécialisés. Le cycle secondaire général et technologique couvre les grandes tendances en matière de choix des filières à l'université : BAC sciences expérimentales, BAC Langues étrangères, BAC lettres et philosophie, BAC gestion-économie, BAC mathématiques, BAC techniques mathématiques

avec quatre (04) options : BAC génie électrique, BAC génie civil, BAC génie mécanique, BAC génie des procédés.

Le dernier arrêté portant organisation du baccalauréat dans le cycle secondaire, **en six filières, est daté du 07 octobre 2007** et nécessite quelques adaptations et actualisations. Des réaménagements au Baccalauréat ont été apportés à cet examen depuis une trentaine d'années ; des options aussi différentes portant sur des années précises que sur des périodes précises :

- pour des **raisons climatiques** (1994-1999) **BAC nord / BAC sud** ;
- pour la **pratique du rachat**, de 1970 à 2000, appliquant cette disposition pour des moyennes de 07/20 ; 08/20 ; 8,5/20 ; 9/20 ; 9,5/20 ; 9,70/20. 1970 – 2000. En 2001, seuls les candidats obtenant 10/20 sont déclarés bacheliers ;
- 1968 : BAC avec **23 filières** (avec BAC de technicien).

Les résultats de réussite au BAC pour une classe d'âge connaissent, comme le montre le tableau ci-dessous, une tendance haussière depuis une quinzaine d'années : de 24 % en 1998 à 50% en 2015.

Cependant, l'objectif fixé par la loi d'orientation sur l'éducation 08-04 n'est pas encore atteint : 75 % de réussite.

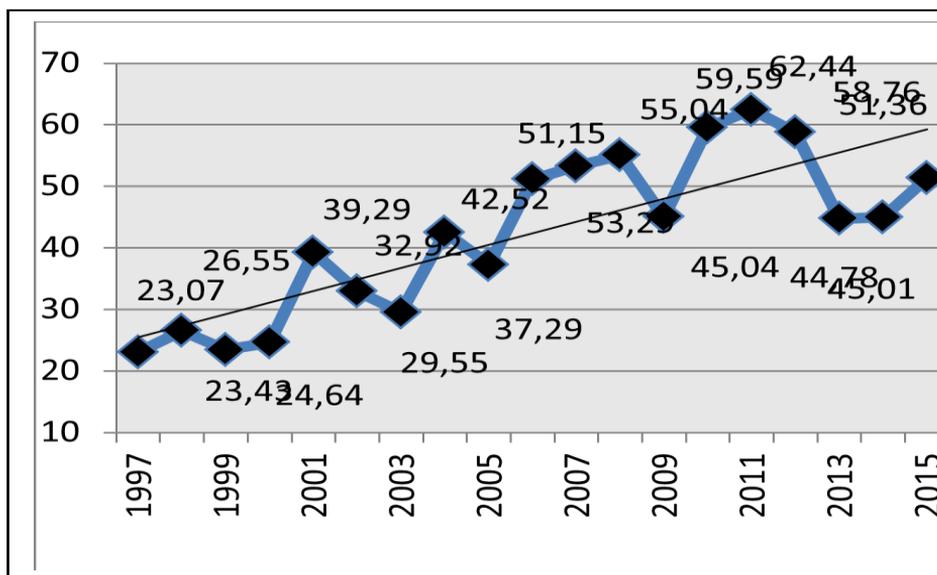


Tableau : Baccalauréat : évolution des taux de réussite

Les dépenses inhérentes à l'organisation et le déroulement des épreuves du baccalauréat dépassent les 2, 5 milliards de DA, quand bien même ne sont pas comptabilisés les modes et moyens d'implication de tous les organes et agents de l'Etat (communication, services de sécurité, APC, Wilaya...).

Le coût – candidat au BAC 2015 est de : **3 549,20 DA**

La dotation budgétaire affectée à cet examen se présente comme suit :

1.	Nombre de candidats (scolarisés)	785 935
2.	Dépenses des OREC (office régional des examens et concours)	2 581 547 395,00 DA
3.	Frais de gestion	207 895 526,00 DA

Tableau : Dépenses - examen du BAC

Plusieurs ateliers ont traité, durant les deux conférences nationales, la question de l'évaluation pédagogique, continue ainsi que certificative dans les examens nationaux. Les questions ont été les suivantes :

- Les examens dans l'état actuel répondent-ils aux objectifs de la réforme en cours, d'autant plus que notre système souffre du phénomène de la déperdition scolaire (décrochages, redoublements, exclusions...) ?
- Est-ce que le système de notation et d'examination n'affecte pas la raison d'être des différents conseils pédagogiques ?
- N'est-il pas urgent de faire face au commerce informel des cours payants, véritable fléau pour la société algérienne ?
- N'est-il pas important de revaloriser le rôle de l'enseignement et de la formation professionnels, à partir d'une orientation/ promotion (vœux et compétences) au lieu et place d'une orientation par l'échec?

Recommandations

Sur l'évaluation pédagogique

- ✓ Penser à une équipe d'experts pour l'élaboration d'un dispositif opérationnel visant au passage, de manière progressive, des procédures de contrôle vers un système mixte "contrôle-évaluation" 50 % chacun.
- ✓ Alléger la cadence des examinations et compositions pour donner plus d'espace à l'enseignement / apprentissage (revoir la circulaire N° 2039 de 2005 sur l'évaluation)
- ✓ Légiférer sur les cours payants de façon à minimiser les effets négatifs conséquents.

Sur le Baccalauréat

- ✓ Revoir la nature de l'épreuve du baccalauréat
- ✓ Revenir au sujet unique aux épreuves du baccalauréat avec une évaluation selon l'approche par les compétences
- ✓ Au niveau du baccalauréat, pour permettre une évaluation plus fiable et plus objective, nous proposons la réintroduction de la fiche de synthèse afin de corriger les insuffisances de la docimologie et éventuellement des critères qui ont une valeur prédictive au regard du supérieur. La fiche de synthèse est un moyen d'appréhender l'élève à travers toute sa carrière scolaire; elle permet par ailleurs d'utiliser le temps scolaire d'une manière rationnelle
- ✓ L'intégration de la fiche de synthèse pour le rachat à l'examen du baccalauréat
- ✓ Spécialiser des commissions pour l'élaboration des sujets du baccalauréat
- ✓ Introduire l'évaluation de l'oral dans les épreuves de langues au baccalauréat
- ✓ L'organisation d'épreuves anticipées dans le but de réduire la pression sur les élèves à l'examen du baccalauréat
- ✓ Rétablir les délibérations au niveau des centres de correction du baccalauréat
- ✓ Faciliter l'organisation du baccalauréat afin de libérer un maximum de personnel pédagogique

Lors du lancement de la mise en œuvre de la Réforme en 2003, l'objectif assigné était d'amener 75% d'une classe d'âge à la réussite au baccalauréat. Malgré les taux de réussite en croissance, depuis 1999, cet objectif n'a pas été atteint par la promotion des élèves de la réforme (ceux qui sont rentrés à l'école en 2002).

Les raisons de cet échec ont été traitées en atelier lors de la Conférence d'évaluation de la mise en œuvre de la Réforme, en Juillet 2015.

Parmi les recommandations émanant des débats autour de ces questions, la refonte de l'examen du baccalauréat figure en bonne place. Afin de matérialiser l'une des recommandations de la Conférence nationale d'évaluation de Juillet 2016 (atelier baccalauréat), le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont organisé, le 14 Juillet 2016, un atelier conjoint portant refonte du baccalauréat.

Plusieurs paramètres éclairent la réflexion menée en intra et intersectoriel autour de l'indispensable refonte du baccalauréat. Autant de raisons qui attestent de la nécessité de la refonte.

Nous citerons les plus parlantes :

- Le nombre sans cesse croissant de candidats(es) qui dépasse actuellement le demi- million ;
- La complexité et le gigantisme de son organisation. La durée du bac algérien est la plus longue a monde (5 jours), d'où des coûts de portée nationale ;
- Les épreuves écrites obligatoires caractérisent le mode d'évaluation des candidats ; ce qui élimine les épreuves orales pourtant nécessaires, surtout dans les filières de langues ;

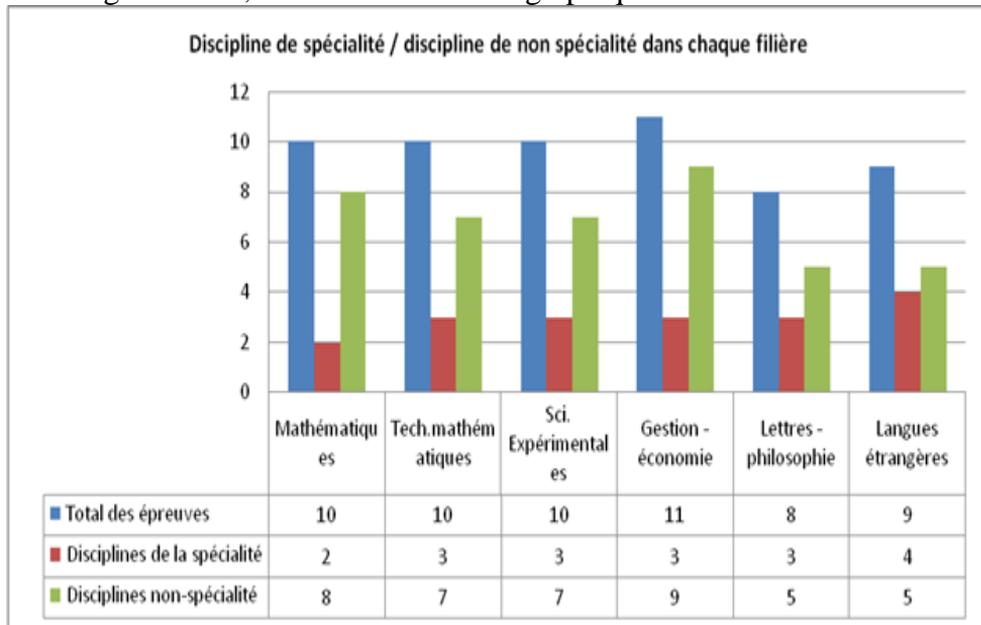
« Les Ministères : de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, organisent conjointement un atelier national sur la refonte du baccalauréat, le 14 Juillet 2016. Cette rencontre intersectorielle trouve toute sa signification, à la fois institutionnelle, scientifique et pédagogique, étant donné que le baccalauréat est certes un diplôme, attestant d'un bilan de compétences de la fin du cycle secondaire, délivré par le Ministère de l'éducation nationale, mais il reste le premier grade universitaire, garantissant le succès dans les études supérieures. »

Exposé des motifs, Refonte du baccalauréat, Atelier national, Juillet 2016

- Le trop grand nombre d'épreuves qui concernent 8 à 11 disciplines scolaires, avec une moyenne dense allant jusqu'à 3 épreuves par jour ;
- Le déséquilibre du rapport prédictif (de la réussite) au profit des disciplines scolaires dites de "non –spécialité" et ce, **au détriment des disciplines de spécialité.**
- L'insatisfaction des reçus dans le cadre de l'orientation universitaire ;
- Le taux d'échec et de déperdition dès la 1^{ère} universitaire ;
- La fraude sous tous ses aspects dont l'utilisation des moyens technologiques ; au point de porter atteinte, non seulement à la crédibilité de cet examen mais aussi de l'Etat.

Plusieurs facteurs expliquent les taux effarant de redoublement en première année d'université (jusqu'à 70%, chiffre officiel). La cause évoquée le plus souvent reste :

- l'inadéquation du baccalauréat (dans son état actuel) avec les prérequis et les exigences des études universitaires ;
- le caractère généraliste : les spécialistes s'accordent à dire que le baccalauréat algérien est caractérisé par une dimension hyper généraliste, comme le montre le graphique ci-dessous.



Graphique 4 : Nombre de disciplines par filière : de spécialité et non spécialité

En étant trop généraliste, le baccalauréat algérien cause un préjudice aux disciplines dites de spécialité, dont le nombre varie de 2 à 4 selon la filière.

Cette caractéristique du baccalauréat algérien trop généraliste se lit à travers :

- l'inflation en nombre de disciplines soumises à épreuves lors des 5 jours ;
- toutes les disciplines enseignées en classes de terminales sont concernées par les épreuves écrites.

Partant de cette réalité, malgré le fait qu'elles soient décisives dans les études à l'Université, les disciplines de spécialité liées à la filière du Baccalauréat jouissent d'un calcul cumulé de coefficients **moindre** que celui des disciplines dites de « non-spécialité ».

Ainsi, par le jeu de ces coefficients, un élève peut obtenir son Baccalauréat Sciences sans pour autant avoir la moyenne (10/20) dans les disciplines de spécialité (Mathématiques, Sciences de la nature et de la vie, Physique/chimie). Il lui suffit d'obtenir de bonnes notes dans toutes les autres disciplines non concernées directement par les études universitaires.

DISCIPLINES	Coefficient -Total	Coefficient dans les disciplines de spécialité	%	Coefficient dans les disciplines de non - spécialité	%
Mathématiques	30	13	43,33%	17	56,67%
Tech.mathématiques	32	17	53,13%	15	46,88%
Sci. Expérimentales	31	16	51,61%	15	48,39%
Gestion - économie	35	20	57,14%	15	42,86%
Lettres - philosophie	28	16	57,14%	12	42,86%
Langues étrangères	29	19	65,52%	10	34,48%

Tableau N°4 : Coefficient des disciplines de spécialité/ Disciplines de non – spécialité par filière

Ceci est aussi valable pour les autres filières (Mathématiques, Techniques Mathématiques). A titre d'exemple : dans la filière Mathématiques, le rapport des coefficients cumulés par les disciplines de "non spécialité" s'élève à 56,67% **au détriment** des disciplines de spécialité.

Outre le fait qu'elle pénalise le développement, chez l'élève, des compétences intellectuelles requises par les études universitaires, la configuration pléthorique de la gestion du baccalauréat a conduit à des pratiques anti-pédagogiques. Ces dernières sont attestées par les avis et études émanant des spécialistes et des praticiens du domaine de l'éducation.

Ces spécialistes vont jusqu'à évoquer le risque d'une dérive pouvant porter atteinte au principe d'équité et d'égalité des chances voire même au principe constitutionnel « historique et politique » d'une école algérienne obligatoire et gratuite

Parmi ces dérives, sont pointées du doigt, notamment : la pratique systématique du parcoeurisme par l'élève - le bachotage par l'enseignant - le recours aux cours payants ; et plus grave, à la triche.

Il est plus qu'urgent de recourir aux normes **scientifiques et universelles** qui valorisent les disciplines de spécialité sans pour autant négliger les autres disciplines. Il y va de la **crédibilité de cet examen national et de la qualité des futurs diplômés** de l'Université algérienne. C'est là tout l'enjeu de cette refonte du baccalauréat algérien.

Pour ce faire, les réaménagements du Baccalauréat devaient avoir une série de déclinaisons à la fois scientifiques et pédagogiques, logistiques et financières :

- un **recentrage** sur les disciplines de spécialité, pour asseoir une meilleure adéquation admission / orientation universitaire ;
- un **allègement** de l'organisation de l'examen final ;
- un renforcement de **l'assiduité, du travail continu et de l'apprentissage régulier** ;
- une **meilleure répartition** du travail de l'élève, avec centration sur les disciplines structurantes de la filière ;
- une **diminution progressive** du **nombre d'épreuves** par session ;
- une **limitation** des effets de **cas d'accidents** dus au stress et à la panique de l'examen ;
- un établissement de **similitudes** avec les systèmes d'autres pays ;
- une valorisation du travail des **conseils de classe** ;
- un **allongement de la durée d'apprentissage** au troisième trimestre pour la 3^{ème} AS ;
- une valorisation de l'apprentissage en **2^{ème} AS** ;

- une **diminution des crédits** alloués au fonctionnement du baccalauréat.

5. La stratégie nationale de remédiation pédagogique

Le dispositif d'évaluation actuel est appelé à se rénover en privilégiant les processus d'apprentissage. Un chantier immense est ouvert, visant aussi bien les représentations que les pratiques d'évaluation.

Il sera orienté dans trois directions :

- Mettre en place un dispositif **d'évaluation pédagogique**, mettant fin au « bachotage » des enseignants et au parcoeurisme des élèves. Le dispositif sera construit avec ses articulations aussi bien conceptuelles, fonctionnelles qu'opérationnelles. Il doit déboucher sur une déconstruction / reconstruction des comportements pédagogiques des enseignants ;
- **Généraliser la régulation / remédiation pédagogique** comme principe opératoire dans les pratiques de classes. L'opération, lancée au titre de l'année 2014/2015, doit être élargie dans deux directions : a/ toutes les disciplines ; b/ toutes les années d'enseignement ; l'impact logique étant de réduire le taux de redoublement dans les trois cycles d'enseignement ;
- Initier dès la rentrée scolaire 2016/17, dans le cycle primaire, des **protocoles simples d'évaluation, de type diagnostique**, à l'effet d'orienter les enseignements et les apprentissages à partir des capacités réelles de l'élève.

Une série de décalages pédagogiques est observée, à la lumière des résultats issus des examens nationaux et des taux de passage des 1^{ère} années de chaque cycle :

- fin du cycle primaire / 1^{ère} année moyenne
- fin du cycle moyen / 1^{ère} année secondaire
- fin du cycle secondaire / 1^{ère} année universitaire

Les décalages relevés, et sur la longue durée, consistent en une identification systématique et général des écarts, sur un plan quantitatif, entre les résultats générés par deux types d'évaluation :

- les résultats des examens de fin de cycle: 5^{ème}, BEM, BAC
- les résultats à la fin de l'année du cycle suivant: 1 AM, 1 AS ;

Le tableau ci-dessous illustre cette série d'écarts, devenue structurelle, et ce, à la lumière des indicateurs mentionnés ci-dessous :

EXAMEN DE 5^{EME} ANNEE PRIMAIRE	Taux de réussite à l'examen de 5 ^{ème} année	96%
	Taux de redoublement en 1 ^{ère} année moyenne	25%
EXAMEN DU BEM	Taux de réussite à l'examen du BEM (+ prise en compte de l'évaluation continue)	66,03% (53 % + 12%)
	Taux de redoublement en 1 ^{ère} année secondaire	15%

Tableau N° : Transitions scolaires et décalages pédagogiques

Les conséquences, dans cet état d'esprit, relèvent désormais de l'ordre de deux dysfonctionnements majeurs, portant atteinte à l'équité et aux grands équilibres du système scolaire et de ses rendements : l'échec et la déperdition.

Le tableau ci-dessous illustre le degré de dysfonctionnement dans la poursuite normale de la scolarisation des élèves algériens au secondaire, le taux de doublement et de déperdition a atteint les 30% d'une cohorte d'élèves:

1^{ère} ANNEE SECONDAIRE	ANNEE SCOLAIRE	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015
	Inscrits	515265	706527	514533	476603
	Doublants	92507	140318	76773	94229
	Déperdition	65875	71476	51735	49141
	% Doublants	17,95%	19,86%	14,91%	19,77%
	% Déperdition	12,78%	10,12%	10,05%	10,31%
	TOTAL (pourcentage doublants et déperdition)	30,74%	29,98%	24,97%	30,08%

La lutte contre la déperdition et le redoublement deviennent, à l'évidence, des objectifs prioritaires, en raison de leurs répercussions sur la société et sa cohésion, l'individu et sa personnalité, le système et ses incidences financières et sociales.

Trois idées forces sont identifiées :

- Réduire les taux de redoublement et de déperdition très élevé à chaque début de cycle;
- Diminuer les effets des difficultés d'adaptation constatés en 1AM et 1AS ;
- Etablir une hiérarchisation des insuffisances pédagogiques dans les profils de sortie des élèves.

L'évaluation des résultats des examens nationaux, de 5^{ème}, BEM et BAC, dans les wilayas du Sud, tenue à Laghouat, et ceux des wilayas des Hauts -Plateaux et du Centre, tenue à Alger en Juillet 2015, ont débouché, dans la perspective de solutions adaptées à chaque région, sur deux postures à mettre sur pied :

- une centration, statistiquement parlant, sur les wilayas qui ont connu, sur la longue durée, un taux de réussite inférieur à la moyenne nationale aux examens nationaux ;
- une description puis une analyse systématique des productions des élèves aux examens nationaux, axés sur les langages fondamentaux.

Sur un plan pédagogique, l'analyse des raisons de ces écarts est une des priorités actuelles du MEN. Ils constituent **une banque de données** et une **base de travail** pour imprimer les améliorations voulues. Toute la stratégie nationale consiste à mobiliser tous les acteurs en rapport avec les performances des élèves, à tous les échelons de l'institution éducative.

Cette démarche de qualité passe, dans cette optique, inévitablement par :

- un **diagnostic des productions** incorrectes des élèves aux examens nationaux, une sorte d'audit du système pour identifier les causes d'échecs et de réussite des élèves ;
- une stratégie nationale de **remédiation** pédagogique, impliquant des appareillages conceptuels relevant de la didactique des disciplines, les sciences de la cognition, la pédagogie de l'erreur, l'évaluation sommative, etc. ;
- une évaluation des changements dans les **comportements pédagogiques** des acteurs de l'éducation (inspecteurs, enseignants, élèves), induits par les innovations programmées ;
- une détermination des **besoins en formation** des enseignants, tous cycles et disciplines confondus.

Il s'agit de partir d'un **corpus national de productions** des élèves aux examens le plus représentatif possible dans les disciplines suivantes : langue arabe, mathématiques, français. Elles correspondent aux matières à évaluation dans les épreuves de l'examen de 5ème, étant entendu que le cycle primaire est le secteur prioritaire.

La stratégie consiste à élaborer un programme de régulation pédagogique (et non de reproche ou de culpabilisation) en fonction des variations constatées: l'intérêt est de construire collectivement et de manière différenciée, selon des variables (région, zone, sexe...) un retour réflexif sur les démarches des élèves et de l'évaluation de leurs acquis.

XIII. EDUCATION NATIONALE ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le programme de recherche dans le cadre de l'éducation nationale fait suite à une série de rencontres sectorielles et intersectorielles en rapport avec la programmation,

la coordination la promotion et l'évaluation des activités de recherche scientifique et de développement technologique ; le tout adossé à des documents de travail émanant des différentes institutions en charge de la définition des axes et thèmes de recherche :

- Document du Ministère de l'éducation nationale (2015) : *La recherche en éducation. Stratégie : perspectives et priorités* (INRE) ;

- Document du Ministère de l'éducation nationale émanant des travaux du comité

sectoriel permanent de la recherche et du développement technologique, en date du 30 mai 2015 ;

- Document de la DGRSDT (Direction de la recherche scientifique et du développement technologique) ;

- Synthèse des travaux d'atelier « PNR éducation », élaboré par la commission intersectorielle « Education, culture et communication.

<p>Art. 3. — La présente loi d'orientation vise :</p> <ul style="list-style-type: none">— à garantir l'épanouissement de la recherche scientifique et du développement technologique, y compris la recherche scientifique universitaire ;— à renforcer les bases scientifiques et technologiques du pays ;— à comprendre les mutations que connaît la société pour déceler, analyser les systèmes, normes, valeurs et phénomènes qui la régissent ;— à étudier et à valoriser l'histoire et le patrimoine culturel national ;— à identifier et à réunir les moyens nécessaires à la recherche scientifique et au développement technologique ;— à promouvoir la fonction de la recherche scientifique au sein des établissements d'enseignement et de formation supérieurs, de recherche scientifique et des autres établissements et stimuler la valorisation des résultats de la recherche ;— à renforcer le financement par l'Etat des activités de recherche scientifique et de développement technologique ;— à valoriser les édifices institutionnels et réglementaires pour une prise en charge plus efficace des activités de recherche scientifique et de développement technologique.
--

Le secteur de l'éducation nationale se doit d'effectuer de manière périodique et régulière une évaluation de la recherche en rapport avec le développement du système éducatif.

Cela consiste à établir, en la matière :

- un état des lieux du secteur : une présentation des grands agrégats sur un plan quantitatif et qualitatif ;
- un exposé des motifs en termes d'explicitation des objectifs et des axes de recherche, formulé sur la base des résultats issus de la série de réunions de coordination intra et intersectorielle, déclinés selon un ordre de présentation et une hiérarchisation contenues dans les différents documents émanant de la DGRSDT.

Pour le secteur de l'éducation nationale, il s'agit de formaliser chaque fois que la nécessité l'exige :

- **les objectifs stratégiques** du programme de recherche du secteur, produit des résultats issus des travaux et réflexions des acteurs et partenaires de la communauté éducative, et ceci en conformité avec les orientations du gouvernement. et les objectifs globaux de la stratégie nationale de recherche ;
- **Les objectifs scientifiques**, en termes d'impact de l'application de la loi d'orientation, notamment ceux relatifs à l'adéquation entre la politique éducative et les productions de la communauté scientifique potentielle ;
- **Les axes de recherches** détaillés exprimant les besoins à prendre en charge, le tout formulé de manière explicite et pertinente ;
- **Le capital humain scientifique** à mobiliser dans le cadre du secteur de l'éducation nationale, mais également dans les autres sphères de l'activité nationale et des compétences algériennes à l'étranger ;

- **Les moyens matériels et financiers** pour l'exécution des programmes nationaux de recherche ainsi que le capital humain à former (master et doctorants) ;
- **Le mode d'exécution** des programmes nationaux de recherche, avec une politique déterminée de mutualisation des potentiels humain et matériel intra et intersectoriels, en fixant des axes prioritaires dans chaque programme.

Si la conférence nationale d'évaluation de l'application de la réforme de l'école (Juillet 2015 et Juillet 2016) ne s'est pas limitée aux résultats de la consultation nationale, sa démarche englobe d'autres segments comme : le préscolaire, le post-fondamental, le post-secondaire. Ces segments sont saisis à la fois dans leurs spécificités et complémentarités sectorielles et intersectorielles (cycle obligatoire, formation et enseignement professionnels, enseignement supérieur, recherche).

Art. 7. – La recherche scientifique et le développement technologique visent le développement économique, social, culturel, scientifique et technologique du pays.

Les principaux objectifs de la recherche scientifique et du développement technologique sont, notamment :

- le développement du système d'éducation, d'enseignement et de formation, notamment en améliorant la qualité de la formation ;
- la promotion de la bonne gouvernance ;
- la promotion générale des connaissances ;

Cette démarche a pour but de saisir les effets en chaînes, inhérents à toute vision holistique du système d'éducation et de formation du pays, tant en amont qu'en aval et à des niveaux supérieurs et inférieurs du système. *La refonte pédagogique*, où il s'agit de ré / aborder la question des approches, des méthodologies, des programmes d'enseignement, des manuels scolaires... *La gouvernance* : elle consiste à apporter des ajustements et des réaménagements dans l'architecture administrative et de gestion pédagogique du secteur, en instituant des mécanismes d'autorégulation de manière constante par le dialogue et la concertation au sein de la communauté éducative. *La professionnalisation* des personnels, elle, s'exécute par le biais d'un investissement dans la formation, aussi bien initiale que continue.

«[la recherche] doit tenir compte des objectifs essentiels que se fixe d'atteindre le secteur de l'éducation nationale, dans le cadre de la réforme du système éducatif, qui consistent à freiner les phénomènes de dégradation du niveau général d'enseignement et de rendement du système éducatif, à identifier, à préparer et à évaluer les instruments et les moyens de mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, dont l'amélioration de la qualification des personnels, le perfectionnement des outils didactiques et enfin la redynamisation de la recherche pédagogique pour améliorer les programmes, les méthodes d'enseignement, d'évaluation et d'orientation ainsi que l'organisation et la gestion du secteur ».

Loi d'orientation sur la recherche scientifique (2015-2019)

Ces trois leviers, permettant de répondre aux nouveaux besoins de la société, reposent, pour ce faire, sur trois concepts opératoires : - *l'équité*, - *la qualité et la régulation*.

Pour cela, trois niveaux d'analyse sont indispensables : *un niveau conceptuel, un niveau fonctionnel et un niveau opérationnel*.

L'analyse de la politique éducative est articulée selon trois déclinaisons, à saisir à la fois dans leurs spécificités et complémentarités : *le macro, le méso et le micro*.

Pour la consolidation de la réforme de l'Ecole algérienne, les trois leviers s'articulent autour des principes de la consultation et de la concertation, de la flexibilité (ouverture vers le monde de la science et de la technologie), de la décentralisation (ouverture des institutions éducatives sur la société), de l'autonomie dans l'action éducative et celui de l'obligation de résultats. Ces trois leviers, mis en synergie, ont pour ambition de renforcer la capacité d'anticipation du ministère et de formuler des réponses aux nouvelles exigences sociales pour une meilleure qualification.

Le redéploiement du système scolaire sur des paramètres qualitatifs est à la fois un retour réflexif sur les pratiques dominantes et leurs résultantes ainsi qu'une mesure projective pour re-cadrer l'Ecole algérienne sur ses valeurs nationales (niveau axiologique) et les langages fondamentaux (niveau épistémologique et méthodologique), sur la contextualisation des apprentissages (niveau didactique et pédagogique), sur les standards internationaux en matière d'évaluation des résultats scolaires, le tout à saisir en termes de répercussions sur la société et sa cohésion, sur l'individu et sa personnalité, sur le système et ses incidences financières et sociales

1. Les objectifs scientifiques et le potentiel en ressources humaines

Les potentiels endogènes du secteur éducatif montrent l'existence importante de ressources humaines : celles porteuses de qualifications universitaires permettant l'accès aux grades de la recherche (Magistères et Doctorats). Outre la qualification académique, ces ressources une fois positionnées dans des postes relevant du corps de l'orientation scolaire et professionnelle sont en mesure d'être un soutien actif à la recherche.

A terme, avec la formation à la recherche, ces ressources seront un vivier performant pour l'encadrement. Ainsi, la recherche, au sein du secteur de l'éducation, offrira toutes les garanties de viabilité, de durabilité et de performance.

La recherche scientifique apparaît, ainsi, comme un accompagnateur majeur de tous ces processus et a pour vocation, non seulement, à éclairer et à

instruire les grandes orientations de l'éducation et de la formation dans les décennies à venir mais aussi à outiller les innovations et les transformations qui vont s'imposer en ce 21^{ème} siècle.

L'objectif est de construire collectivement et de manière différenciée, selon ces variables, un retour réflexif sur les démarches des élèves et de l'évaluation de leurs acquis.

En effet, dans son article 89, la Loi d'Orientation sur l'Education nationale n°08-04 du 23 janvier 2008 inscrit l'ancrage de la recherche en éducation « *dans la politique nationale de recherche scientifique* ». Dans son article 90, elle lui assigne comme objectif « *l'amélioration constante du rendement de l'institution éducative et de la qualité de l'enseignement dispensé* ». Elle permet « *la rénovation des contenus, des méthodes et des moyens didactiques.* » et favorise la participation des enseignants, la formation et les activités d'évaluation.

2. L'état des lieux du secteur de l'éducation lié au programme national de recherche

Le système de recherche scientifique dans ses différents volets, programmes et institutions, a toujours inscrit la recherche en éducation parmi les grandes priorités en particulier à travers les Projets Nationaux de Recherche (PNR).

Outre la réalisation et le financement de projets de recherche au sein des universités et des Centres Nationaux de Recherche, la recherche en éducation a occupé une place très appréciable dans le plan quinquennal du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2010-2014 notamment à travers les 101 projets du PNR N° 20 « Education et formation » dont 92 validés et qui sont en cours de valorisation.

Il est, ainsi, possible par un effort de capitalisation au sein du secteur de l'éducation d'exploiter les résultats de ces recherches.

Cette recherche, dans ce secteur, est inscrite dans les priorités de la loi d'orientation 2015-2019.

L'identification des objectifs de la recherche en éducation et formation tient compte d'une part des difficultés que rencontre le secteur de l'éducation

en termes de qualité de la formation-emploi et d'autre part, des mutations rapides que connaît la société, de la pression démographique et enfin de l'ouverture sur le monde moderne.

Il convient de souligner la très forte résonance et articulation avec les objectifs majeurs de l'approche de l'approfondissement de la réforme du système éducatif en cours déclinés par tous les documents du Ministère de l'Education Nationale.

3. Les modalités d'exécution du programme national de recherche

Le secteur de l'éducation nationale présente un potentiel de diplômés en graduation et post-graduation, réparti comme suit :

DIPLOMES DU SECTEUR	CYCLE PRIMAIRE	CYCLE MOYEN	CYCLE SECONDAIRE	TOTAL
Magister	1444	1397	5900	8 741
Licence	112 001	107 544	77 121	296 666
Institut de formation	35893	33452	3626	7 6597

Tableau : nombre des diplômes par titre

Sur le plan institutionnel, l'érection de l'INRE (Institut national de la recherche en éducation) en EPST en 2016 représente un saut qualitatif dans la prise en charge des questions de recherche en éducation.

Il permettra à cet effet :

- d'assurer les missions d'établissement de domiciliation des projets PNR en rapport avec le secteur de l'éducation et de ses prolongements intersectoriels. L'INRE a pour mission « la recherche en pédagogie et en éducation, l'évaluation permanente du système éducatif, l'élaboration et l'expérimentation des moyens didactiques, supports et

auxiliaires pédagogiques en assurant les besoins quantitatifs et qualitatif du système éducatif » (Missions INRE) ;

- de capter le potentiel scientifique de chercheurs (Magister et doctorants) dans le cadre des PNR. Des dispositions organisationnelles seront prises à cet égard.

4. Les axes prioritaires de recherche

Le Ministère de l'éducation nationale a signé, dans le cadre de la solidarité intergouvernementale, une série de conventions interministérielles avec des institutions de l'Etat.

Cette démarche officielle peut servir de base de mutualisation, souhaité dans le cadre des modalités d'exécution des objectifs stratégiques des programmes nationaux de recherche.

Les conventions interministérielles et avec les institutions de l'état sont les suivantes:

- Le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales
- le Ministère de la défense nationale
- le Ministère de la culture
- le Ministère de l'environnement
- le ministère des affaires religieuses
- le Ministère de la jeunesse et des sports
- le Ministère de la santé
- Le Ministère de la solidarité
- Le conseil constitutionnel
- Le Haut-Commissariat à l'amazighité
- Le haut conseil à la langue arabe
- Le haut conseil islamique

Les axes prioritaires de recherche visent les domaines de l'éducation, ceux inhérents à :

A. La refonte pédagogique, pratiques et innovations pédagogiques

Celles sont centrées sur l'analyse des pratiques de classes, en termes de conception, réalisation et évaluation des activités d'enseignement et d'apprentissage ; d'adéquation entre les programmes / curricula/ manuels/ cahiers d'activité/ pratiques pédagogiques/ évaluation ; les méthodes d'enseignement, contenus et objectifs pédagogiques ; la langue arabe comme compétence transversale ; les mathématiques dans le cycle primaire comme langage fondamental ; les dispositifs de remédiation pédagogique ; l'évaluation des apprentissages chez les élèves : l'approche comparative locale et internationale ; l'orientation scolaire ; le management scolaire et l'éthique éducative ; le dispositif d'élaboration des épreuves des examens officiels ; l'éducation préscolaire ; l'éducation à la citoyenneté ; l'éducation à l'environnement ; l'éducation aux médias...

La visée de cet axe cible également la didactique des disciplines, les problèmes d'enseignement/apprentissage, liés aux contenus spécifiques d'enseignement des disciplines, selon leurs déclinaisons historiques, les conditions d'appropriation des savoirs de référence et leurs rythmes locaux : le vécu linguistique et les langues d'enseignement, l'éducation artistique et son impact sur le développement de la personnalité de l'enfant, la didactique des langues étrangères : contextes, pratiques, représentations, remédiation ; la didactique des mathématiques (préscolaire, cycle primaire, cycle moyen, cycle secondaire) : représentations, pratiques, passerelles inter-cycles, remédiation ; la problématique de la lecture et de l'écriture des langues ; l'enseignement de l'histoire, l'éducation islamique et l'éducation civique : contenus et approches ; la didactique de la philosophie : contexte, représentations, pratiques. La recherche vise également les supports didactiques : les manuels, les cahiers d'activités des élèves, les didacticiels, les guides pédagogiques...

L'introduction d'un changement dans les structures, les contenus et les pratiques de classes relève à la fois d'un large mouvement d'opinion et du dynamisme des acteurs pour viser des compétences professionnelles plus proches des enjeux à caractère sociétal : numérisation des ressources pédagogiques, matériel didactique multimédias, le travail en projet, le système d'auto-évaluation : pédagogie et apport des technologies éducatives (plates-

formes, web...), élaboration de scénarios d'apprentissage avec les nouvelles technologies, production de documents multimédia, dispositifs de détection des vocations technologiques chez les élèves, montage de plates-formes numériques (présentiel et à distance).

B. Dans le domaine de la gouvernance et de la vie scolaire.

Au plan du pilotage, il s'agit d'étudier les missions, responsabilités et pratiques à différents niveaux, scolaire (surtout niveau micro), en termes de respect de la règle de droit, d'instauration d'un système d'indicateurs, d'intégration des TIC pour une meilleure traçabilité, de mobilisation et la motivation des ressources humaines, et cela à la faveur de cadres de concertation (Charte), politique de communication au niveau local (décentralisé) et dans les canaux des réseaux sociaux.

L'analyse des coûts et financements des opérations d'éducation sont des aspects à étudier pour un bon pilotage, en vue de la quantification, de la rentabilisation et l'amélioration des résultats de tous les cycles d'enseignement : analyse de l'allocation des ressources aux établissements scolaires et résultats obtenus (perspectives d'équité et d'efficience), coût et financement de l'éducation, projet d'établissement, projet de wilaya, pilotage du système éducatif aux niveaux central et local : méthodes et perspectives. efficacité interne du système éducatif (flux des élèves, les apprentissages, pérennisation des savoirs fondamentaux...), efficacité externe du système (travail/emploi.), impacts sociaux de l'éducation (comportements, revenus...), déperdition scolaire et impact économique...

L'étude des environnements est de plus en plus intégrée dans l'analyse des processus d'apprentissage eu égard à la disponibilité des connaissances hors-école : les environnements physiques et virtuels, formels et informels (cours particuliers) sont appelés à se redéployer autrement, et de manière concurrentielle, à la faveur des activités scolaires innovantes, extra et périscolaires et de la variété des publics (élèves à besoins spécifiques, élèves dans des classes multi-niveaux...). Des opérations de recherche visent : la qualité architecturale et le confort du bâti scolaire, la relation école/élèves, école /famille, l'impact des cours particuliers sur le rendement des élèves. les activités périés et extra scolaires, les activités sportives, le vécu des familles

des enfants en situation de handicap, l'adaptation des programmes d'enseignement à l'enseignement spécialisé, la médiation au sein de la communauté éducative, l'activité syndicale et associative

C. La professionnalisation des personnels et les indicateurs de qualité

La pertinence de la politique éducative est tributaire du redéploiement du système éducatif à partir d'indicateurs de qualité porté par le levier transversal de la professionnalisation des personnels par la formation. L'académisation de la formation dans le secteur de l'éducation nationale est associée impérativement à un processus de professionnalisation ayant pour finalité l'atteinte par l'intervenant (enseignant, directeur, inspecteur...) d'une professionnalité, nouvelle culture professionnelle, requérant la mise en relation des différents savoirs professionnels mobilisés dans les différentes compétences nécessaires à l'exercice de l'activité, aussi bien sur un théorique, pratique et empirique.

La professionnalisation des personnels pédagogiques est centrée sur l'analyse des dispositifs de formation en œuvre aussi bien dans les ENS que les instituts de formation continue des personnels de l'éducation, dans les modalités de formation initiale et continue : adéquation formation / pratiques de classes, adéquation formation / pilotage des établissements, formation et stage pratique en milieu professionnel, dispositif de formation et d'accompagnement pour les enseignants ayant la charge des classes multi-niveau, formation en cours d'exercice et son impact sur les pratiques d'enseignement et résultats chez les élèves, formation des éducateurs du préscolaire, formation des éducateurs pour l'enseignement adapté,

Les personnels de direction sont les moteurs de la dynamique d'amélioration de l'existant. Les établissements sont porteurs de l'ambition et de la volonté de progrès du système éducatif. Ils sont le lieu où doivent naître et se développer l'innovation et le changement : fonctionnement des établissements en s'appuyant sur la diversité des compétences, favoriser l'épanouissement de la vie scolaire, organiser l'accueil des nouveaux enseignants, partager l'application de la charte de l'éthique du secteur de l'éducation : le référentiel des compétences professionnelles : état des lieux , les projets d'établissement et les professionnalités managériales: étude de cas , les conseillers d'orientation et de guidance scolaires : missions et pratiques, l'inspection : missions, représentations et pratiques, la charte d'éthique du secteur de l'éducation : contenus et pratiques.

XIV. CONCLUSION

Ce document est issu des différents débats suscités par l'évaluation de la réforme de l'école. Cette dernière a duré deux années (2012-2014) et était centrée sur le cycle fondamental. Elle était suivie une année plus tard sur une évaluation plus générale insérant le cycle secondaire, comme le montrent les différentes parties contenues dans le corps du présent texte.

Se voulant une synthèse de tous les débats et recommandations des différents cadres de discussions établies à ces occasions, il est difficile de restituer dans le détail la teneur des réflexions et la pertinence de leurs contenus. Est-il important de continuer la discussion et d'insérer des postures de flexibilité et non de dogmatisme, inopérant dans un domaine de transmission des connaissances, de plus en plus marqué par l'innovation et la création.

Les cadres de concertation institutionnelle et associative : Conseil national pour l'éducation et la formation, Conseil national des programmes, Observatoire national pour l'éducation et la formation, Charte de l'éthique du secteur de l'éducation (syndicats et associations des parents d'élèves), les associations professionnelles, culturelles et sportives...doivent alimenter les débats et susciter les réaménagements nécessaires à l'adaptation du système d'éducation et de formation.

En dépit des efforts fournis pour améliorer les performances du système scolaire algérien, il reste encore à l'adapter aux exigences de qualité, auxquelles aspirent la société et les pouvoirs publics.

Est-il important de rappeler que notre pays a besoin de fonder son économie sur la connaissance pour atteindre tout taux de croissance, tel que relevé dans le présent document. La Charte d'éthique signée par le Ministère et les partenaires sociaux vise une meilleure gouvernance